



RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS

**de la zone spéciale de conservation
NEOUVIELLE**

Département des Hautes Pyrénées FR 7300929



Janvier 2003

DOCUMENT D'OBJECTIFS
de la Zone Spéciale de Conservation
Néouvielle
site FR 7300929

Réalisé par
Le Parc National des Pyrénées



DOCUMENT DE SYNTHESE

Avec la collaboration des membres du Comité de pilotage local (liste page
suivante)
présidé par Mr le Sous-Préfet de Bagnères de Bigorre.

DOCUMENT D'OBJECTIFS
de la Zone Spéciale de Conservation
« Néouvielle »
site(s) FR 7300929

Liste des membres du Comité de pilotage local

Président

M. le Sous-préfet de Bagnères de Bigorre

Elus

Mme la Conseillère Générale du canton de Vielle-Aure

M. le Conseiller Général du canton de Campan

M. le Conseiller Général du canton de Luz-St Sauveur

M. le maire d'Aragnouet

M. le maire de Bagnères de Bigorre

M. le maire de Barèges

M. le maire de Betpouey

M. le maire Luz-St Sauveur

M. le maire de Saint-Lary Soulan

Mme le maire Vielle-Aure

Administrations

M. le Directeur Régional de l'Environnement

M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

Socioprofessionnels et usagers

M. le Président de la Chambre d'Agriculture

M. le Président de la Fédération Départementale de la chasse

M. le Président de l'A.A.P.P.M.A de Campan

M. le Président de la Fédération Départementale de la pêche et de la protection du milieu aquatique

M. le Président du Club Alpin Français

M. le Chef du G.E.H. Adour et Gaves (EDF)

Gestionnaires

M. le Président du SIVU Aure-Néouvielle

M. le Président de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges

M. le Président du Groupement Pastoral d'Aspin-Aure

M. le Président du Groupement Pastoral de Vielle-Aure

M. le Directeur de l'Office National des Forêts de Hautes-Pyrénées

M. le Directeur du Parc National des Pyrénées, gestionnaire de la Réserve Naturelle du Néouvielle.

Experts et milieux associatifs

M. le Directeur du Conservatoire Botanique Pyrénéen

M. le Président d'UMINATE 65

Propriétaires

Commune d'Aragnouet

Commune d'Aspin-Aure

Commune de Campan

Commune de Vielle-Aure

Commission Syndicale de la Vallée de Barèges

AVANT-PROPOS

Le document d'objectifs du site FR 7300929 « Néouvielle » se présente sous forme de deux documents distincts :

- Le **DOCUMENT DE SYNTHÈSE** : il est destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il résume les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation du site. Il est essentiellement composé de cartes, de tableaux et d'organigrammes.

Ce DOCUMENT DE SYNTHÈSE sera envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et sera mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il sera également disponible sur le site internet de la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées (<http://www.environnement.gouv.fr/midi-pyrenees/>)

- Le **DOCUMENT DE COMPILATION** : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Le présent DOCUMENT DE COMPILATION est constitué de la manière suivante :

- Le Volume 1 qui est constitué de 3 parties :
 - Le corps du texte ;
 - Les annexes : ensemble des informations auquel le corps du texte fait référence (méthodologie, fiche de prospection, aide-mémoire pour les enquêtes, ...)
 - Les documents de communication et de concertation : listes des contacts, compte-rendus de réunions, ...)
- Le Volume 2 correspond à l'ensemble des cartes élaborées ;
- Le Volume 3 est le recueil des fiches « habitats naturels » et « espèces ».

Ce DOCUMENT DE COMPILATION pourra être consulté sur demande à la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (bureau de l'environnement et du tourisme), à la Sous-Préfecture de Bagnères de Bigorre, à la Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost et à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Hautes-Pyrénées.

PREAMBULE

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, avec le soin de chercher à concilier les exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué de :

- zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 ;
- et de zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs ». Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion site.

Ce document comporte un état des lieux naturaliste et humain du site et définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place. Il précise également les modalités de financement des mesures contractuelles.

C'est donc à partir du document d'objectifs que seront établis des contrats de gestion.

Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

I-PRESENTATION GENERALE DU SITE	4
I-1 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET CONTEXTE PHYSIQUE	4
I-1-1 Situation géographique.....	4
I-1-2 Contexte physique.....	4
I-2 COMPOSANTES ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES.....	4
II-SYNTHESE DES INVENTAIRES BIOLOGIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES.....	6
II-1 SYNTHSE DES INVENTAIRES DES HABITATS ET DES ESPECES.....	6
II-1-1 Les habitats	6
II-1-1-1 Inventaires, descriptions et caractéristiques.....	6
II-1-1-1-1 Inventaires et caractéristiques des habitats répertoriés sur le site selon le code UE.....	6
II-1-1-1-2 Fiches descriptives des habitats relevant de la DH répertoriés selon le code CORINE	
Biotopes	8
II-1-1-1-3 Caractéristiques du site	42
II-1-2 Les espèces.....	43
II-2 SYNTHSE DES INVENTAIRES SOCIO-ECONOMIQUES.....	48
II-2-1 Les caractéristiques de l'activité pastorale sur le périmètre du site.....	49
II-2-2 Les activités liées à la forêt.....	51
II-2-3 Le tourisme.....	51
II-2-3-1 Les activités estivales	51
II-2-3-1 Les activités hivernales.....	51
II-2-4 La production hydroélectrique.....	53
III- DE L'ANALYSE ECOLOGIQUE AUX PROPOSITION D' ACTIONS	54
III-1 ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES	54
III-2 FACTEURS IDENTIFIES.....	54
III-3 LES OBJECTIFS GENERAUX DE CONSERVATION IDENTIFIES SUR LE SITE	55
III-4 LES PROPOSITIONS D' ACTIONS.....	55
III-4-1 Le pastoralisme.....	55
III-4-2 La forêt.....	60
III-4-3 La chasse et la pêche	62
III-4-4 Le tourisme	65
III-4-5 La production hydroélectrique.....	70
III-4-6 Autres : actions non liées à une activité particulière.....	71
III-4-7 Facteurs et actions ne concernant pas les habitats et les espèces de la DH.....	73
III-4-8 Récapitulatif des actions, des coûts et des financements	73

CONCLUSION

GLOSSAIRE

LEXIQUE

LISTE DES CARTES

LISTE DES TABLEAUX



INTRODUCTION

Le site Natura 2000 « Néouvielle » (FR7300929) fait partie des sites proposés dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive européenne* n° 92-43 du 21 mai 1992 (Directive Habitats). Il s'agit d'un site caractéristique de la haute montagne siliceuse pyrénéenne (1910m-3091m). Il est principalement occupé par des pelouses et des landes subalpines et alpines, des zones de sol nu et des pineraies de pins à crochets et de pins sylvestres. Il est parsemé de nombreux lacs ainsi que des milieux humides et tourbeux. Il a été désigné pour sa richesse en habitats naturels inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats (DH) (15 types) et sa richesse en habitats d'espèces (8 espèces inscrites à l'annexe II de la DH).

Le Parc National des Pyrénées a été désigné, par le Préfet des Hautes-Pyrénées, en tant qu'opérateur local pour la réalisation du DOCOB en novembre 1999 au vu du dossier d'intention présenté par le Parc National des Pyrénées (PNP) et validé par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) de Midi-Pyrénées. Ce document définit la démarche à suivre, les résultats attendus et les documents à réaliser. De plus, un tableau de bord a été arrêté dès le commencement de l'étude et a été modifié en fonction de l'état d'avancement des différentes phases. Il a été décliné sous quatre domaines principaux : la connaissance du site, la hiérarchisation des enjeux et les propositions d'actions, la communication et la rédaction du document final.

Trois groupes de travail thématique ont été mis en place : «Forêts», «Agriculture-Pastoralisme» et «Tourisme-Loisirs». Ils ont été fonctionnels à partir du mois de juin 2000. Trois réunions ont eu lieu pour chacun des groupes de travail (cf. tableau 1) ainsi que pour le comité de pilotage. A la suite de chacune de ces réunions, l'opérateur a rédigé un compte-rendu envoyé à chacun des participants.

Tableau 1 : Les réunions du comité de pilotage et des groupes de travail

Les différentes phases	Comité de pilotage	Groupe de travail «Forêts»	Groupe de travail «Agriculture-Pastoralisme»	Groupe de travail «Tourisme-Loisirs»
Désignation de l'opérateur et formation des groupes de travail	Novembre 1999			
Présentation et discussion de la phase préparatoire de terrain		28 juin 2000	28 juin 2000	26 juillet 2000
Discussion et validation de la phase d'inventaire	Validation 15 décembre 2000	Discussion 13 novembre 2000	Discussion 13 novembre 2000	Discussion 13 novembre 2000
Discussion et validation de la phase de proposition de gestion et du DOCOB	Validation	Discussion 29 mai 2001 et 10 juillet 2001	Discussion 29 mai 2001 et 10 juillet 2001	Discussion 29 mai 2001 et 10 juillet 2001
Discussion et validation des fiches actions du DOCOB	25 juin 2002 26 septembre 2002			

En plus de ces réunions et de la diffusion des comptes-rendus, de nombreux entretiens individuels ont eu lieu avec les acteurs locaux pour le diagnostic des pratiques humaines. Ces entretiens ont été un des moyens de communication et d'information sur le site Natura 2000 « Néouvielle ».



Pour en savoir plus ...

- Sites Internet du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD)
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/>
- Sites Internet de la Commission européenne :
<http://europa.eu.int/comm/environment/nature/hab-an1fr.htm/>
- ATEN, 1998. Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, 144p.
- Plaquette d'information concernant Natura 2000, DIREN Midi-Pyrénées
- Dossier d'intention de l'opérateur PNP
- Tableau de bord du site Natura 2000 « Néouvielle »
- « Formulaire standard pour les ZPS, les SIC et les ZSC » du site Natura 2000 « Néouvielle »

I- Présentation générale du site

I-1 Situation géographique et contexte physique

I-1-1 Situation géographique

Situé dans la partie centrale de la chaîne des Pyrénées, au Sud-Est du département des Hautes-Pyrénées, le site Natura 2000 n° FR 73000929 couvre une surface de 6156 ha¹. Il s'étend sur trois bassins-versants : la Neste, l'Adour et le Gave de Pau, et concerne le territoire administratif de sept communes : Vielle-Aure, Bagnères de Bigorre, Aragnouet, Barèges, Saint-Lary-Soulan, Luz-Saint-Sauveur et Betspouey. Il comprend l'intégralité de la Réserve Naturelle du Néouvielle (RNN) ainsi qu'une partie de la zone centrale et périphérique du PNP (cf. cartes 1, 2 et 3).

I-1-2 Contexte physique

Le site Natura 2000 « Néouvielle » est un site caractéristique de la haute montagne siliceuse pyrénéenne s'étagant de 1910 m à 3091 m d'altitude, c'est à dire de l'étage subalpin à l'étage nival.

Le climat montagnard à tendance ibérico-méditerranéenne, la roche mère* granitique, localement schisteuse et la multitude de lacs et torrents sont autant de composantes physiques spécifiques du site.

I-2 Composantes administratives et réglementaires

Le DOCOB vient s'ajouter à la liste importante des documents de gestion, des inventaires, liés notamment aux différents statuts de protection dont bénéficie par ailleurs le site (cf. tableau 2).

Statuts de protection	Inventaires scientifiques	Documents d'aménagement et de gestion	Gestionnaires et auteurs
Réserve Naturelle du Néouvielle		Plan de Gestion 2000-2004	Parc National des Pyrénées
Zone centrale du Parc National des Pyrénées		Programme d'aménagement du PNP 1998-2002	Parc National des Pyrénées
Sites Naturels Classés*			
	ZNIEFF*		
		Plan d'Aménagement de la forêt de Vielle-Aure	ONF 65
		Plan d'Occupation des Sols (POS)	Communes

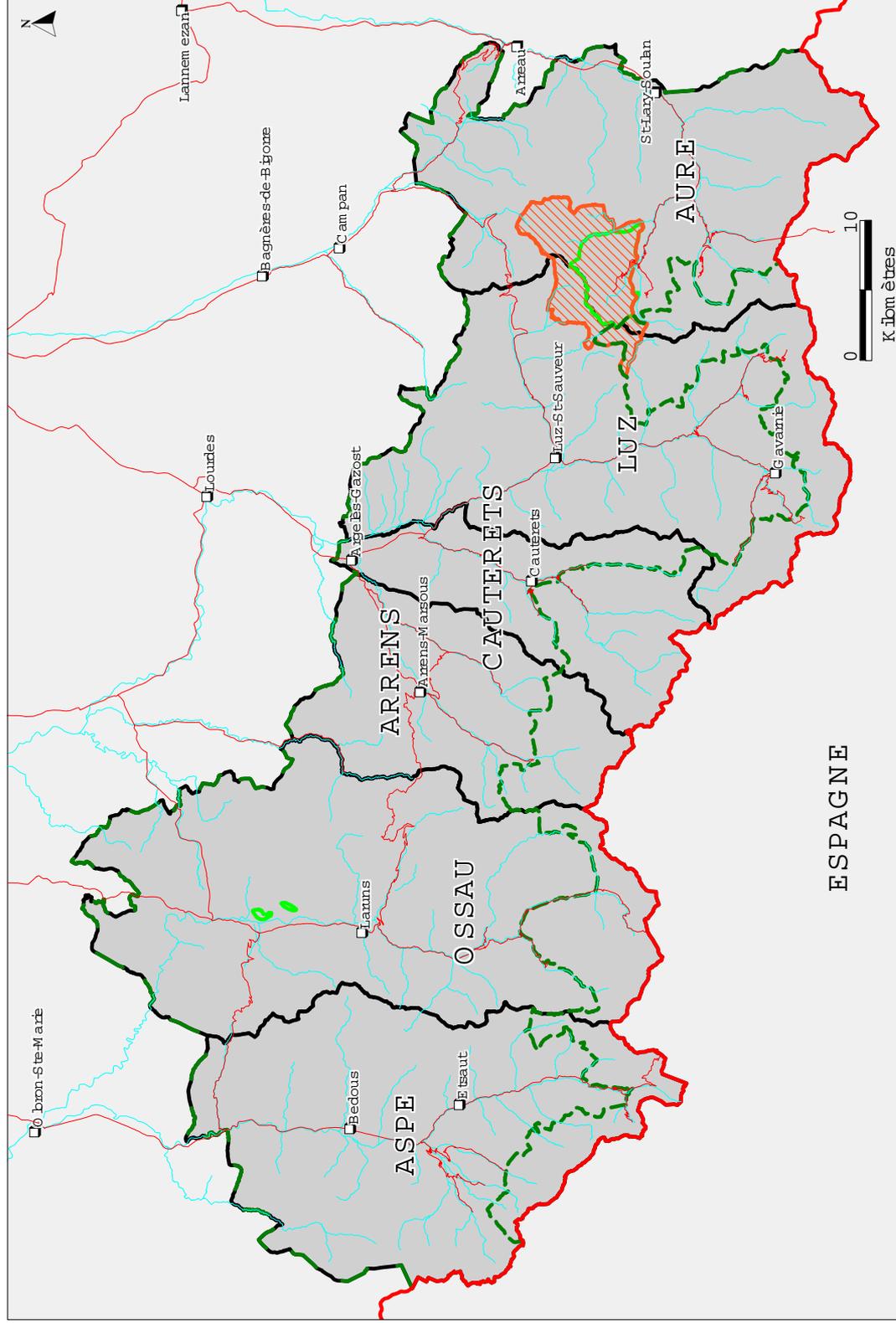
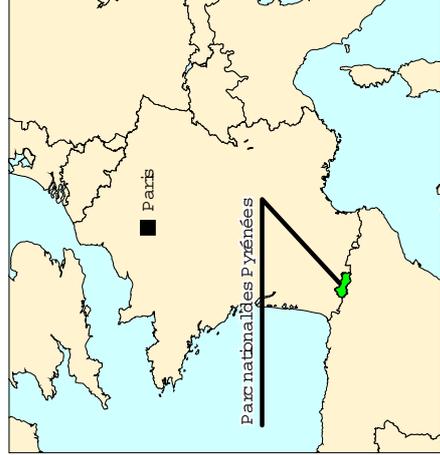
Tableau 2 : Récapitulatif des statuts de protection, inventaires et des documents d'aménagement et de gestion présent sur le site.

¹ Surface calculée au moyen du Système d'Information Géographique (= SIG)



LE SITE NATURA 2000 "NEOUVELLE" FR 7300929 DANS LE PARC NATIONAL DES PYRENEES

Carte 1

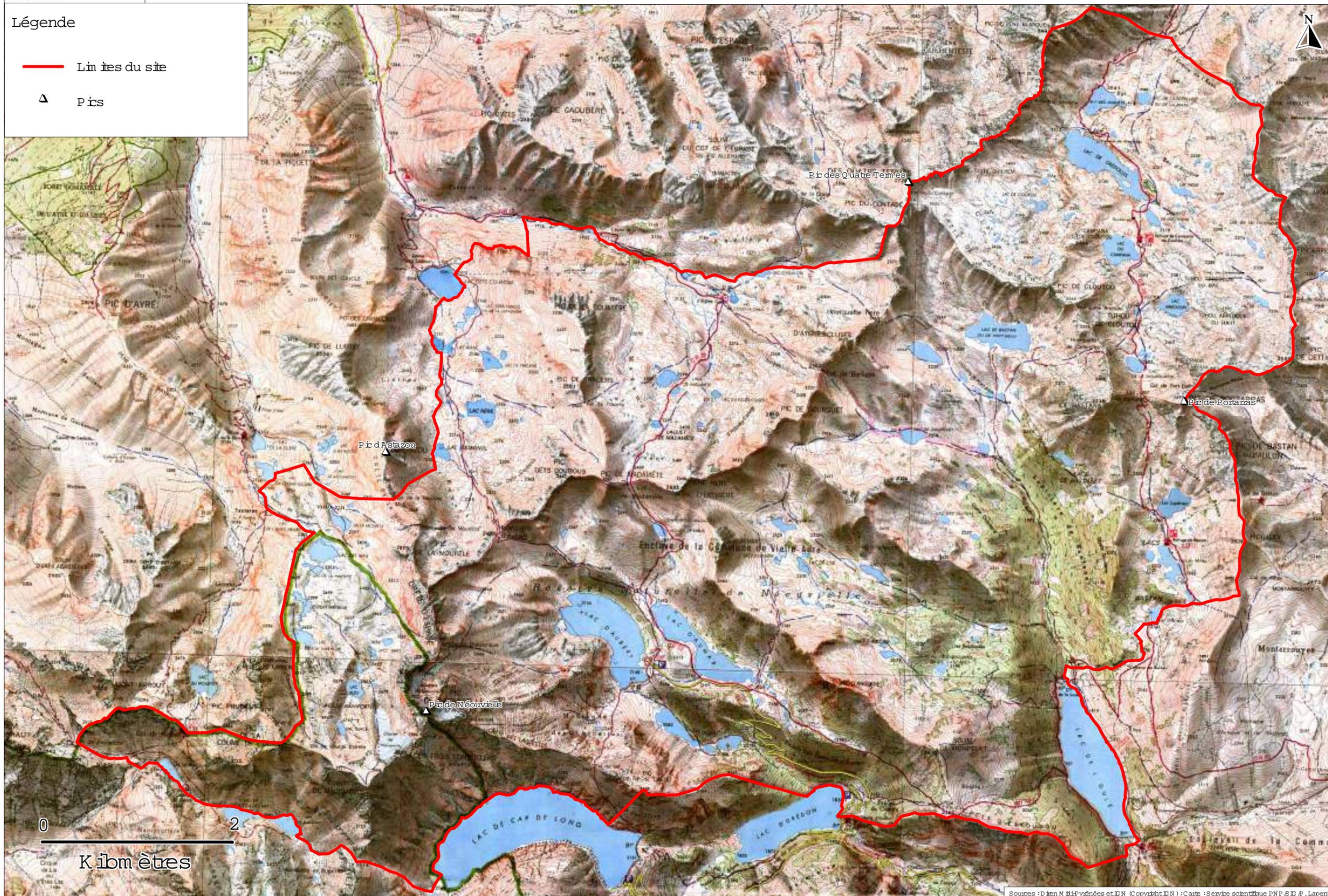


Légende

- Réseau hydrographique principal
- Routes principales
- Villages
- Secteur du PNP
- Réserve naturelle
- Le site Natura 2000
- Zone centrale du PNP
- Zone périphérique du PNP
- Frontière nationale

Légende

- Lin ètes du site
- ▲ P ècs



SITE NATURA 2000 "NEOUVIELLE"

Les communes et les bassins versants

Légende

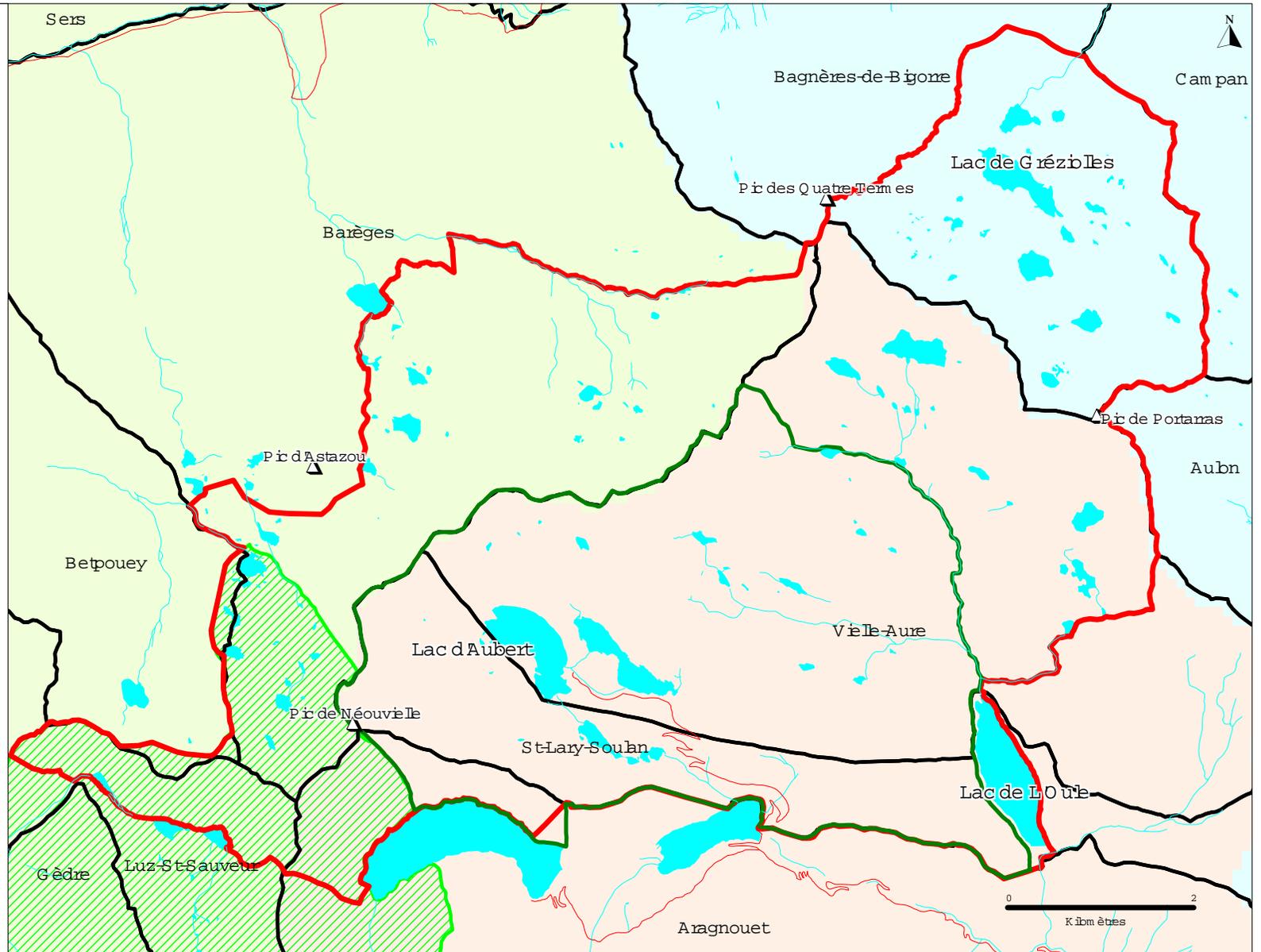
-  Réserve Naturelle du Néouvielle
-  Site Natura 2000 "Néouvielle"
-  Zone centrale du Parc National

-  Pics
-  Lacs
-  Réseau hydrographique principal
-  Routes

-  Limites communales

Bassins versants

-  Nestes
-  Gaves de Pau
-  Adour





RESUME

Récapitulatif des caractéristiques physiques et administratives du site :

- **Site de haute montagne (1910-3091m. d'altitude) de 6156 ha.**
- **A l'intersection de 3 bassins versants : Nestes, Adour et Gaves**
- **Concerne le territoire de 7 communes administratives**
- **Ses limites se superposent entièrement ou en partie avec des périmètres d'inventaire, de protection ou de gestion préexistants et établis dans le cadre d'autres programmes de préservation du patrimoine naturel notamment.**

II- Synthèse des inventaires biologiques et socio-économiques

Ce chapitre présente un état des lieux des habitats naturels et des espèces ainsi que des activités humaines répertoriées sur le site. Cet état des lieux permettra ensuite de mettre en relation les divers types d'inventaires afin de dégager les éventuels enjeux de conservation spécifiques au site.

II-1 Synthèse des inventaires des habitats et des espèces

Cette partie correspond aux résultats et à la synthèse des inventaires concernant les habitats, la flore et la faune.

II-1-1 Les habitats

II-1-1-1 Inventaires, descriptions et caractéristiques

Les habitats naturels peuvent être appréhendés selon deux niveaux :

- celui du Manuel CORINE Biotopes. Tous les habitats supposés être présents sur le territoire européen sont répertoriés dans ce manuel. Il s'agit d'une typologie dans laquelle les habitats peuvent être qualifiés selon un niveau de précision plus ou moins fin (exemple : 36.3 : pelouses acidiphiles alpines et subalpines et 36.312 : nardaies pyrénéo-alpines hygrophiles).
- celui du Manuel d'interprétation des Habitats (EUR 15). Les habitats sont définis par un code à quatre chiffres, il s'agit du « code UE ». Les codes UE ont été définis à partir des habitats de la typologie CORINE Biotopes qui relèvent de la DH. Ce code UE englobe généralement plusieurs types d'habitats proches. Le niveau de précision de la désignation de l'habitat y est donc moins important .

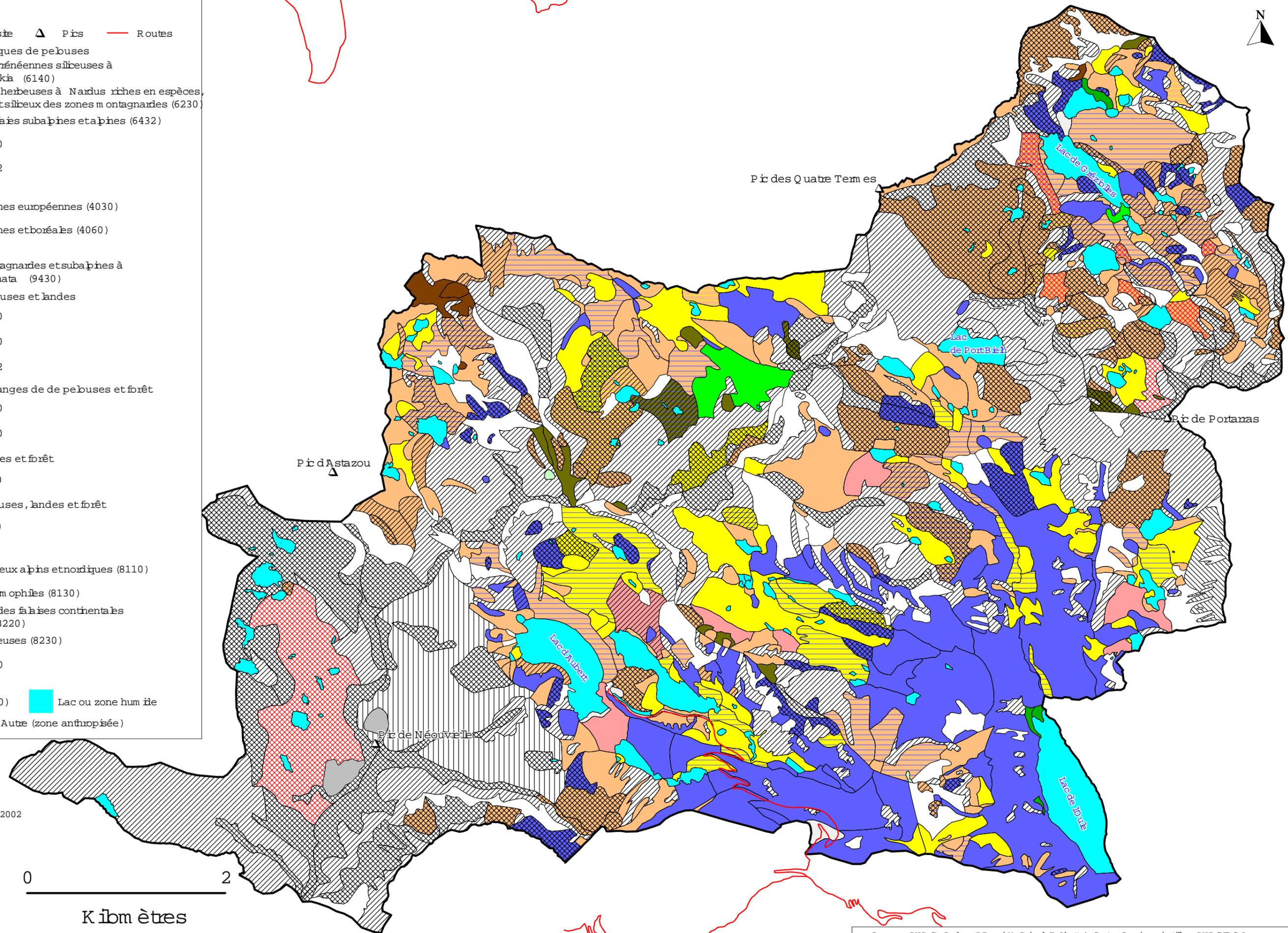
Afin d'avoir une vue synthétique des grands types d'habitats présents, il sera tout d'abord présenté les habitats selon leur code UE puis les habitats selon la typologie CORINE Biotopes.

II-1-1-1-1 Inventaires et caractéristiques des habitats répertoriés sur le site selon le code UE

Les types d'habitats naturels de ce type rencontrés sur le terrain sont au nombre de seize, dont deux sont d'intérêt prioritaire et quatorze d'intérêt communautaire (cf. tableau 3 et cf. cartes 4 et 5).

Légende

- Limites du site Δ Pics — Routes
- Peibuses et mosaïques de peibuses**
- Peibuses pyrénéennes siliceuses à *Festuca Eskià* (6140)
- Formations herbues à *Nardus* riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (6230)
- Mégaphorbiaies subalpines et alpines (6432)
- 6140 + 6230
- 6230 + 6432
- Landes**
- Landes sèches européennes (4030)
- Landes alpines et boréales (4060)
- Forêts**
- Forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata* (9430)
- Mosaïques de peibuses et landes**
- 4060 + 6140
- 4060 + 6230
- 4060 + 6432
- Mosaïques ou mélanges de peibuses et forêt**
- 6140 + 9430
- 6230 + 9430
- Mosaïques de landes et forêt**
- 4060 + 9430
- Mosaïques de peibuses, landes et forêt**
- 4060 + 9430
- Rochers, éboulis**
- Eboulis siliceux alpins et nordiques (8110)
- Eboulis thermophiles (8130)
- Végétation des falaises continentales siliceuses (8220)
- Dalles rocheuses (8230)
- 8110 + 8220
- Glaciers (8340)
- Lac ou zone humide
- Autre (zone anthropisée)



Version 2, décembre 2002

0 2
Kilomètres

Légende

-  Limites du site
-  Routes
-  P is
-  3130 (Eaux stagnantes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea)
-  7230 (Tombières basses alcalines)
-  7140 (Tombières de transition et tremblants)
-  7110 (Tombières hautes actives)

Le symbole représente la présence/absence des habitats et non la part occupée par chacun d'eux dans l'unité

0 2
Kilomètres

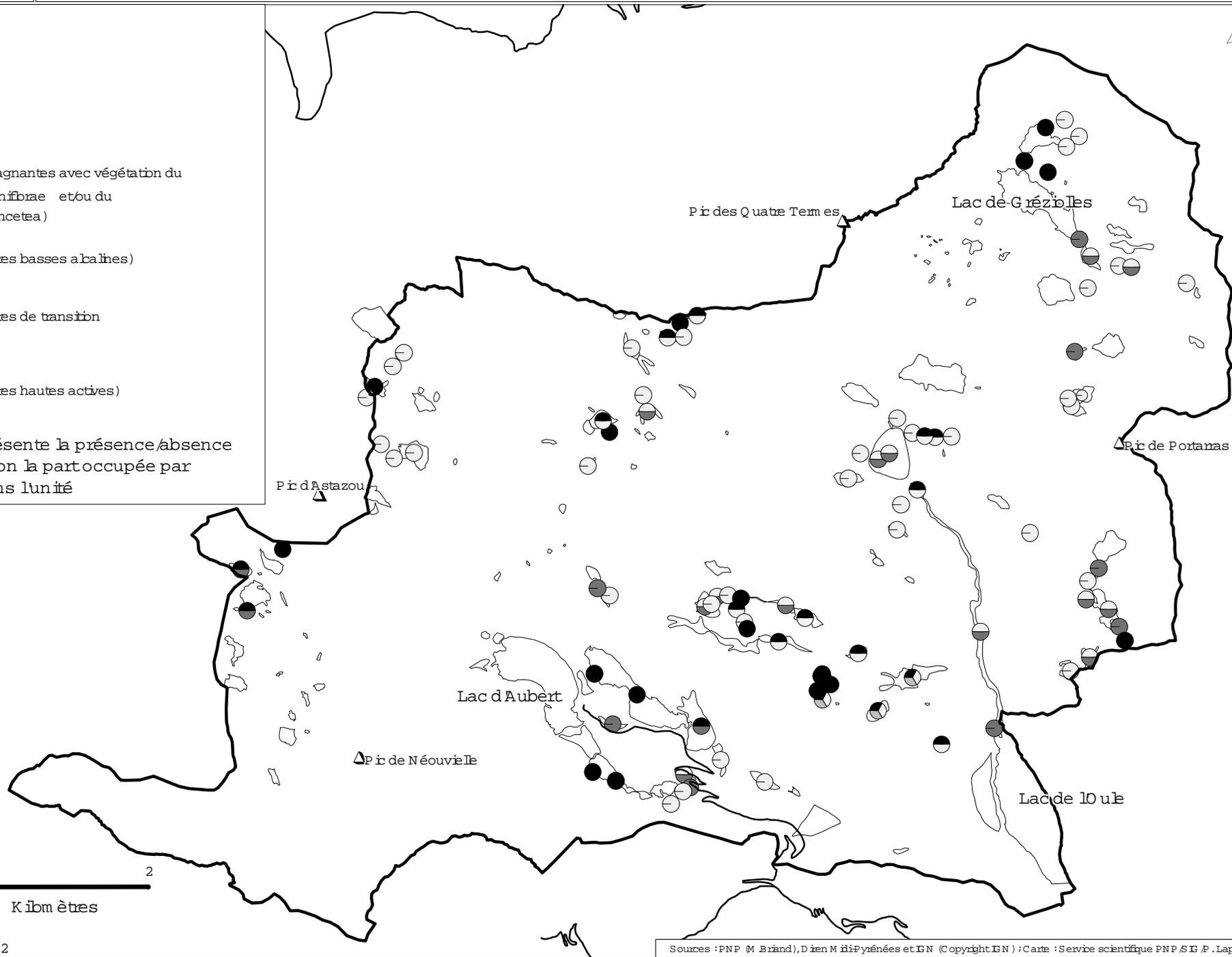


Tableau 3 : Récapitulatif des habitats communautaires selon leur code UE.

Intitulé Code CORINE Biotopes	Code UE	Statut de l'habitat	Présence dans le formulaire standard*	Représentativité de l'habitat sur le site + peu représenté ++ moyennement représenté +++ très représenté
EBOULIS ET FALAISES				
Eboulis siliceux alpins et nordiques (61.1)	8110	C	oui	+++
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (61.3)	8130	C	non	+
Végétation des falaises continentales siliceuses (62.2)	8220	C	oui	+++
Dalles rocheuses (62.3)	8230	C	non	+
Glaciers rocheux (63.2)	8340	C	oui	+
ZONES HUMIDES				
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i> (22.12*(22.31et22.32))	3130	C	oui	++
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i> (24.224)	3240	C	oui	+
Tourbières hautes actives (51.1)	7110	P	oui	+++
Tourbières basses alcalines (54.2)	7230	C	non	++
Tourbières de transition et tremblantes (54.5)	7140	C	oui	+
PELOUSES				
Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i> (36.314)	6140	C	oui	++
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes (36.31)	6230	P ¹	oui	+++
Mégaphorbiaies subalpines et alpines (37.8)	6432	C	oui	+
LANDES				
Landes alpines et boréales (31.4)	4060	C	oui	+++
Landes sèches européennes (31.2)	4030	C	non	+
FORETS				
Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (42.4)	9430	C	oui	+++

(C : communautaire, P : prioritaire)

Les deux grands types d'habitats prioritaires au titre de la DH sont les tourbières hautes actives et les formations herbeuses à Nard. Ces habitats sont largement représentés sur le site.

¹ Tous les habitats cartographiés en 36.311 ; 36.312 ; 36.313 ont été considérés comme étant des habitats prioritaires car au vu des relevés réalisés sur le site du Néouvielle, le nombre d'espèces rencontrées est toujours supérieur à 12 et la moyenne est de 21 espèces.

II-1-1-1-2 Fiches descriptives des habitats relevant de la DH répertoriés selon le code CORINE Biotopes

Le tableau précédent permet de mettre en évidence les grands types d'habitats figurant à l'annexe I de la DH qui ont été rencontrés sur le site. Cependant, il semble indispensable de décliner les habitats listés ci-dessus à un niveau de définition plus fin, c'est-à-dire selon leur code CORINE Biotopes (cf tableau 4).

Chacun des habitats relevant de la DH fait l'objet d'une fiche synthétique. Ces fiches présentent les caractéristiques de l'habitat, la dynamique et sa localisation sur le site au moyen d'une carte. Figurent également des indications concernant leur état de conservation et l'impact des activités actuelles, ainsi que les mesures de protection et d'inventaire existants sur le site. Enfin, l'ensemble de ces caractéristiques et observations aboutissent à donner quelques pistes concernant la gestion de l'habitat.



Pour en savoir plus ...

- Typologie CORINE Biotopes (BISSARDON M., GUIBAL L, RAMEAU JC,.- ENGREF, 1997. CORINE biotopes, version originale. Types d'habitats français. Ed. ENGREF, 216p.)
- Manuel d'Interprétation des Habitats (Eur. 15)
- Cahiers d'habitats (à paraître) – La Documentation française
- Fiches par habitats concernant la gestion forestière. (RAMEAU J.C, GAUBERVILLE C., DRAPIER N., 2000. Gestion forestière et diversité biologique. Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire. France-Domaine atlantique (domaine alpin : à paraître))
- Fiches par habitats relevant et ne relevant pas de la DH réalisées par l'opérateur (Document de compilation – Vol. III)

Tableau 4 : HABITATS RENCONTRES SUR LE TERRAIN

Opérateur : Parc National des Pyrénées

Intitulé du Code CORINE	Code CORINE	Code Natura 2000	Statut	Présence dans le bordereau	TOTAL DES UNITES ET NOMBRE D'UNITES CONTENANT L'HABITAT
EBoulIS ET FAlAISES					TOTAL DES UNITES : 376
Eboulis siliceux alpins et nordiques	61.1	8110	Communautaire	oui	175 soit 46,5 %
Eboulis siliceux des montagnes nordiques	61.12	8110	Communautaire	oui	30 soit 8%
Eboulis à <i>Rumex scutatus</i>	61.3122	8130	Communautaire	non	2 soit 0,5%
Végétation des falaises continentales siliceuses	62.2	8220	Communautaire	oui	170 soit 45%
Dalles rocheuses	62.3	8230	Communautaire	non	4 soit 1%
Glaciers Rocheux	63.2	8340	Communautaire	oui	2 soit 0,5%
ZONES HUMIDES					TOTAL DES UNITES : 193
HABITATS RELEVANT DE LA DIRECTIVE HABITAT					
Gazons d'Isoètes Euro-sibériens	22.3113	3130	Communautaire	oui	2 soit 1%
Communautés flottantes à <i>Spartanium</i>	22.3114	3130	Communautaire	oui	36 soit 18,5%
Fourrés et bois des bancs de graviers	24.224	3240	Communautaire	oui	2 soit 1%
Buttes, bourrelets et pelouses tourbeuses	51.11	7110	Prioritaire	oui	29 soit 15%
Buttes de Sphaignes colorées	51.111	7110	Prioritaire	oui	34 soit 17,5%
Bases des buttes et pelouses de sphaignes verts	51.112	7110	Prioritaire	oui	Présence non quantifiée
Buttes à buissons nains	51.113	7110	Prioritaire	oui	3 soit 1,5%
Mares de tourbières	51.13	7110	Prioritaire	oui	Présence non quantifiée
Tourbières basses à <i>Carex davalliana</i>	54.23	7230	Communautaire	non	8 soit 4%
Bas marais à <i>Carex frigida</i>	54.28	7230	Communautaire	non	19 soit 10%
Radeaux de Sphaignes et de linaigrettes	54.58	7140	Communautaire	oui	3 soit 1,5%
Radeaux à <i>Menyanthes trifoliata</i> et <i>Potentilla palustris</i>	54.59	7140	Communautaire	oui	3 soit 1,5%
HABITATS NE RELEVANT PAS DE LA DIRECTIVE HABITAT					
Eaux oligotrophes pauvres en calcaire	22.11				116 soit 60%
Colonies de grands potamots	22.421				6 soit 3%
Communautés flottantes des eaux peu profondes	22.432				3 soit 1,5%
Ruisselets	24.11				47 soit 24%
Zones à truites	24.12				Linéaire non quantifié
Cours d'eau intermittents	24.16				2 soit 1%
Cariçaie à <i>Carex rostrata</i> et <i>Carex vésicaria</i>	53.214				41 soit 21%
Sources d'eaux douces à bryophytes	54.111				43 soit 22%
Bas marais acides pyrénéens à Laiche noire	54.424				65 soit 34%
Bas marais acides pyrénéens à <i>Trichophorum cespitosum</i>	54.452				81 soit 42%
Bas marais acides à <i>Eriophorum angustifolium</i>	54.46				38 soit 20%
PELOUSES					TOTAL DES UNITES : 357
HABITAT RELEVANT DE LA DIRECTIVE HABITAT					
Gazons à Nard raides et groupements apparentés	36.31	6230	Prioritaire	oui	76 soit 21%
Nardaie mésophile pyrénéo-alpines	36.311	6230	Prioritaire	oui	2 soit 0,5%
Nardaie pyrénéo-alpines hygrophiles	36.312	6230	Prioritaire	oui	82 soit 23%
Pelouses pyrénéo-alpines hygrophiles à Vulpins	36.313	6230	Prioritaire	oui	2 soit 0,5%
Pelouses pyrénéennes fermées à <i>Festuca eskia</i>	36.314	6140	Communautaire	oui	19 soit 5%
Mégaphorbiaies pyrénéo-ibériques	37.83	6432	Communautaire	oui	4 soit 1%
Communautés alpines à Patience alpine	37.88	6432	Communautaire	oui	6 soit 2%
HABITATS NE RELEVANT PAS DE LA DIRECTIVE HABITAT					
Pelouses siliceuses thermophiles subalpines	36.33				15 soit 4%
Pelouses à <i>Festuca paniculata</i>	36.331				9 soit 3%
Pelouses en gradins à <i>Festuca eskia</i>	36.332				116 soit 33%
Pelouses à laiche courbée et communautés apparentées	36.34				5 soit 1,5%
Pelouses à <i>Carex curvula</i>	36.341				49 soit 13%
LANDES					TOTAL DES UNITES : 257
Landes à <i>Rhododendron</i>	31.42	4060	Communautaire	oui	194 soit 75%
Fourrés à <i>Juniperus communis</i> subsp <i>nana</i>	31.431	4060	Communautaire	oui	21 soit 8%
Landes à <i>Arctostaphylos uva-ursi</i>	31.47	4060	Communautaire	oui	53 soit 20%
Landes montagnardes à <i>Calluna</i>	31.226	4030	Communautaire	non	3 soit 1%
FORETS					TOTAL DES UNITES : 207
HABITATS RELEVANT DE LA DIRECTIVE HABITAT					
Forêts pyrénéennes de Pins de montagne à Rhododendron	42.413	9430	Communautaire	oui	133 soit 64%
Forêts de Pins de montagne à Véronique ! 1 unité en mélange (42.4241*42.4242)	42.4241	9430	Communautaire	oui	2 soit 1%
Forêts pyrénéennes de pins de montagne à Raisin d'ours ! 1 unité en mélange (42.4241*42.4242)	42.4242	9430	Communautaire	oui	90 soit 43%
HABITATS NE RELEVANT PAS DE LA DIRECTIVE HABITAT					
Bois de Bouleaux pyrénéens	41.B33				1 soit 0,5%
Bois de Trembles	41.D				3 soit 1,5%

SOURCES : d'après les prospections effectuées par I. BASSI, M. BRIAND, D. CADARS, E. LHOTTE, 2000

AU TOTAL, 1006 UNITES ONT ETE CARTOGRAPHIEES DONT 60 % SONT CONSTITUEES D'HABITATS UNIQUES ET 40 % SE TROUVENT SOUS FORME DE COMPLEXES (=mosaïques, mélanges)



EBOULIS ALPINS ET NORDIQUES

CODE CORINE : 61.1
CODE UE : 8110
Habitat d'intérêt communautaire

Typicité
Moyenne. Certains de ces habitats ne possèdent aucune espèce végétale visible.

Description
Gros blocs siliceux

Etat de conservation sur le site (61.12 exclus, cf. fiche suivante)
153 bons (87,4%)
11 moyens (6,3%) (F289, P12, F334, F221, F319, F335, F157, F234, F291, P404, P123)
11 mauvais (6,3 %) (F15, F16, F214, F222, F230, F390, F253, F33, F36, F269, F287, P112). Il s'agit des habitats en mélange avec des landes.

Caractéristiques physiques de l'habitat sur le site :
Altitude : 2150-3000m
Exposition : indifférent
Pente : 5-50°, majoritairement 14-25°

Impacts et activités
Aucun impact à signaler actuellement.

Localisation sur le site :
Fortement représenté sur la totalité du site.

Statut de protection et inventaires
Zone centrale du PNP, Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Dynamique sur le site :
Observation terrain :
Quand l'habitat se stabilise, il peut être colonisé par les ligneux bas (= rhododendron essentiellement) (F289, P12, F334, F221, F319, F335, F157, F234, F291, P404, P123, F15, F16, F214, F222, F230, F390, F253, F33, F36, F269, F287, P112)

Préconisations de gestion

Objectif :
Laisser la dynamique de colonisation se poursuivre en essayant de comprendre le phénomène

Actions proposées :
Suivi des phénomènes de dynamique
→ cf. Action (A2)

Acteurs concernés
Gestionnaire de la RNN (=PNP), CBP, équipes scientifiques, communes

Représentativité de l'habitat sur le site
Très bien représenté.
205 unités :
30 unités répertoriées en 61.12
175 unités en tant que tel (61.1), dont :
129 uniques
35 en mosaïque avec 31.42 – 42.413
– 36.314 – 31.431 – 31.47 – 42.4242 –
36.341 – 36 .332
11 en mélange avec la lande à Rhododendron (31.42)

EBOULIS SILICEUX DES MONTAGNES NORDIQUES

CODE CORINE : 61.12
CODE UE : 8110
Habitat d'intérêt communautaire

Description

Gros blocs siliceux pouvant être riches en mousses, lichens et quelques fois en fougères. Habitat généralement pauvre floristiquement.

Principales espèces caractérisant l'habitat :

Cryptogramma crispa
(= fougère)

Caractéristiques physiques de l'habitat sur le site :

Altitude : 2150-2600m

Exposition : ouest à nord-ouest

Pente : 5-25°

Localisation sur le site :

Fortement représenté sur la totalité du site.

Dynamique sur le site:

Observation terrain :

Quand l'habitat se stabilise, il peut être colonisé par les ligneux bas (P260,P262, P258, P114, F264, F273, F321, F324, F326, P265)

Représentativité de l'habitat sur le site

Bien représenté. 30 unités dont 6 en mélange généralement avec de la lande à rhododendron (F264, F273, F321, F324, F326, P265). Cet habitat peut également se trouver en mosaïque avec les habitats suivants : 36.341, 31.42, 36.332.

Il présente 18 habitats uniques

! peut être inventorié sous le code 61.1 (166 unités)



I. BASSI - PNP

Typicité

Moyenne. Certains de ces habitats ne possèdent aucune espèce végétale visible.

Etat de conservation sur le site

20 (66,7 %) bon

4 (13,3 %) moyen, en cours de colonisation par les ligneux bas (P260,P262, P258, P114)

6 (20 %) mauvais (F264, F273, F321, F324, F326, P265) (mélange)

Impacts et activités

Aucun impact à signaler actuellement.

Statut de protection et inventaires

Zone centrale du PNP, Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :

Laisser la dynamique se poursuivre en essayant de comprendre le phénomène

Actions proposées :

Suivi des phénomènes de dynamique

→ cf. Action (A2)

Acteurs concernés

Gestionnaire de la RNN (=PNP), CBP, équipes scientifiques, communes



EBOULIS A *RUMEX SCUTATUS*

CODE CORINE : 61.3122
CODE UE : 8130
Habitat d'intérêt communautaire

Description

Blocs en exposition chaude se caractérisant par la présence de l'oseille en écusson.

Principales espèces caractérisant l'habitat :

Rumex scutatus
(= oseille à écusson)
Sedum sp.

Caractéristiques physiques de l'habitat sur le site :

Altitude : 2250-2600m
Exposition : sud-ouest
Pente : 6-27°

Localisation sur le site :

Présence très ponctuelle sur le site, au lac inférieur de Bastan et à proximité du col de Bastanet.

Dynamique sur le terrain :

Observation terrain :
Aucune

Représentativité de l'habitat sur le site :

Très peu représenté.
2 unités uniques* (P25 – P53)

Typicité

Bonne

Remarque : La composition floristique, l'exposition chaude ont conduit à rattacher cet habitat au 61.3122. Ce rattachement reste discutable car le *Rumicetum scutati* est Alpien (ne peut-il pas exister un équivalent pyrénéen ?).

Etat de conservation sur le site :

2 (100%) en bon état

Impacts et activités

Aucun impact à signaler actuellement.

Statut de protection et inventaires

Site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :

Maintien du bon état de conservation de l'habitat

Actions proposées :

RAS

Acteurs concernés

*2 unités uniques = 2 unités sont constituées uniquement de l'habitat 61.3122.

VEGETATION DES FALAISES CONTINENTALES SILICEUSES

CODE CORINE : 62.2
CODE UE : 8220
Habitat d'intérêt communautaire

Description
Falaises siliceuses.

Principales espèces caractérisant localement l'habitat:

Alchemilla saxatilis
(= Alchemille saxatile)
Sempervivum montanum
(= Joubarbe des montagnes)
Veronica fruticans
(= Véronique buissonnante)

Caractéristiques physiques de l'habitat sur le site :

Altitude : 2100-3050m
Exposition : indifférent
Pente : 45-70°

Localisation sur le site :

Habitat bien représenté sur la totalité du site.
Très présent autour du Pic du Néouvielle et dans la partie Nord-Est du site.

Dynamique sur le site ::
RAS

Représentativité de l'habitat sur le site :

Très représenté. 170 unités :
37 uniques
6 en mosaïque, avec 61.1 – 42.4242 – 31.42 – 31.47 – 36.332 – 36.314 – 42.413
127 unités en mélange *, essentiellement avec des landes (31.42, 31.431, 31.47) et des forêts (42.413, 42.4242) mais aussi des pelouses (36.341, 36.33).



D. CADARS-PNP

Typicité
Bonne

Etat de conservation sur le site :

166 (97,6 %) bon
4 (2,4 %) moyen. La dégradation est toujours très limitée dans l'espace et n'affecte jamais la totalité de la surface de l'unité.

Impacts et activités

Activité d'escalade à proximité immédiate des stations d'*Androsace pyrenaica*, espèce inféodée à ce type d'habitat. Les portions d'habitats correspondant aux voies d'escalade sont « décapées » à cause du passage des grimpeurs (phénomène très localisé). Cependant, il n'y a pas d'impact particulier de cette activité car les voies sont très localisées et sans conséquences pour l'espèce.

Statut de protection et inventaires

Zone centrale du PNP, Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :

Maintien de l'habitat en bon état de conservation, et des espèces le caractérisant

Actions proposées :

Suivi des populations d'*Androsace* et de l'habitat « Falaise » notamment à proximité des voies d'escalade.
→ cf. Actions (A1)
Sensibilisation des grimpeurs
→ cf. Action (T1)

Acteurs concernés

Gestionnaire de la RNN (=PNP), grimpeurs, FFME, CAF, Guides de montagne, communes, CBP.

*127 unités en mélange = l'habitat 62.2 est en mélange avec d'autres habitats et ceci dans 127 unités.



DALLES ROCHEUSES

CODE CORINE : 62.3
CODE UE : 8230
Habitat d'intérêt communautaire

Description

Dalles rocheuses horizontales ou faiblement inclinées.
Habitat se présentant comme des pelouses ouvertes, où la végétation, même à la saison la plus favorable, ne recouvre qu'une partie du sol.

Principales espèces caractérisant localement l'espèce :

Sedum sp (= Orpin)
Sempervivum sp (= Joubarbe).
Silene rupestris (= Silène des rochers)

Caractéristiques physiques de l'habitat sur le site :

Altitude : >2200m
Exposition : indifférent
Pente : 27-70°

Localisation sur le site :

Très localisé.
Présent autour du Pic de Néouvielle, dans le secteur de Campana.

Dynamique sur le site :

Observation terrain :
La dynamique de cet habitat est très faible.
La pelouse à *Carex curvula* est peu recouvrante mais souvent présente avec cet habitat sous forme de mélange.

Représentativité de l'habitat sur le site :

Habitat peu fragmenté et donc localisé.
4 unités, en mélange dans tous les cas avec l'habitat de pelouse à *Carex curvula* (36.341).

Typicité

Bonne

Etat de conservation sur le site :

4 (100%) bon

Impacts et activités

Aucun impact à signaler actuellement.

Statut de protection et inventaires

Zone centrale du PNP, Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :

Maintien de l'état de conservation

Actions proposées :

Rien à signaler



GLACIERS ROCHEUX

CODE CORINE : 63.2
CODE UE : 8340
Habitat d'intérêt communautaire

Description
Glaciers

Principales espèces caractérisant localement l'habitat:
Algues

Caractéristiques physiques de l'habitat sur le site :
Altitude : 2750-300m
Exposition : nord
Pente : 27-45°

Localisation sur le site :
Pic du Néouvielle

Dynamique sur le site :
Fonte de la glace au cours du temps

Représentativité de l'habitat sur le site :
Très peu représenté.
2 unités

Typicité
Bonne

Etat de conservation sur le site :
2 (100%) mauvais, disparition.

Impacts et activités
Rien à signaler

Statut de protection et inventaires
Zone centrale du PNP, Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :

Actions proposées :

Aucune action sur le site ne pourra enrayer le phénomène.
Suivi de l'impact du retrait du glacier sur les espèces endémiques cryophiles (à définir).

Acteurs concernés :

Gestionnaire de la RNN (=PNP), équipe de scientifiques

GAZONS D'ISOETES EURO-SIBERIENS

CODE CORINE : 22.3113
CODE UE : 3130
Habitat d'intérêt communautaire

Description

Gazon submergé des eaux limpides, formé par l'espèce *Isoetes lacustris* (= Isoète).

Principales espèces caractérisant localement l'habitat :

Isoetes lacustris. (= Isoète)
Subularia aquatica (= *Subulaire aquatique*)
Callitriches palustris (= Callitriche)

Localisation sur le site :

Présent dans les lacs à berge en pente douce. Il appartient à la ceinture végétale la plus profonde. Il est présent aux Laquettes et aux lacs d'Anglade.

Dynamique sur le site :

Le comblement conduit à un rehaussement du fond du lac. Il en résulte un remplacement par un habitat à *Sparganium* et progressivement à *Carex rostrata*.

Observation terrain

Phénomène observé au Lac d'Anglade (ZH45) où les Isoètes sont présents en mélange avec *Sparganium*.

Représentativité de l'habitat sur le site :

Faible surface, non quantifiée
Très peu représenté
2 unités identifiées



M. BRIAND - PNP

Typicité

Bonne

Etat de conservation sur le site :
2 (100%) en bon état

Impacts et activités

Pas d'impacts particuliers actuellement. Piétinement limité aux quelques individus pouvant être proches des berges (= impact négligeable vu l'étendue des populations en profondeur).

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :

Maintien et conservation de l'habitat

Actions proposées :

Suivi de l'espèce et de son habitat
A poursuivre (cf. Plan de gestion de la RNN)

Acteurs concernés

Gestionnaire de la RNN (=PNP), communes

COMMUNAUTÉS FLOTTANTES A SPARGANIUM

CODE CORINE : 22.3114
CODE UE : 3130
Habitat d'intérêt communautaire

Description

Habitat présent dans les zones d'eau profonde (environ 70 cm) se caractérisant par la présence d'une espèce flottante : *Sparganium angustifolium*.

Principales espèces caractérisant localement l'habitat :

Sparganium angustifolium (= rubanier)

Localisation sur le site :

Habitat présent dans les lacs plats constitués de ceinture de végétation. Il correspond à une des ceintures les plus profondes. Il est fortement présent sur le site : Aumar, les Laquettes, lacs du Vallon d'Estibère, lac de Madamète, Coueyla Gran ...

Dynamique sur le site :

Observation terrain :

Peut recouvrir la totalité d'un lac ou d'une mare, c'est le cas aux Boudigues. Phénomène participant au processus de comblement.

Représentativité de l'habitat sur le site :

Assez représenté,

36 unités :

35 unités de mosaïque* avec
22.11, 24.11, 24.16, 36.312, 53.214,
54.111, 54.23, 54.28, 54.424, 51.11,
54.452, 54.46

1 unité de mélange avec 22.3113



M. BRIAND-PNP

Typicité

Bonne

Etat de conservation sur le site :

36 (100%) bons. Cependant, cet habitat est présent sur 6 unités pouvant être affectées par des phénomènes de comblement.

Impacts et activités

Pas d'impacts particuliers actuellement.

Statut de protection et inventaires

Zone centrale du PNP, Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :

Maintien et conservation de l'habitat

Actions proposées :

Surveillance et suivi. Etude du phénomène de comblement et donc de l'extension ou de la diminution des zones occupées par cet habitat.

→ cf. Action (A2)

Acteurs concernés

Gestionnaire de la RNN (=PNP)

*35 unités de mosaïque = l'habitat 22.3114 est en mosaïque avec d'autres habitats et ceci dans 35 unités.

FOURRES ET BOIS DES BANCS DE GRAVIERS

CODE CORINE : 24.224
CODE UE : 3240
Habitat d'intérêt communautaire

Description

Fourrés constitués de Saules présents le long des cours d'eau, souvent en mélange avec les mégaphorbiaies à Adénostyle.

Principales espèces caractérisant localement l'habitat :

Différentes espèces de Saules (*Salix sp.*).
Salix eleagnos

Localisation sur le site :

Habitat présent à la laquette, près du lac Blanc.

Dynamique sur le site :

Observation terrain :
Rien à signaler

Représentativité de l'habitat sur le site :

Faible surface, non quantifiée
Très peu représenté (2 unités)



M. BRIAND-PNP

Typicité

Bonne

Etat de conservation sur le site :

2 (100%) en bon état

Impacts et activités

Aucun impact à signaler actuellement.

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :

Maintien de l'habitat

Actions proposées :

Pas d'action particulière à mettre en place

Acteurs concernés

—

BUTTES, BOURRELETS ET PELOUSES TOURBEUSES

CODE CORINE : 51.11
CODE UE: 7110
Habitat d'intérêt prioritaire

Typicité
Bonne

Description

Végétation des parties hautes du plateau tourbeux et de ses versants périphériques plus secs (d'après CORINE Biotopes)

Etat de conservation sur le site :

25 (86,2%) en bon état
3 (10,3%) d'état moyen, piétinés par les troupeaux (ZH72, ZH91, ZH68)
1 (3,5%) en mauvais état, très fortement piétiné par les troupeaux (ZH3)

Localisation sur le site :

Habitat présent sur la totalité du site sauf dans la partie ouest.
Présent à Despax, Estibère, Gréziolles, Agalops, Aumar

Impacts et activités

Habitat soumis quelques fois à un fort piétinement lié essentiellement au passage du troupeau. La présence des troupeaux semble tout de même être indispensable à la régénération de l'habitat.

Représentativité de l'habitat sur le site :

Assez bien représenté.
Au moins **66 unités** peuvent être classées dans cette rubrique :
34 répertoriées en 51.111
certaines répertoriées en 51.112
3 répertoriées en 51.113
⇒ Ces habitats sont décrits dans les fiches suivantes.
29 répertoriées en tant que tel (51.11).

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :

Maintenir cet habitat en bon état de conservation. Pour une des unités (ZH3), éviter le piétinement de cet habitat par le passage des bovins et ceci sans éliminer l'abrutissement.

Actions proposées :

* Limiter l'impact du passage des bovins sur l'unité (ZH3) en aménageant un passage à « sec » .

→ cf. Action (P3)

* « Etude, suivi des zones humides » soumises à un fort piétinement mais dont on ne connaît pas les effets.

→ cf. Action (P4)

Acteurs concernés

Service pastoral départemental (CRPGE), gestionnaires d'estives, éleveurs, chambre d'Agriculture, gestionnaire de la RNN, communes, CBP, scientifiques.

BUTTES DE SPHAIGNES COLOREES

CODE CORINE : 51.111
CODE UE : 7110
Habitat d'intérêt prioritaire

Description

Coussins ou buttes essentiellement constitués de sphaignes et accompagnés d'autres mousses, d'hépatiques et de lichens.

Principales espèces caractérisant localement l'habitat:

Sphagnum sp. pl. (=Sphaignes)
Drosera rotundifolia
(= Droséra à feuilles rondes)

Localisation sur le site :

Habitat présent sur la totalité du site sauf dans la partie ouest. Il est présent dans le vallon de Port Bielh, lac de Caderolles, les Laquettes, Lac inférieur ...

Dynamique sur le site :

Observations terrain :

*extension de l'habitat vers la partie interne des laquets (ex : ZH43-Les Boudigues)
*colonisation par les ligneux et assèchement (ex : ZH25- lac inférieur Bastan, ZH80- laquet de Port Bielh).

Représentativité de l'habitat sur le site :

Assez représenté, 34 unités :

1 unique
32 unités de mosaïque avec 24.11 – 54.111 – 53.214 – 54.23 – 54.28 – 54.424 – 54.452 – 37.83 – 51.113 – 36.312- 54.46- 54.59 – 22.3113- 22.3114- 22.421- 54.58-22.1
1unité de mélange (54.28-54.424)



M. BRIAND-PNP

Typicité

Bonne

Etat de conservation sur le site :

28 (85,3 %) en bon état
5 (14,7 %) d'état moyen. Piétinement par les troupeaux et/ou par les randonneurs.

Impacts et activités

Le piétinement des bovins ou des équins peut provoquer la formation de trous dans les buttes ou entraîner des dégradations si l'intensité est trop importante.

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :

Maintenir cet habitat en bon état de conservation. Comprendre les effets du piétinement suivant son intensité, sa fréquence. L'objectif est d'apporter des réponses en termes de gestion de l'habitat et de ceux qui lui sont associés.

Actions proposées :

Réaliser des études et des suivis de certaines zones humides soumises à un fort piétinement mais dont on ne connaît pas les effets.

→ cf. Action (P4)

Acteurs concernés

Service Pastoral Départemental (CRPGE), gestionnaire d'estives, éleveurs, gestionnaire de la RNN (=PNP), Chambre d'Agriculture, communes, CBP, équipe de scientifiques.

BASES DES BUTTES ET PELOUSES DE SPHAIGNES VERTES

CODE CORINE : 51.112
CODE UE : 7110
Habitat d'intérêt prioritaire

Description

Habitat constitué de sphaignes vertes ou jaunes se développant dans la zone de transition entre les cuvettes et les buttes.

Principales espèces caractérisant localement l'habitat :

Sphagnum sp.
Drosera rotundifolia
(= Droséra à feuille ronde)

Localisation sur le site :

Les plus caractéristiques se trouvent au dessous du Soum de Montpelat en allant vers l'Oule.

Dynamique sur le site :

Rien à signaler

Représentativité de l'habitat sur le site :

Absence de données quantitatives



M. BRIAND-PNP

Typicité

Bonne

Etat de conservation sur le site :

Bon

Impacts et activités

Aucun impact particulier n'a été mis en évidence.

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :

Maintien de l'état de conservation actuel de l'habitat

Actions proposées :

Des prospections supplémentaires devront avoir lieu pour préciser la localisation de l'habitat

Acteurs concernés



BUTTES A BUISSONS NAINS

CODE CORINE : 51.113
CODE UE : 7110
Habitat d'intérêt prioritaire

Description

Buttes élevées constituées de sphaignes mortes au sommet, où s'installent des sous-arbrisseaux nains.

Principales espèces caractérisant localement l'habitat :

Sphagnum sp. (= sphaignes)
Rhododendron ferrugineum (= Rhododendron)
Calluna vulgaris (= Callune)
Erica tetralix (= Bruyère à quatre angles)
Vaccinium uliginosum (= Airelle des marais)
Pinus uncinata (= Pin à crochets)

Localisation sur le site :

Cet habitat est présent au lac inférieur de Bastan, au sud-est du lac Blanc, secteur de Campana.

Dynamique sur le site :

Cet habitat constitue la phase ultime sur les buttes d'ombrotrophisation, avec l'assèchement de leur partie supérieure. Il se trouve en mosaïque avec les buttes actives (51.111) et les dépressions sur substrat tourbeux (51.13).

Représentativité de l'habitat sur le site :

3 unités identifiées mais peut être inclus dans les 29 unités du 51.11

Typicité

Bonne

Etat de conservation sur le site :

3 (100 %) bons

Impacts et activités

Pas d'impacts apparents.

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :

Maintien de ces habitats tout en laissant l'évolution naturelle se produire, qui se traduirait pas un assèchement des buttes. Cependant, veiller à garder un équilibre entre les buttes de sphaignes « actives » et les buttes en cours de dessèchement et colonisées par les sous-arbrisseaux.

Actions proposées :

Suivi de la dynamique naturelle avec le contexte climatique actuel et futur. On sera particulièrement attentif à l'évolution des buttes actives vers ce type d'habitat de moindre originalité.

Acteurs concernés

–



MARES DE TOURBIERES

CODE CORINE : 51.13
CODE UE : 7110
Habitat d'intérêt prioritaire

Description

Eaux dystrophes, organiques, des dépressions sur substrat tourbeux, colonisées par des sphaignes très hygrophiles, des utriculaires ...

Principales espèces caractérisant localement l'habitat :

Potamogeton sp.
(= Potamot)
Drosera rotundifolia
(= Drosera à feuilles rondes)
Utricularia sp. (= Utriculaires)

Localisation sur le site :

Habitat rencontré au Pe d'Estibère et au lac d'Anglade.

Dynamique sur le site :

Cf. 51.113

Représentativité de l'habitat sur le site :

Absence de données quantitatives

Typicité

Bonne

Etat de conservation sur le site :

Bon

Impacts et activités

Actuellement, aucun impact n'est observable

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :

Conserver l'habitat tel qu'il se trouve actuellement

Actions proposées :

Des prospections supplémentaires devront avoir lieu pour préciser la localisation de l'habitat

Acteurs concernés

–

TOURBIÈRES BASSES A CAREX DAVALLIANA

CODE CORINE : 54.23
CODE UE : 7230
Habitat d'intérêt communautaire

Description

Habitat se développant sur des sols gorgés d'eau en permanence avec une alimentation en eau très alcaline. Il se caractérise par la présence d'un grand nombre de laïches et notamment *Carex davalliana*.

Principales espèces caractérisant localement l'habitat :

Carex davalliana, ainsi que de nombreuses autres laïches (*Carex sp.*)
Trichophorum cespitosum
(=Scirpe cespiteux)
Pinguicula vulgaris (= Grassette : fleurs violettes sur la photo ci-contre)
Primula farinosa

Localisation sur le site :

Habitat présent à proximité du lac d'Aumar, près des Laquettes, le long du ruisseau de Port Bielh. Les plus caractéristiques se situent au-dessus des laquettes.
Remarque : la présence de cet habitat reflète les conditions stationnelle du site (leucogranite)

Dynamique sur le site :

Observation terrain :
Habitat présent certaines fois à l'intérieur d'unités en voie de comblement.

Représentativité de l'habitat sur le site :

Peu représenté, 8 unités
1 unité de mosaïque avec 24.11-51.111 - 53.214 - 54.28 - 54.424 - 54.452 - 54.111
7 unités de mélange généralement avec 54.111 ou 54.452 ou 36.312 (plus rarement avec 51.11 ou 54.424)



M. BRIAND-PNP

Typicité sur le site :

Bonne

Etat de conservation sur le site :

5 (62,5%) bon
3 (37,5%) moyen, piétiné par les troupeaux.

Impacts et activités

Piétinement par le bétail présent mais impact limité.

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :

Maintenir cet état satisfaisant

Actions proposées :

RAS

BAS MARAIS A CAREX FRIGIDA

CODE CORINE : 54.28
CODE UE : 7230
Habitat d'intérêt communautaire

Description

Habitat colonisant les suintements et ruissellements sur les versants caillouteux. Il est dominé par *Carex frigida*.

Principales espèces caractérisant localement l'habitat:

Carex frigida + *Carex sp*
Pinguicula vulgaris (= Grassette)
Parnassia palustris (=Parnassie)
Primula farinosa
Deschampsia cespitosa

Localisation sur le site :

Cet habitat est présent près du lac d'Aumar, lac de l'Ours, lac de l'Ile, dans le vallon de Port Bielh, de Campana et de Bastan, Passades d'Aumar.

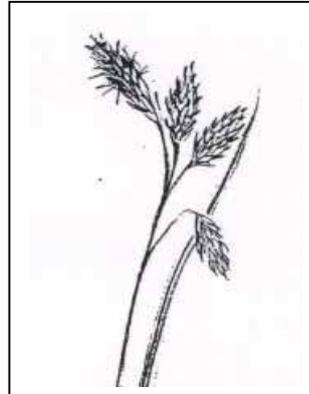
Dynamique sur le site :

Observation terrain :

L'habitat peut se trouver dans des unités en voie de comblement

Représentativité de l'habitat sur le site :

Assez représenté, 19 unités
1 unité unique
16 unités de mosaïque avec
24.11 – 22.3114 – 36.312 – 37.83 -
51.11 – 54.111 – 54.452 – 53.214 –
54.424 – 54.46 -
2 unités de mélange avec 54.452,
54.111 et 54.424.



Carex frigida

M. BRIAND-PNP

Typicité
Bonne

Etat de conservation sur le site :

19 (100%) en bon état

Remarque : ZH6 (Aumar) et ZH30 (Estibère) font l'objet d'un piétinement important par le bétail. Il a été difficile d'estimer l'état de conservation de l'habitat .

Impacts et activités

Ponctuellement un piétinement important a été observé. Il se limite à une unité et il est difficile de déterminer l'effet de celui-ci. Il semblerait qu'il ne soit pas néfaste pour l'habitat.

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :

Maintenir l'habitat et son état d'équilibre avec les autres habitats constituant les différentes unités où il est présent.

Actions proposées :

*Etude, suivi afin de connaître les effets du piétinement sur l'habitat et sur l'ensemble du complexe d'habitats constituant l'unité où il est présent.

→ cf. Action (P4)

Etude des phénomènes de comblement. Quelle place occupe cet habitat dans ce phénomène ?

→ cf. Action (A2)

Acteurs concernés

Gestionnaires d'estives, éleveurs, Service Pastoral Départemental (CRPGE), Chambre d'Agriculture, Gestionnaire de la RNN (=PNP), équipes de scientifiques, Fédération des Hautes-Pyrénées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, CBP



RADEAUX DE SPHAIGNES ET DE LINAIGRETTES

CODE CORINE : 54.58
CODE UE : 7140
Habitat d'intérêt communautaire

Description

Cet habitat constitue un tapis de sphaignes ou de sphaignes et de linaigrettes (= *Eriophorum angustifolium*), flottant, parfois dérivant.

Principales espèces caractérisant localement l'habitat :

Sphagnum sp (= Sphaigne)
Eriophorum angustifolium
(= Linaigrette)

Localisation sur le site :

Cet habitat est présent aux Boudigués, au Lac du Pe d'Estibère.

Dynamique sur le site :

Dans le processus de colonisation, il constitue souvent l'étape succédant à l'habitat de radeaux à *Menyanthes trifoliata* et *Potentilla palustris* (54.59).

Observation terrain :

Zone humide en voie de comblement (ZH44)

Représentativité de l'habitat sur le site :

Peu représenté et très localisé, 3 unités de mosaïque (ZH44) notamment avec 54.59 se trouvant seulement dans ces 3 unités là.

Typicité

Bonne

Etat de conservation sur le site :

3 (100%) en bon état

Impacts et activités

Aucun impact à signaler actuellement. Habitat présent dans une unité en voie de comblement. Phénomène naturel.

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :

Conservé l'habitat tel qu'il se trouve actuellement, en bon état de conservation en suivant l'impact du phénomène de comblement sur l'habitat (ZH44).

Actions proposées :

Suivi du phénomène de comblement et de son impact sur l'habitat.

→ cf. Action (A2)

Acteurs concernés

Gestionnaire RNN (=PNP), scientifiques, Fédération des Hautes-Pyrénées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. CBP

RADEAUX A *MENYANTHES TRIFOLIATA* ET *POTENTILLA PALUSTRIS*

CODE CORINE : 54.59
CODE UE : 7140
Habitat d'intérêt communautaire

Description

Tapis flottant comprenant le trèfle d'eau (= *Menyanthes trifoliata*), la potentille des marais (= *Potentilla palustris*). Il constitue un bourrelet protecteur dans les tourbières lacustres.

Principales espèces caractérisant localement l'habitat :

Menyanthes trifoliata
(= trèfle d'eau)
Potentilla palustris
(= potentille des marais)

Localisation sur le site :

Il est présent aux Boudigués et au lac du Pe d'Estibère.

Dynamique sur le site :

C'est un des habitats des ceintures constituant les tourbières lacustres. Il correspond à la transition entre les communautés amphibies et les communautés de tourbières.

Observation terrain :

Zone humide en voie de comblement (ZH44)

Représentativité de l'habitat sur le site :

Peu représenté et très localisé, 3 unités de mosaïque (ZH44) notamment avec 54.58 se trouvant seulement dans ces 3 unités.



M. BRIAND-PNP

Typicité

Bonne

Etat de conservation sur le site :

3 (100%) bons

Impacts et activités

Aucun impact à signaler actuellement.

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :

Conserver l'habitat tel qu'il se trouve actuellement, en bon état de conservation en suivant l'impact du phénomène de comblement sur l'habitat (ZH44)

Actions proposées :

Suivi du phénomène de comblement et de son impact sur l'habitat.

→ cf. Action (A2)

Acteurs concernés

Gestionnaire RNN (=PNP), scientifiques, Fédération des Hautes-Pyrénées pour la pêche et la protection du milieu aquatique, CBP

GAZONS A NARD RAIDE ET GROUPEMENTS APPARENTES

CODE CORINE : 36.31
CODE UE : 6230
Habitat d'intérêt prioritaire

Description

Communautés denses sur sols acides profonds, développées principalement et abondamment à l'étage subalpin, dominées ou codominées par le Nard, le Gispet ... (d'après code CORINE Biotopes).

Caractéristiques physiques de l'habitat sur le site :

Altitude : 1800-2600m (mosaïque ou mélange)

Exposition : indifférent

Pente : 5-25°

Localisation sur le site :

Représenté sur l'ensemble du site, sauf la partie ouest.

Représentativité de l'habitat sur le site

Très bien représenté.

162 unités peuvent être classées dans cette rubrique :

2 répertoriées en 36.311

82 répertoriées en 36.312

2 répertoriées en 36.313

19 répertoriées en 36.314

⇒ Ces habitats sont décrits dans les fiches suivantes.

76 unités répertoriées en tant que tel (**36.31**).

Remarque : 3 unités contiennent du 36.3 (NP 127, NP 332 et NF 256), des compléments d'inventaires seront donc nécessaires pour affiner le rattachement de ces unités.

Typicité

Bonne

Etat de conservation sur le site :

52 (68,4 %) bons

Dont 4 risquent d'être colonisés par les ligneux (P92, P352, P365, F163) et 1 risque de gagner la cariçaie (P125)

24 moyens (31,6 %)

Impacts et activités

La présence du pâturage extensif permet de maintenir l'habitat et des espèces de bonne qualité fourragère. En revanche, un manque de pression pastorale instantanée forte peut entraîner une colonisation par les ligneux et éventuellement une uniformisation de ces pelouses.

Dans certains cas, ces habitats sont soumis à un piétinement important lié à la proximité d'un sentier de randonnée avec, notamment, multiplication de sentiers parallèles au sentier principal. Ce piétinement peut être également lié au camping itinérant, parfois important.

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, Site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF.

Préconisations de gestion

Objectif :

Conservé ces habitats en bon état de conservation :

- en limitant l'extension des ligneux sur ces habitats
- en appliquant des pratiques pastorales permettant de maintenir une richesse floristique convenable
- en poursuivant la gestion du flux touristique

Restaurer / aménager les portions (faibles surfaces) dégradées par la divagation des randonneurs (multiplication de sentiers, piétinement important)

Actions proposées :

- Mise en place d'un test d'ouverture avec élimination par débroussaillage manuel de ligneux avec application de divers niveaux de pression pastorale.

→ cf. Action (P2)

- Réflexion sur le mode d'utilisation de l'espace par les troupeaux en appliquant par exemple un gardiennage serré sur ces habitats.

+ Tests à réaliser pour définir des seuils de « sous utilisation » (sous pâturage) et de « sur utilisation » de cet habitat (surpâturage) par les troupeaux. Le but est de connaître les modalités d'utilisation par le troupeau permettant d'obtenir ou de maintenir une richesse floristique maximale de l'habitat. L'objectif final est de préconiser des modes de gestion pastorale adaptés à ce type de milieu (charge instantanée ?, périodes les plus favorables ? ...)

→ cf. Action (P1)

- Suivi de l'activité de bivouac et de camping itinérant. Concentrer les efforts sur les aires de bivouacs d'Orédon et d'Aubert en terme de suivi, de surveillance et de gestion + restauration des sentiers.

→ cf. Action (T4, T3)

Acteurs concernés

Service Pastoral Départemental (CRPGE), Gestionnaires d'estives, communes administratives et propriétaires, éleveurs, chambre d'agriculture, gestionnaire de la RNN (=PNP). CBP

NARDAIES MESOPHILES PYRENEO-ALPINES

CODE CORINE : 36.311
CODE UE : 6230
Habitat d'intérêt prioritaire

Description

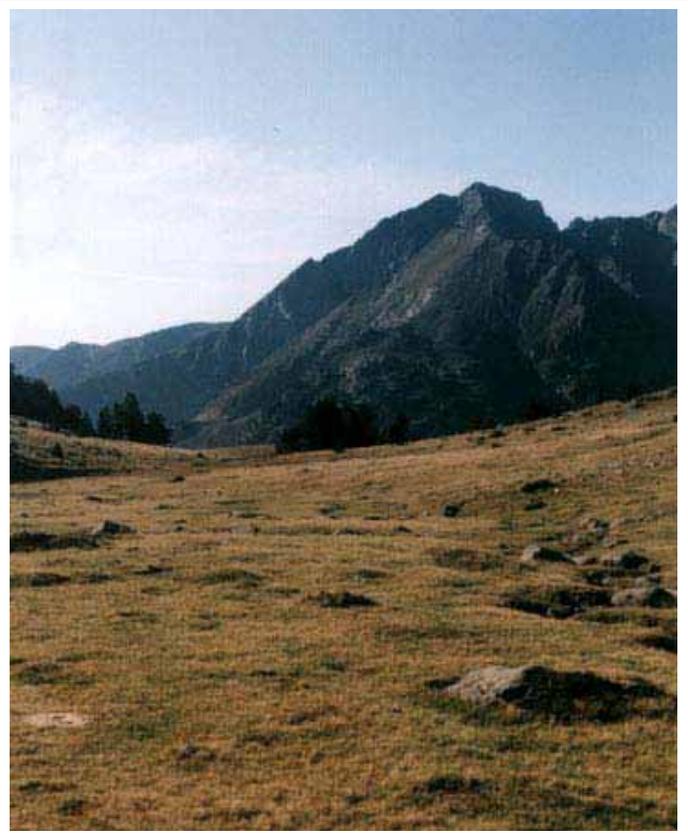
Pelouses dominées par le Nard formant un tapis bas et continu.

Principales espèces caractérisant localement l'habitat :

Nardus stricta (=Nard)
Geum montanum
(= Benoîte des montagnes)
Trifolium alpinum
(= Trèfle des Alpes ou Réglisse)

Caractéristiques physiques de l'habitat sur le site :

Altitude : 2350-2550m. (mosaïque d'habitat)
Exposition : Nord-Est et Sud-Est
Pente : 5-25°, majoritairement 15-25°



I. BASSET - PNP

Localisation sur le site :

Généralement présent sur les replats et les fonds de vallées en pente douce, peu représenté sur le site, il se rencontre dans le vallon d'Aygues-Cluzes.

Typicité
Bonne

Etat de conservation sur le site :
2 (100%) en bon état

Dynamique sur le site :

Certains de ces habitats sont colonisés par les ligneux bas.
Il peut également y avoir une évolution vers les bas marais avec reconstitution de nappes aquatique parmi les pelouses (ex : bord du lac de la Hourquette)

Impacts et activités

La présence du pâturage extensif permet de maintenir l'habitat et des espèces de bonne qualité fourragère.

Statut de protection et inventaires

Site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF.

Représentativité de l'habitat sur le site :

Peu représenté, 2 unités :
1 unité unique
1 unité de mosaïque avec des fourrés à genévriers.
! peut être inclus dans les 72 unités de 36.31.

Préconisations de gestion

Objectif :

Conservé l'habitat en bon état de conservation et affiner le rattachement des habitats 36.31.

Actions proposées :

Etudier plus précisément les habitats classés en 36.31. Il se pourrait que parmi ceux-ci, il existe des habitats qui seraient à classer en 36.311.

Acteurs concernés

—

NARDAIES PYRENEO-ALPINES HYGROPHILES

CODE CORINE : 36.312
CODE UE : 6230
Habitat d'intérêt prioritaire

Description

Pelouse continue, basse et fermées, dominée par le Nard.

Principales espèces caractérisant localement l'habitat :

Nardus stricta (= Nard)
Trifolium alpinum
(= Trèfle des Alpes ou Réglisse)
Phleum alpinum (= Fléole des Alpes)
Selinum pyrenaicum

Caractéristiques physiques de l'habitat sur le site :

Altitude : 2100-2350m
Exposition : aucune, nord-ouest, sud-ouest
Pente : 1-25°, terrain plat

Localisation sur le site :

Situé dans les dépressions et replats humides autour des lacs, il est présent dans le vallon d'Estibère, d'Aygues-Cluzes, autour de la tourbière Despax

Dynamique sur le site :

Formation stable en apparence et particulièrement sensible aux diminutions d'humidité du sol.

Observation terrain :
Colonisation par les ligneux

Représentativité de l'habitat sur le site :

Assez bien représenté, 82 unités :
14 uniques, 68 sous forme de complexes avec des habitats de zones humides, pelouses, landes, forêts.
! peut être inventorié sous le code 36.31.



I. BASSET - PNP

Typicité

Bonne sauf 2 unités pour lesquelles il a été difficile de réaliser des rattachements à la typologie (ZH91 et ZH93)

Etat de conservation sur le site :

64 (78 %) bons
18 (22 %) moyens (causes : retournement de la partie herbeuse par les sangliers, colonisation par les ligneux, piétinement par les touristes ou le bétail)

Impacts et activités

Certaines des unités contenant cet habitat sont traversées par des sentiers de randonnée. Souvent, la déviation des randonneurs entraîne la création de nouveaux sentiers parallèles au premier ou des tassements par piétinement. Le maintien du pâturage extensif permet de limiter l'extension des ligneux.

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF.

Préconisations de gestion

Objectif :

Maintenir les habitats en bon état de conservation tels qu'ils se trouvent actuellement ou restaurer/ aménager les portions (faible surface) dégradées.

Actions proposées :

- Poursuivre la gestion du flux touristique amorcée par la mise en place de la « Porte d'Orédon »
- « Suivi de l'activité de bivouac, de camping itinérant du site et sensibilisation du public » (T4)
- Restauration des sentiers de randonnées (T3)
- Mise en place d'un plan de gestion pastorale (P1)
- Limiter l'extension des ligneux (P2)
- Limiter l'impact du passage des bovins sur des zones sensibles (Aumar-Estoudou) (P3)

Acteurs concernés

Communes, SIVU Aure-Néouvielle, HPTE, gestionnaire de la RNN (=PNP), éleveurs, gestionnaires d'estives, Service Pastoral Départemental (CRPGE), CBP

PELOUSES PYRENEO-ALPINES HYGROPHILES A VULPINS

CODE CORINE : 36.313
CODE UE : 6230
Habitat d'intérêt prioritaire

Description

Gazon serré à recouvrement fort (90-100%) formant des auréoles autour des combes et des étangs.

Principales espèces caractérisant localement l'habitat :

Alopecurus gerardi
(= Vulpin de Gérard)
Trifolium alpinum
(= trèfle des Alpes ou Réglisse)

Caractéristiques physiques de l'habitat sur le site :

Altitude : 2200-2500m
Exposition : indifférent
Pente : 5-25°, terrain plat

Localisation sur le site :

Très localisé – Sous le col de Barèges à proximité d'un lac

Dynamique sur le site :

Milieu en apparente stabilité

Représentativité de l'habitat sur le site :

Peu représenté
2 unités
! peut être inventorié sous le code 36.31.



I. BASSI - PNP

Typicité :
Bonne

Etat de conservation sur le site :
2 (100%) en bon état

Impacts et activités

Aucun impact à signaler actuellement.
Le pâturage extensif semble avoir un effet positif sur le maintien de ce type d'habitat car l'habitat semble être stable.

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :

Maintenir le bon état de conservation de l'habitat. Affiner éventuellement le rattachement des habitats 36.31.

Actions proposées :

Etudier plus précisément les habitats classés en 36.31. Il se pourrait que parmi ceux-ci (notamment les unités qui n'ont pas été parcourues), il existe des habitats à classer en 36.313. De plus, l'espèce caractéristique, le Vulpin de Gérard (*Alopecurus gerardi*), fleurit en juillet-août.

Acteurs concernés

—

PELOUSES PYRENEENNES FERMEES A *FESTUCA ESKIA*

CODE CORINE : 36.314
CODE UE : 6140
Habitat d'intérêt communautaire

Description

Pelouse fermée non disposée en gradins de couleur vert sombre et dominée par le Gispet

Principales espèces caractérisant localement l'habitat :

Festuca eskia (= Gispet)
Ranunculus pyrenaicus
(=Renoncule des pyrénées)
Trifolium alpinum
(= Trèfle des Alpes ou Réglisse)
Meum anthamaticum
(= Méum faux-athamanthe)
Geum montanum
(= Benoîte des montagnes)

Caractéristiques physiques de l'habitat sur le site :

Altitude : majoritairement 2300-2600m
Exposition : nord-est et nord-ouest
Pente : 5-25°, majoritairement 15-25°

Localisation sur le site :

Situé sur les versants nord et ouest, cet habitat est présent essentiellement dans le Vallon d'Aygues-Cluzes et Dets Coubous

Dynamique sur le site :

Habitat en apparence stabilité

Représentativité de l'habitat sur le site :

Moyennement représenté, 19 unités dont 11 uniques, 3 en mélange avec des éboulis ou des falaises, 5 en mosaïque.



I. BASSI- PNP

Typicité : Bonne

Etat de conservation sur le site :

13 (68,4 %) bons
3 (15,8%) moyens, présence d'espèces nitrophiles (bétail ?) et colonisation par les ligneux
3 (15,8%) mauvais, elles sont très écorchées.

Impacts et activités

Ponctuellement des phénomènes d'érosion liés au passage de sentiers de randonnée ont été notés.

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :

- Maintenir cet habitat en bon état de conservation en maintenant l'activité pastorale pour éviter la colonisation par les ligneux bas.
- Restaurer / aménager les portions (faibles surfaces) dégradées.

Actions proposées :

- Plan de gestion pastorale (P1)
- Restauration des sentiers (T3)

Acteurs concernés

HPTE, communes, éleveurs, gestionnaires d'estives, CRPGE

MEGAPHORBIAIES PYRENEO-IBERIQUES

CODE CORINE : 37.83
CODE UE : 6432
Habitat d'intérêt communautaire

Description

Formation de plantes de grande taille, sur sols humides et profonds, se caractérisant par la présence d'Adénostyle.

Principales espèces caractérisant localement l'habitat :

Adenostyle alliariae
(= Adénostyle à feuille d'Alliaire)

Caractéristiques physiques de l'habitat sur le site :

Altitude : > 1900m
Exposition : indifférente
Pente : 0-5°

Localisation sur le site :

Présent souvent le long des ruisseaux comme Port Bielh ou Estibère, ou dans des éboulis grossiers comme à l'Oule.

Dynamique sur le site :

Habitat apparemment stable même s'il peut se retrouver avec des landes à Rhododendron (P324).

Représentativité de l'habitat sur le site :

Très faible surface par unité.
Peu représenté. 4 unités.



I. BASSTI - PNP

Typicité

Bonne

Etat de conservation sur le site :

4 (100%) bons

Impacts et activités

Aucun impact constaté

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :

Maintien de l'habitat tel qu'il est représenté actuellement sur le site, c'est à dire en bon état de conservation.

Actions proposées :

Actuellement, aucune action à proposer, des compléments de caractérisation de l'habitat sont à mettre en place (richesse spécifique).

Acteurs concernés

—

COMMUNAUTÉS ALPINES A PATIENCE ALPINE

CODE CORINE : 37.88
CODE UE: 6432
Habitat d'intérêt communautaire

Description

Habitat constitué de hautes herbes caractéristique des reposoirs à bétail où le sol est très riche en azote.

Principales espèces caractérisant localement l'habitat :

Chenopodium bonus-henricus
(= Chénopode Bon-Henri)
Rumex alpinus
(= Rhubarbe des moines)

Caractéristiques physiques de l'habitat sur le site :

Altitude : 1800-2550m
Exposition : indifférent
Pente : 5-25°, majoritairement : 5-15°

Localisation sur le site :

Au niveau des aires de couchades. Présent près du lac de l'Oule, entre le Col de Tracens et le Pic de Madamète, près du Réservoir des Laquets (P8, 9, 11, 17, 130B, 278)

Dynamique sur le site :

Assez stable, évolution possible après abandon.

Remarque : l'habitat présent à proximité du Réservoir des Laquets (P278) est un faciès à Ortie, Rumex, et ne contient pas de Chénopode.

Représentativité de l'habitat sur le site :

6 unités :
2 uniques
4 en mosaïque avec des pelouses à Nard raides (36.31)



Typicité

Bonne
! il existe des faciès à Ortie classés dans ce type d'habitat

Etat de conservation sur le site :

3 (50%) en bon état
3 (50%) d'état moyen, partie herbeuse retournée.

Impacts et activités

La présence et le maintien de cet habitat sont dépendants de l'occupation pastorale.

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :
Maintien de l'habitat en maintenant l'activité pastorale

Actions proposées :

–

Acteurs concernés

Éleveurs, gestionnaires d'estives ...

LANDE A RHODODENDRON

CORINE : 31.42
CODE UE : 4060
Habitat d'intérêt communautaire

Description

Lande dont l'espèce dominante est le rhododendron, sur sols acides.

Principales espèces caractérisant localement l'habitat :

Rhododendron ferrugineum
(=Rhododendron ferrugineux)
Homogyne alpina (=Homogyne alpine)
Vaccinium myrtillus (=Myrtille)
Vaccinium uliginosum (=Airelle des marais)

Caractéristiques physiques de l'habitat sur le site :

Altitude : 1900-2500 m (étage subalpin)
Exposition : Nord (essentiellement Nord-Est)
Pente : indifférente, représentativité plus importante pour les déclivités comprises entre 5° et 25°

Localisation sur le site :

Lande présente un peu partout sur le site.
(ex : Tuco d'Aumar, Col d'Estoudou, Port Bielh, Aygues-Cluzes...)

Dynamique sur le site :

Pelouses à nard → lande à rhododendron → forêt à rhododendron
*Divers degrés de fermeture des landes.
*Dynamique lente mais présente avec tendance à l'extension sur les pelouses.
*Parfois, une tendance au boisement a été observée (F5, F17, F18,F19, F22, F26, F51,F53, F58, F93, F115, F220).

Représentativité de l'habitat sur le site :

Très représenté. 194 unités :
101 uniques
60 en mosaïque avec majoritairement des habitats de forêts à Rhododendron (42.413), éboulis (61.1), quelques fois avec des pelouses
33 en mélange avec des habitats d'éboulis (61.1) et de falaise (62.2)



D. CADARS - PNP

Typicité

Bonne

Etat de conservation sur le site :

173 (89 %) en bon état
21 (11 %) en état moyen essentiellement lié à une colonisation par les pins et ponctuellement lié au piétinement (bivouac et sentier)

Impacts et activités

Faible impact de l'activité pastorale. Les landes fermées ne sont pas (ou peu) utilisées par les troupeaux. Le pâturage qui peut s'exercer dans certaines landes ouvertes permet le maintien de ce type de faciès. Le camping itinérant s'exerce sur certains de ces habitats lorsqu'ils correspondent à des faciès de landes ouvertes (faible impact)

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :

Maintien de l'habitat en l'état mais limitation de son extension pour éviter une fermeture et une homogénéisation du milieu, une diminution de richesse floristique et faunistique.

Actions proposées :

Action d'ouverture à réaliser sur des zones tests correspondant à des zones de transition pelouse-lande. Besoin d'études complémentaires avant toute intervention.

→ cf. Action (P2)

Remarque : une thèse concernant la dynamique du Rhododendron est actuellement en cours de réalisation (LET – Université Paul Sabatier / PNP)

Acteurs concernés :

Service pastoral Départemental (CRPGE), gestionnaires d'estives, communes administratives et propriétaires, gestionnaire de la RNNI (=PNP) CRP

FOURRES A JUNIPERUS COMMUNIS SUBSP NANA

CODE CORINE : 31.431
CODE UE : 4060
Habitat d'intérêt communautaire

Description :
Fourré constitué essentiellement de genévriers communs prostrés.

Principales espèces caractérisant localement l'habitat :
Juniperus communis subsp *nana* (=Genévrier)
Cotoneaster integerrimus
Silene rupestris (=Silène des rochers)
Vaccinium uliginosum (=Airelle des marais)
Calluna vulgaris (= Callune)
Festuca eskia (= Gispet)

Caractéristiques physiques de l'habitat sur le site :
Altitude : 2000-2600m
Exposition : Ouest, Sud-Ouest (habitat unique) et Est, Nord-Est (habitat en mosaïque ou mélange)
Pente : essentiellement sur des pentes faibles (5° à 15°). Présence sur des pentes allant jusqu'à 40-45°

Localisation sur le site :
Préférentiellement en exposition sud sur des zones où la roche affleure (ex : sous le Pic d'Hèche Castet, Cloutou, Arrédoun, Madamète, près du lac Det Mail).

Dynamique sur le site :
Observation terrain :
Semble lente mais présente avec extension sur quelques pelouses (36.332 notamment)

Représentativité de l'habitat sur le site :
Assez représenté. 21 unités :
3 uniques
6 en mosaïque
12 en mélange avec l'habitat de falaise (62.2)



I. BASSI - PNP

Typicité
Bonne

Etat de conservation sur le site :
21 (100%) bons

Impacts et activités
Jeunes pousses de genévriers broutées par les ovins et caprins.
Impacts limités

Statut de protection et inventaires
Réserve Naturelle, zone centrale, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF.

Préconisations de gestion

Objectif :

Maintenir ces habitats en contenant leur éventuelle extension.

Actions proposées :

Actuellement, aucune action particulière n'est à envisager à part un suivi de la dynamique.
→ cf. Action (A2)

Acteurs concernés :

—

LANDES MONTAGNARDES A CALLUNE

CODE CORINE : 31.226

CODE UE : 4030

Habitat d'intérêt communautaire (?)

Lande à callune d'altitude non décrite dans CORINE Biotopes

Description :

Formations se développant aux expositions chaudes et généralement peu enneigées ou soumises à un déneigement précoce. (d'après les projets de Cahiers d'habitats agro-pastoraux – PENIN & LARGIER – Fiche n°2.13)



I. BASSI - PNP

Principales espèces caractérisant localement l'habitat

Calluna vulgaris (= Callune)
Vaccinium myrtillus (= Myrtille)
Lotus corniculatus (= Lotier corniculé)
Festuca eskia (= Gispet)
Helianthemum nummularium

Typicité

Moyenne. Aucun habitat à Callune de l'étage subalpin n'est signalé dans la typologie. Le rattachement au 31.226 a été réalisé par défaut. La composition floristique n'est pas typique de celle décrite dans la typologie CORINE Biotopes

Caractéristiques physiques de l'habitat sur le site :

Altitude : 2000-2200m.
Exposition : Sud-ouest, Est
Pente : jusqu'à 27-47°

Etat de conservation sur le site :

2 (66,7 %) bons,
1 (33,3%) moyen car il risquerait de se fermer
(Présence de semis de pins, F382)

Localisation sur le site :

Près du lac Dets Coubous, près du réservoir des Laquets

Impacts et activités

Actuellement, rien à signaler

Statut de protection et inventaires

Site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF.

Dynamique sur le site :

Habitat très peu répandu, extension possible mais semble relativement stable sur le site.

Préconisations de gestion

Objectif :

Affiner et multiplier les relevés phytosociologiques (avec d'autres sites éventuellement) afin de préciser le rattachement à un code déjà existant ou afin de proposer un nouveau code dans la typologie CORINE Biotopes.

Actions proposées :

Etude phytosociologique

Acteurs concernés :

Equipes de scientifiques

Représentativité de l'habitat sur le site :

Peu représenté. 3 unités constituées uniquement de cet habitat.

LANDES A ARCTOSTAPHYLOS UVA-URSI

CODE CORINE : 31.47
CODE UE : 4060
Habitat d'intérêt communautaire

Description

Landes alpines et subalpines formant des tapis de Raisin d'ours.

Principales espèces caractérisant localement l'habitat :

Arctostaphylos uva-ursi
(=Raisin d'ours)
Rosa alpina (=Rosier des Alpes)
Cotoneaster integerrimus

Caractéristiques physiques de l'habitat sur le site :

Altitude : 2000-2500m
Exposition : indifférent
Pente : 5-50°

Localisation sur le site :

Généralement en exposition Sud (Hèche Castet, Col de Madamète, Dets Coubous, Montarrouye, Hourquette Médette ...).
Dispersés sur le site.

Dynamique sur le site :

Observation terrain :
Dynamique apparemment lente et faible.
Indices d'extension peu ou pas perceptibles.

Représentativité de l'habitat

Bien représenté. 53 unités :
16 uniques
16 en mosaïque
21 en mélange avec l'habitat de falaises (62.2).



D. CADARS - PNP

Typicité

Bonne
! Rappel : le site est situé en totalité sur sol siliceux

Etat de conservation sur le site :

47 (88,6 %) bons
6 (11,4 %) moyens

Impacts et activités

Actuellement, rien à signaler

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF.

Préconisations de gestion

Objectif :

Maintien de cet habitat tel qu'il se trouve sur le site actuellement, c'est à dire en bon état de conservation.
Ces landes sont dispersées dans le site et elles sont de taille réduite.

Actions proposées :

Actuellement, aucune action n'est à envisager

Acteurs concernés :

–

FORETS PYRENEENNES DE PINS DE MONTAGNE A RHODODENDRON

CODE CORINE : 42.413
CODE UE : 9430
Habitat d'intérêt communautaire

Description

Forêts des ombrées siliceuses de l'étage subalpin.

Principales espèces caractérisant localement l'habitat :

Pinus uncinata (= Pin à crochets)
Rhododendron ferrugineum
(= Rhododendron ferrugineux)
Homogyne alpina
(= Homogyne alpine)
Vaccinium myrtillus (= Myrtille)

Caractéristiques physiques de l'habitat sur le site :

Altitude : 1900-2400m.

Exposition : Nord-ouest, mais aussi Sud-ouest

Pente : 1-50° ; majoritairement : 5-25°

Localisation sur le site :

Forêts présentes sur les versants Nord un peu partout sur le site (ex : Pinède de Lude, Tuco d'Aumar ...)

Dynamique sur le site :

Observation terrain :

Tendance à l'extension. Nombreux semis de pins dans certaines pelouses et dans les landes à Rhododendron.

La dynamique du sapin a été constaté dans la Pinède de Lude.

Représentativité de l'habitat sur le site :

Très représenté. 133 unités :

46 uniques

62 en mosaïque

25 en mélange principalement avec des falaises (62.2) et quelques fois des pelouses.

Typicité

Bonne



D. CADARS - PNP

Etat de conservation sur le site :

108 (81%) bons

22 (17%) moyens, mortalité des pins.

3 (2%) en mauvais état (F179, F183, F181), très fort dépérissement des pins.

Impacts et activités

Absence d'activité sylvicole. La diminution de charge pastorale sur certaines zones depuis le siècle dernier permet certainement l'extension de cet habitat.

Les troupeaux peuvent utiliser cet habitat comme abri les jours de mauvais temps durant la saison estivale et certains sous bois sont paturés (ex : F106). L'impact actuel du pastoralisme semble faible (indicateurs à mettre en place)

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF.

Préconisations de gestion

Objectif :

Maintenir cet habitat en bon état de conservation, tel qu'il se trouve actuellement et étudier le devenir de la forêt en étudiant les « déplacements » éventuels de ces habitats et les éventuelles substitution d'espèces ;

Actions proposées :

Réalisation de suivis des phénomènes de dépérissement/renouvellement de la forêt et de la dynamique du sapin. Inventaires phyto-écologiques sont à réaliser notamment pour l'unité F1 (Pinède de Lude).

→ cf. Actions (F1, F2)

Remarque : Il serait nécessaire de réaliser des relevés phytosociologiques détaillés sur les unités (F113 et F121) où sont présents des milieux humides.

Acteurs concernés :

ONF, gestionnaire RNN (=PNP), communes propriétaires et administratives. CBP. équipes de scientifiques



FORETS DE PINS DE MONTAGNE A VERONIQUE

CODE CORINE : 42.4241
CODE UE : 9430
Habitat d'intérêt communautaire

Description

Peuplement de Pin à crochets et Pin sylvestre représentant une variante alticole de la pineraie à Pin sylvestre. Se développant en exposition sud.

Principales espèces caractérisant localement l'habitat :

Pinus uncinata (= Pin à crochets)
Pinus sylvestris (=Pin sylvestre)
Pinus x bougeti
= *Pinus sylvestris* x *Pinus uncinata*
(= pin hybride)
Veronica officinalis
(= Véronique officinale)
Rosa alpina (=rosier des Alpes)

Caractéristiques physiques de l'habitat sur le site :

Altitude : 1900-2200m.
Exposition : Sud
Pente : 15-45°

Localisation sur le site :

Présent uniquement au Passades d'Aumar.

Dynamique sur le site :

Observation terrain :
Aucune

Représentativité de l'habitat sur le site :

Peu représenté. Habitat non fragmenté.
1 unité unique et une unité en mélange avec la forêt à Raisin d'ours (42.4242) (cf. remarque)

Typicité

Bonne

Sauf pour l'unité correspondant au mélange 42.4241*42.4242 lié à la présence du pin hybride (*Pinus sylvestris***Pinus uncinata*). Difficulté pour donner une limite entre les deux habitats . Problème de caractérisation de l'unité. Nécessité de réaliser pour ces unités des compléments d'inventaires selon la gradation altitudinale

Etat de conservation sur le site :

2 (100%) bons

Impacts et activités

Absence d'activité sylvicole.

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF.

Préconisations de gestion

Objectif :

Maintenir cet habitat en bon état de conservation, tel qu'il est actuellement. Etudier l'unité définie de mélange (F102) en qualifiant et en quantifiant le phénomène d'introgression* entre les deux espèces de pins, en réalisant des relevés phytoécologiques, ce qui permettrait de caractériser de manière plus précise le ou les habitats de l'unité (F102).

Actions proposées :

Mettre en place des protocoles d'études permettant de quantifier et de qualifier le phénomène d'introgression entre les deux espèces. En parallèle, réaliser des relevés phytoécologique.

→ cf. Actions (F2)

Acteurs concernés :

ONF, gestionnaire de la RNN (= PNP), communes propriétaires, administratives, CBP, équipes de scientifiques

FORETS PYRENEENNES DE PINS DE MONTAGNE A RAISIN D'OURS

CODE CORINE : 42.4242
CODE UE : 9430
Habitat d'intérêt communautaire

Description

Forêt claire des soulans siliceuses de l'étage subalpin

Principales espèces caractérisant localement l'habitat:

Pinus uncinata (= Pin à crochets)
Arctostaphylos-uva-ursi
(= Raisin d'ours)
Calluna vulgaris (=Callune)
Silene rupestris
(= Silène des rochers)
Festuca eskia (= Gispet)

Caractéristiques physiques de l'habitat sur le site :

Altitude : 1900-2500m,
Exposition : sud, sud-ouest
Pente : 5-50°

Localisation sur le site :

Forêts présentes sur les versants Sud un peu partout sur le site (ex : versant sud du Pic d'Anglade jusqu'au Soum de Montpelat, près du lac des Gréziolles ...)

Dynamique sur le site :

Observation terrain :
Tendance à l'extension. Semis de pins dans certaines pelouses.

Représentativité de l'habitat sur le site :

Bien représenté. 90 unités :
23 uniques
67 unités sous forme de complexes (mosaïque et/ou mélange)



D. CADARS - PNP

Typicité

Bonne de façon générale

Moyenne à mauvaise pour une unité correspondant au mélange 42.4241*42.4242 lié à la présence du pin hybride (*Pinus sylvestris***Pinus uncinata*). Difficulté pour donner une limite entre les deux habitats . Problème de caractérisation de l'unité. Nécessité de réaliser pour ces unités des compléments d'inventaires selon la gradation altitudinale

Etat de conservation sur le site :

77 (85,5%) bons
12 (13,3%) d'état moyen, dépérissement important des pins, érosion et/ou multiplication des sentiers
1 (1,2%) en mauvais état (F180), dépérissement très important et absence de semis

Impacts et activités

Absence d'activité sylvicole. La diminution de charge pastorale sur certaines zones depuis le siècle dernier permet certainement l'extension de cet habitat (ex : Estoudou – Mont Pelat ?)
Les troupeaux peuvent utiliser cet habitat comme abri les jours de mauvais temps durant la saison estivale.

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF.

Préconisations de gestion

Objectif :

Maintenir cet habitat en bon état de conservation, tel qu'il est actuellement et étudier le devenir de la forêt en étudiant les « déplacements » de cet habitat. De plus, il s'agit de qualifier et de quantifier le phénomène d'introgression* entre les deux espèces de pins.

Actions proposées :

Réalisation de suivis spatialisés des phénomènes de dépérissement/renouvellement de la forêt
Mettre en place des protocoles d'études permettant de quantifier et de qualifier le phénomène d'introgression entre les deux espèces. En parallèle, réaliser des relevés phytoécologiques.

Acteurs concernés :

ONF, gestionnaire de la RNN (= PNP), communes propriétaires, administratives, CBP, équipes de scientifiques

II-1-1-1-3 Caractéristiques du site

La cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 « Néouvielle » a permis d'en définir quelques caractéristiques :

- Un grand nombre d'unités*. Au total, 1006 unités ont été cartographiées (cf. cartes 6 et 7).
- Des unités souvent complexes. En effet, 40 % des unités cartographiées sont constituées d'habitats complexes (mosaïque* et/ou mélange*). Il peut s'agir de complexes correspondant à un même type (ex : pelouse-pelouse) ou à divers types de formations (ex : pelouses-landes). Au total, 225 types de combinaisons d'habitats ont été identifiés.
- Une forte dispersion des habitats naturels. D'une façon générale, chaque type d'habitat naturel se répartit sur l'ensemble du site et souvent sous forme d'unités de faibles surfaces (cf. carte 8¹ et 9 a-b-c).
- Une grande proportion d'habitats relevant de la DH (cf. cartes 10 et 11). En effet, 60% des habitats naturels cartographiés relèvent de la DH ; ils occupent en outre une surface supérieure à 70% de la surface du site. Ces proportions justifient la désignation du site comme d'intérêt communautaires.

Il est important de préciser que la carte des statuts des habitats a été réalisée de telle sorte que lorsque l'unité comprend un complexe d'habitats ayant des statuts différents (Intérêt prioritaire, intérêt communautaire, hors directive) alors elle est caractérisée par le statut le plus élevé. Ce type d'unité est alors figuré en hachures.

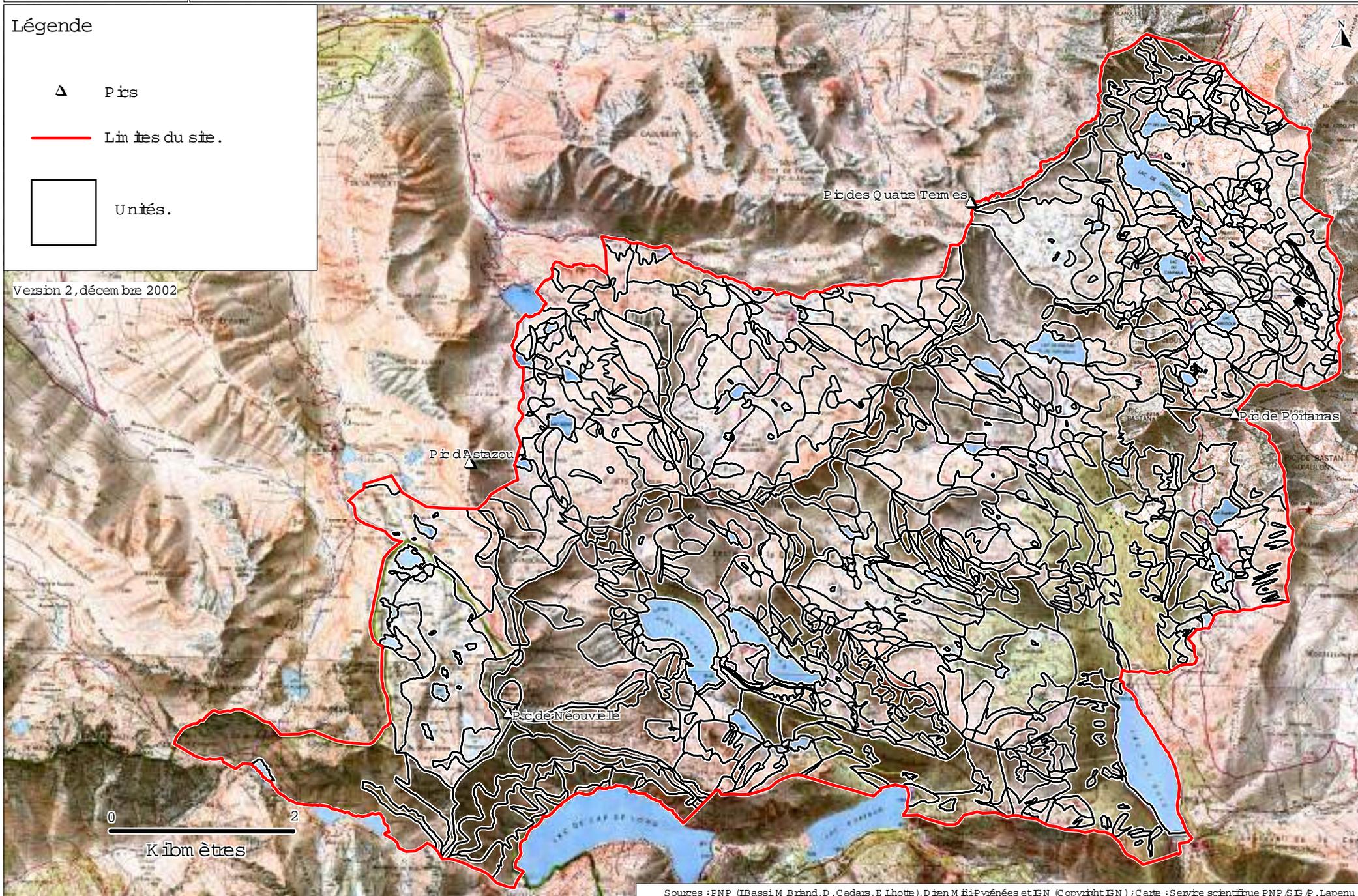
¹ Il s'agit d'une cartographie simplifiée des habitats. Le détail par habitat figure au verso des fiches synthétiques par habitat.

SITE NATURA 2000 "NEOUVELLE" Découpage des unités cartographiées

Légende

- ▲ Pics
- Limites du site.
- Unités.

Version 2, décembre 2002



Légende

— Limite du site

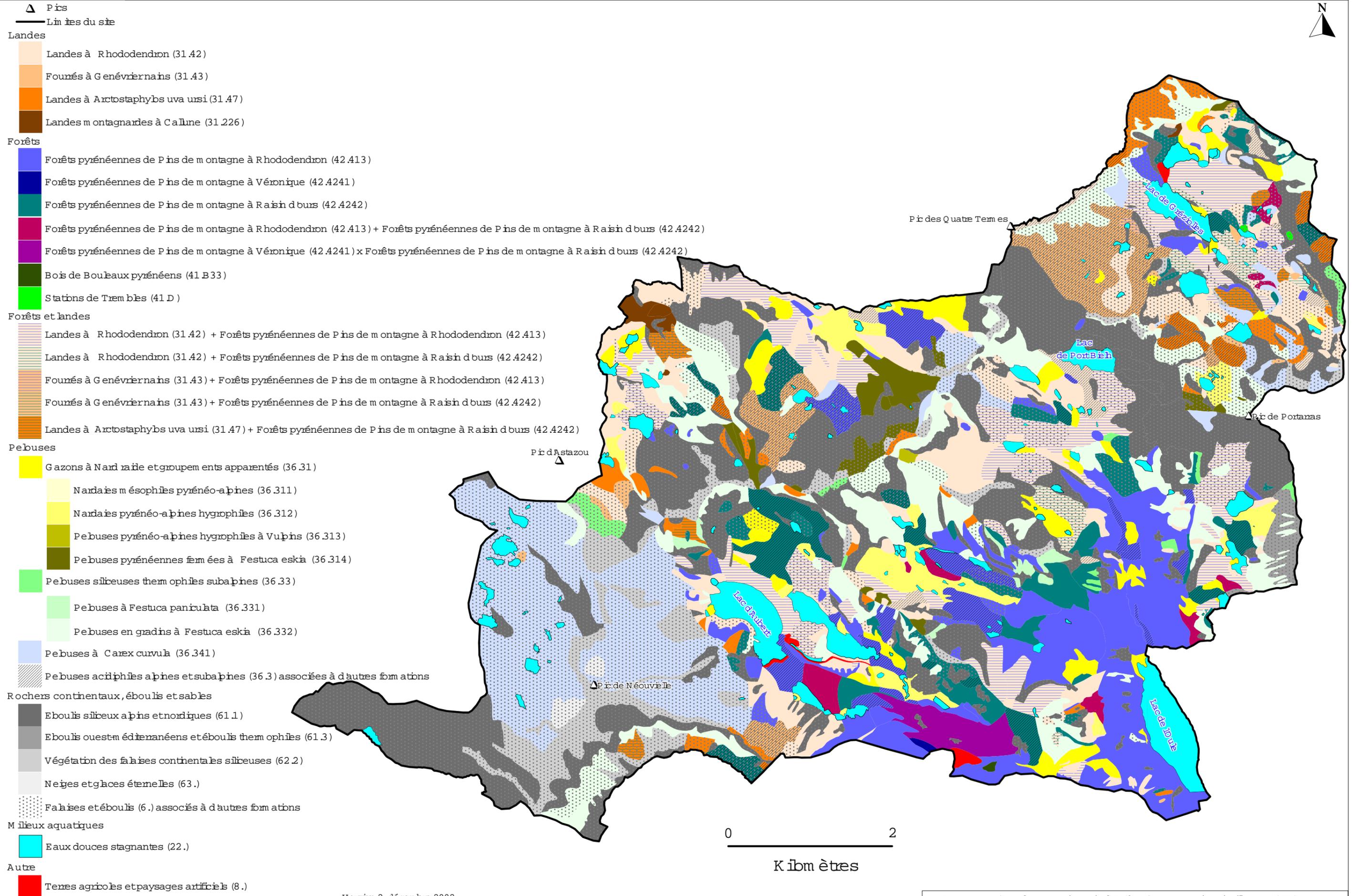
▲ Pîcs

Zones humides

Rq : Le numéro de la zone est reporté au centre

Version 2, décembre 2002





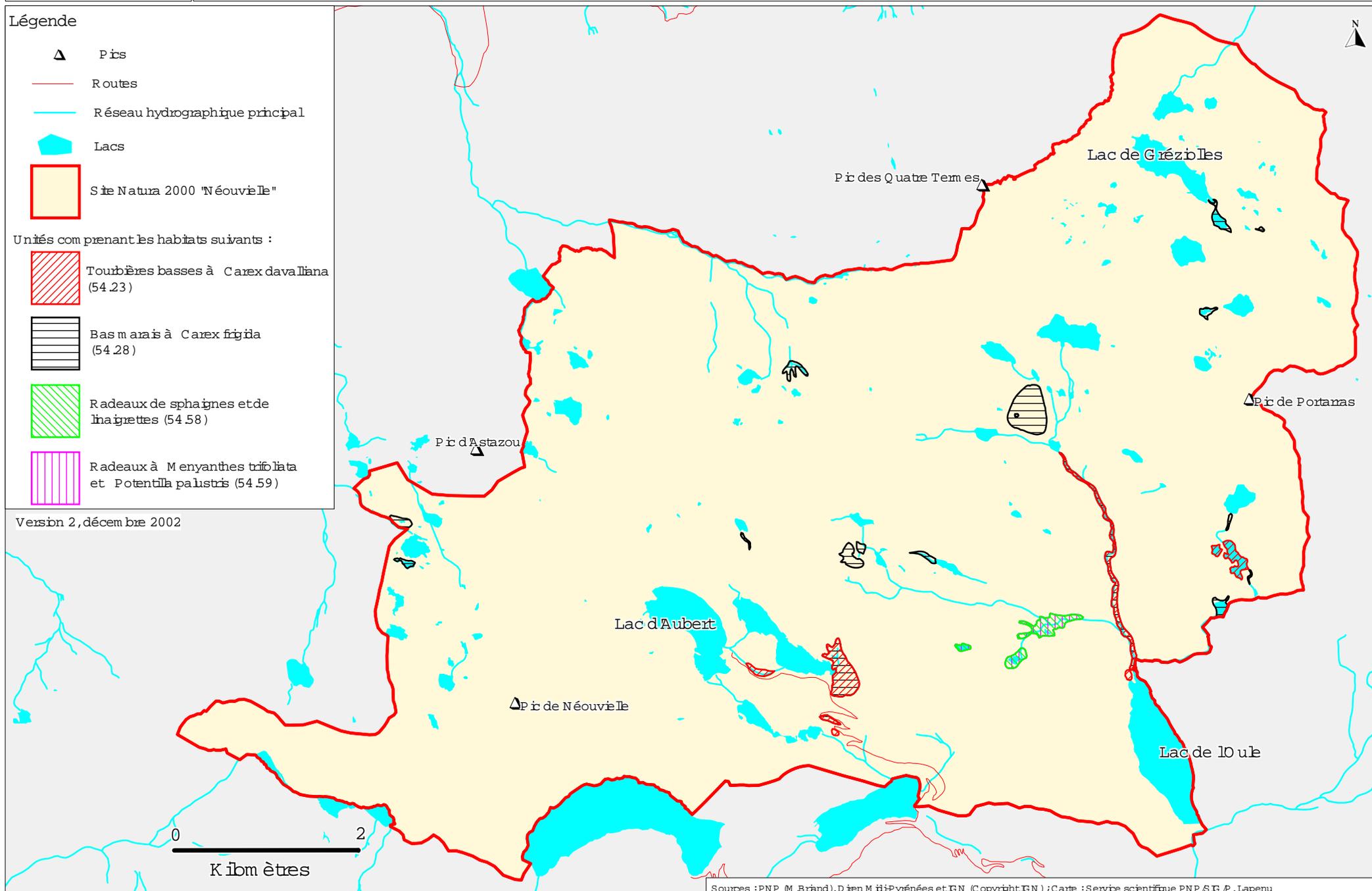
SITE NATURA 2000 "NEOUVIELLE"

Les habitats de tourbières basses alcalines et les tourbières de transition

Légende

-  P is
 -  Routes
 -  Réseau hydrographique principal
 -  Lacs
 -  Site Natura 2000 "Néouvielle"
- Unités comprenant les habitats suivants :
-  Tourbières basses à *Carex davalliana* (54.23)
 -  Bas marais à *Carex frigida* (54.28)
 -  Radeaux de sphaignes et de linaires (54.58)
 -  Radeaux à *Menyanthes trifoliata* et *Potentilla palustris* (54.59)

Versión 2, décembre 2002



SITE NATURA 2000 "NEOUVIELLE"

Les habitats de communautés amphibies et les fourrés des bancs de graviers

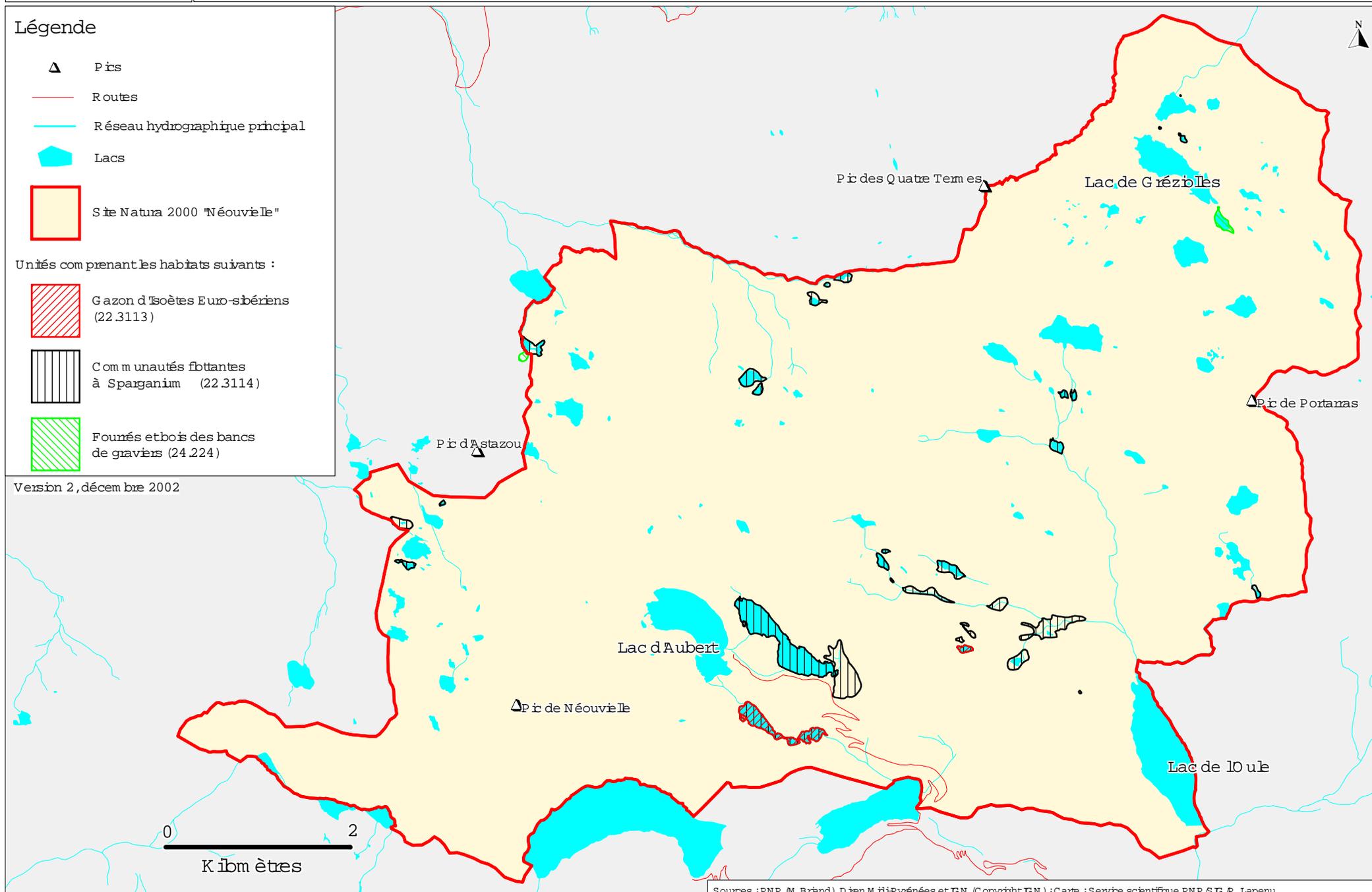
Légende

-  Pîcs
-  Routes
-  Réseau hydrographique principal
-  Lacs
-  Site Natura 2000 "Néouvielle"

Unités comprenant les habitats suivants :

-  Gazon d'Isoètes Euro-sibériens (22.3113)
-  Communautés flottantes à Sparganium (22.3114)
-  Fourrés et bois des bancs de graviers (24.224)

Version 2, décembre 2002



0 2
Kilomètres

SITE NATURA 2000 "NEOUVIELLE"

Les habitats de tourbières hautes

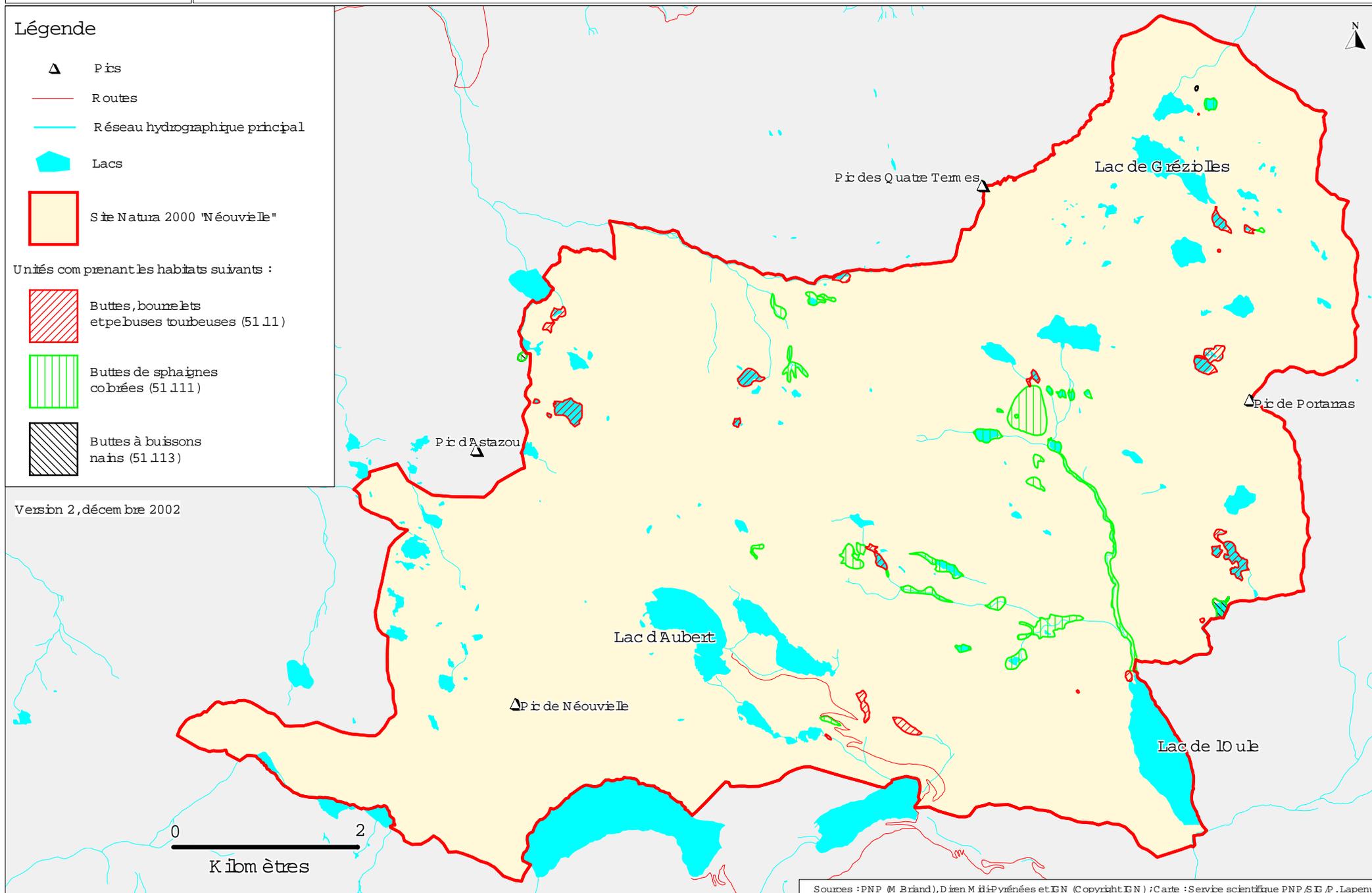
Légende

-  Pîcs
-  Routes
-  Réseau hydrographique principal
-  Lacs
-  Site Natura 2000 "Néouvielle"

Unités comprenant les habitats suivants :

-  Buttes, bourellets et pebuses tourbeuses (51.11)
-  Buttes de sphagnes cobrées (51.111)
-  Buttes à buissons nains (51.113)

Versión 2, décembre 2002



SITE NATURA 2000 "NEOUVIELLE"

Statut des zones humides

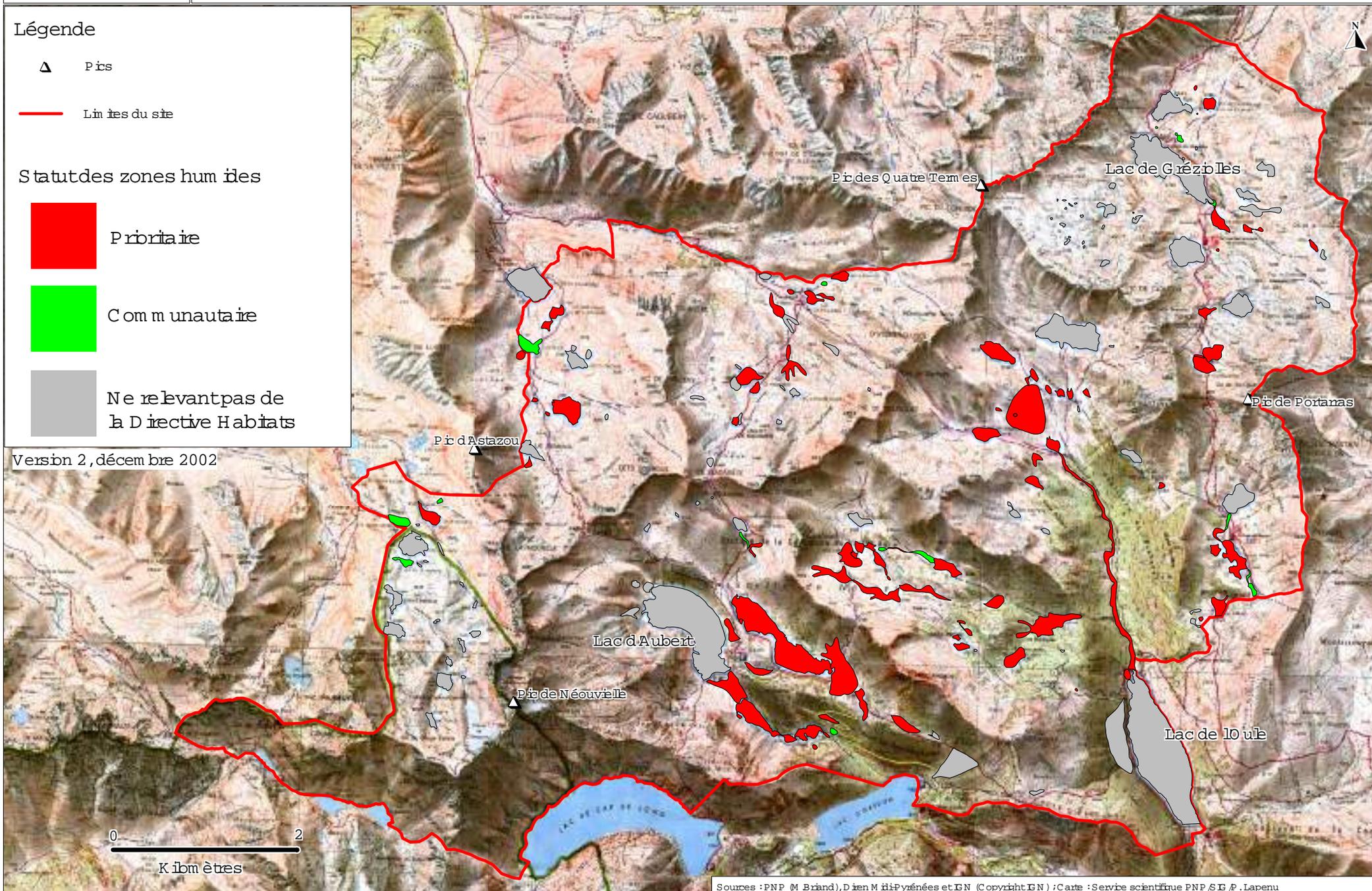
Légende

- ▲ Pics
- Limites du site

Statut des zones humides

- Prioritaire
- Communautaire
- Ne relevant pas de la Directive Habitats

Versión 2, décembre 2002



SITE NATURA 2000 "NEOUVIELLE "

Statut des habitats naturels (Hors zones humides)

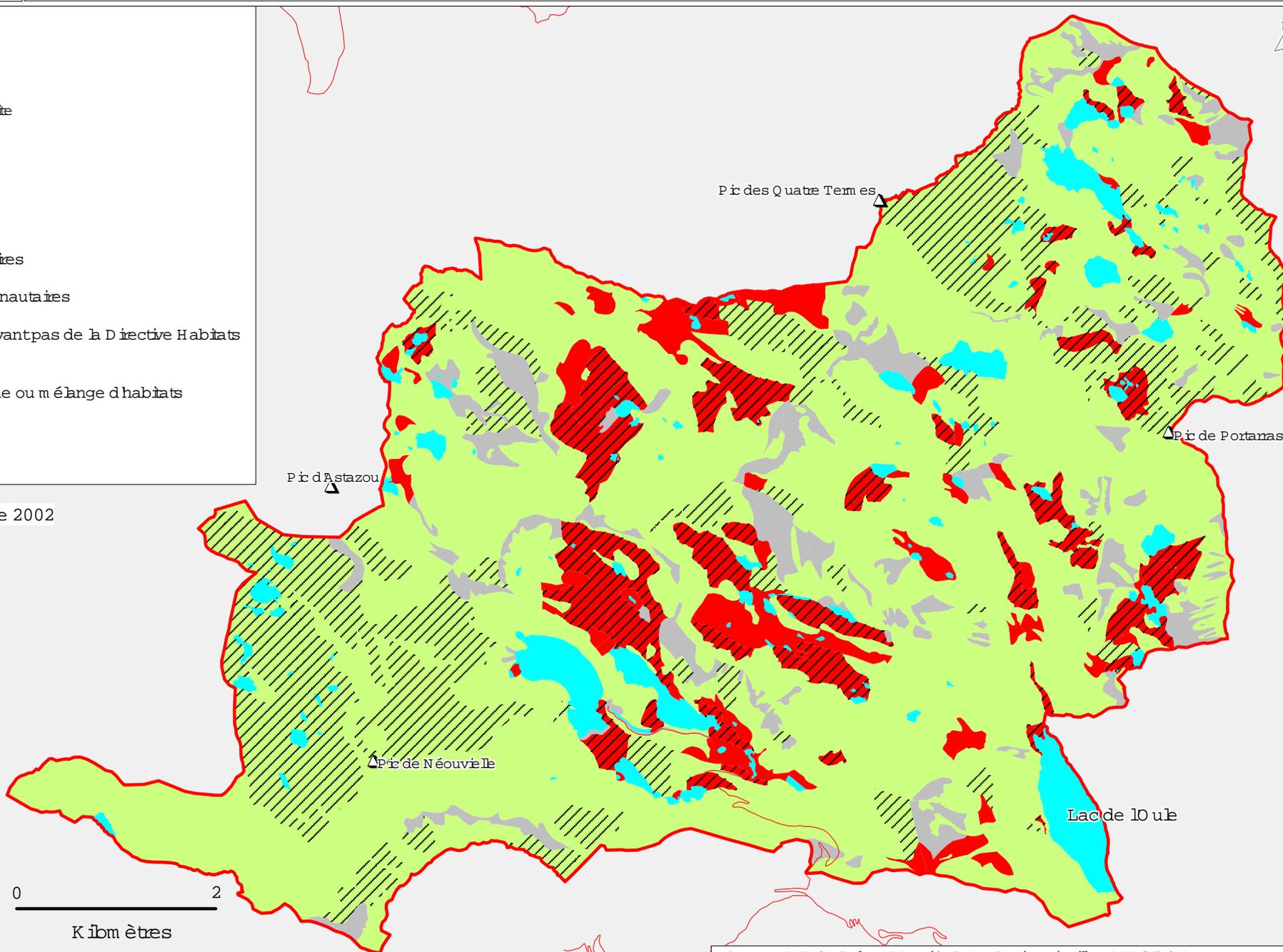
Légende

-  Pics
-  Limites du site
-  Routes

Statut des habitats

-  Prioritaires
-  Communautaires
-  Ne relevant pas de la Directive Habitats
-  Mosaïque ou mélange d'habitats
-  Lac

Version 2, décembre 2002



II-1-2 Les espèces

Plusieurs espèces végétales et animales inscrites aux annexes II¹ et IV¹ de la DH sont présentes sur le site (cf. tableau 5) :

➤ Espèces inscrites à l'annexe II de la DH : Androsace des Pyrénées (*Androsace pyrenaica*) ; Léopard des Pyrénées (*Iberolacerta bonnali*), Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*). Les inventaires concernant ces espèces ont débuté en 1999 et se poursuivent actuellement.

➤ Espèces inscrites à l'annexe IV de la DH :

Les Chauves-souris : Vespère de Savi (*Hypsugo savii*), de la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), de la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), du Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentonii*), de la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), du Vespertilion à moustaches (*Myotis mystacinus*), de la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*). Des prospections de terrain concernant les chiroptères ont été réalisées depuis 1998 par recherche des gîtes d'été et d'hiver ainsi que par prospection ultrasons l'été.

Les Amphibiens : l'Euprocte des Pyrénées (*Euproctus asper*), le crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*)

Les Papillons diurnes : le semi Apollon (*Parnassius mnemosyne*) et le grand Apollon (*Parnassius apollo pyrenaicus*). Ces deux espèces sont rares sur le site. Elles ont été rencontrées au Col d'Aumar lors de prospections sur les lépidoptères réalisées pendant l'année 2000.

Les quatre espèces de chauve-souris (Petit et Grand Rhinolophe, Petit et Grand Murin) ainsi que la mousse *Hamatocaulis vernicosus*, signalées dans le « formulaire standard pour les ZPS, SIC et ZSC », n'ont pas été détectées ou rencontrées sur le terrain.

Outre ces espèces, il est important de lister les autres espèces qui sont présentes sur le site et qui bénéficient d'un statut de protection. En effet, les éventuelles propositions d'action et de gestion ne doivent pas porter préjudice à ces espèces vulnérables.

¹ Espèces de l'annexe II de la DH : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zone Spéciale de conservation

Espèces de l'annexe IV de la DH : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

Tableau 5 : Les espèces inscrites à une annexe de la DH ou bénéficiant d'un autre statut de protection

Statut	Espèces	Localisation
ESPECES INSCRITES A LA DH		
Annexe II de la DH	Androsace des Pyrénées (<i>Androsace pyrenaica</i>)	Essentiellement sur les falaises de la partie sud-ouest du site. + Coste Ouillère et Pic de Tracens.
	Lézard de montagne (<i>Iberolacerta bonnali</i>)	Aubert, Aumar, Bastanet, Oule
	Desman (<i>Galemys pyrenaicus</i>)	Aumar, Orédon, Oule, Aubert, Aygues-Cluzes, Dets Coubous, Bastan, Gréziolles
Annexe IV de la DH	Vespère de Savi (<i>Hypsugo savii</i>)	
	Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	
	Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	
	Vespertilion de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	
	Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)	
	Vespertilion à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>)	
	Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	
	Euprocte des Pyrénées (<i>Euproctus asper</i>)	
	Crapaud accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>)	Gourg de Rabas, plateau d'Aumar ...
	Semi Apollon (<i>Parnassius mnemosyne</i>)	Col d'Aumar uniquement
	Grand Apollon (<i>Parnassius apollo pyrenaicus</i>)	Col d'Aumar uniquement
AUTRES ESPECES BENEFICIANT D'UN STATUT DE PROTECTION		
Annexe I de la Directive Oiseaux	Lagopède alpin - sous-espèce des Pyrénées (<i>Lagopus mutus pyrenaicus</i>)	Pic du Néouvielle, Pic de Bastan-Bastanet
	Grand tétras (<i>Tetrao urogallus</i>)	Estibère, Passades d'Aumar
	Pic Noir (<i>Dryocopus martius</i>)	Certainement présent dans les forêts de la Pinède de Lude et de la Sapinière de Bastanet, voire les Passades d'Aumar
<p>Espèces animales totalement protégées au niveau national : Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>), Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>), Orvet (<i>Anguis fragilis</i>), Lézard vivipare (<i>Lacerta vivipara</i>), Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>), Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>), Triton palmé (<i>Triturus helveticus</i>), Aigle Royal (<i>Aquila chrysaetos</i>), Buse variable (<i>Buteo buteo</i>), Gypaète barbu (<i>Gypaetus barbatus</i>), Vautour fauve (<i>Gyps fulvus</i>), Milan noir (<i>Milvus migrans</i>), Milan royal (<i>Milvus milvus</i>), Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>), Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>), Grimpereau des bois (<i>Certhia familiaris</i>), Cincle plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>), Grand corbeau (<i>Corvus corax</i>), Chocard à bec jaune (<i>Pyrrhocorax graculus</i>), Crave à bec rouge (<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>), Chardonneret élégant (<i>Carduelis Carduelis</i>), Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>), Bec-croisé des sapins (<i>Loxia curvirostra</i>), Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>), Venturon montagnard (<i>Serinus citrinella</i>), Serin cini (<i>Serinus serinus</i>), Hironnelle de rochers (<i>Hirundo rupestris</i>), Pipit spioncelle (<i>Anthus spinoletta</i>), Pipit des arbres (<i>Anthus trivialis</i>), Mésange bleue (<i>Parus caeruleus</i>), Mésange huppée (<i>Parus cristatus</i>), Niverolle alpine (<i>Montifringilla nivalis</i>), Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>), Roitelet à triple bandeau (<i>Regulus regulus</i>), Tichodrome échelette (<i>Tichodroma muraria</i>), Traquet motteux (<i>Oenanthe oenanthe</i>), Rouge queue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>), Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>), Chouette hulotte (<i>Strix aluco</i>), et un gastéropode aquatique (<i>Bythinella reyniesii</i>).</p> <p>Légende : <u>Espèces reproductrices nicheuses sur le site</u> - <u>Espèces reproductrices potentielles sur le site</u> - Autres espèces pouvant être vues sur le site. Le Plan de Gestion de la RNN ayant été réalisé récemment (1999), la liste de ces espèces est issue de ce document.</p> <p>Espèces inscrites au Livre Rouge de la Flore Menacée de France : Rossolis à feuille ronde (<i>Drosera rotundifolia</i>), Isoetes (<i>Isoetes lacustris</i>), Lycopode des Alpes (<i>Diphasiastrum alpinum</i>), Potamogeton allongé (<i>Potamogeton praelongus</i>), Subulaire aquatique (<i>Subularia aquatica</i>), <i>Cystopteris montana</i>.</p> Ces espèces ont été rencontrées sur le terrain au cours des prospections menées depuis 1999. Un certain nombre d'inventaires sont actuellement en cours.		

Les espèces inscrites à l'annexe II de la DH et présentes sur le site Natura 2000 « Néouvielle » sont reprises une par une dans des fiches « habitat d'espèce » ci-dessous. Elles se déclinent en plusieurs rubriques donnant ainsi le statut de l'espèce, une description, son biotope, la répartition géographique et la localisation sur le site au moyen d'une carte située au verso. Les impacts et les pratiques ainsi que les objectifs conservatoires sont listés. Enfin, la rubrique liée aux préconisations de gestion permet de mettre en évidence les actions proposées et les acteurs concernés.



Pour en savoir plus ...

- Méthodologie et outils de cartographie des habitats utilisés par l'opérateur PNP.
- Cahiers d'Habitats d'espèces (à paraître) – La Documentation française

ANDROSACE DES PYRENEES

Androsace pyrenaica

CODE UE : 1632

Directive Habitats

Annexes II et IV

Autres statuts

- Protection nationale par arrêté du 20/01/82, modifié par l'arrêté du 31/08/95
- Convention de Berne : annexe I



G. ARLANDES - PNP

Description et Habitats

- Petites feuilles vertes couvertes de poils simples, à section en V à la partie inférieure. Fleurs blanches à gorge jaune solitaire ou par deux (mai-juil) (extrait de la Flore de M. Saule).
- Fissures et anfractuosités des parois rocheuses siliceuses ou décarbonatées et ensoleillées.
- Habitat de l'espèce sur le site : 8220-62.21 « Végétation de falaises continentales siliceuses »

Répartition géographique et localisation sur le site

- Espèce endémique des Pyrénées centrales. Rencontrée en France et en Espagne.
- Très représentée sur le site (Ex : Crête du Barris d'Aubert, Montagne des Laquettes, Hêche Castet, Crête d'Espade, Pic de Néouvielle, près du col de Tracens, Costes Ouillère ...)

Facteurs en jeu et objectifs conservatoires

Facteurs en jeu :

- Pratique de l'escalade à proximité de stations d'Androsace des Pyrénées. Cependant, la voie étant très difficile peu d'écart est possible de la part des grimpeurs.
- Récolte possible par les collectionneurs de plantes rares.

Objectifs conservatoires :

- Pérennité des populations, sachant qu'actuellement les stations sont très nombreuses. Aucun élément ne permet en outre de savoir si les populations sont en déclin ou en augmentation.
- Suivi de l'évolution des populations

Préconisations de gestion

Actions proposées :

- Informer et sensibiliser les grimpeurs concernant la présence de cette espèce sur le massif et de son statut en évitant de donner toute localisation précise.
→ cf. Actions (T1)
- Suivi de quelques populations échantillons
→ cf. Actions (A1)

Acteurs concernés :

FFME, Accompagnateurs, Guides, Conservatoire Botanique Pyrénéen, Gestionnaire de la RNN (=PNP)

LEZARD DE MONTAGNE *Iberolacerta bonnali*

CODE UE : 1249

Directive Habitats

Annexes II et IV

Autres statuts

- Annexe II de la Convention de Berne (19/09/1979)
- Classée espèce Rare, Livre Rouge de la Faune menacée de France, 1994
- Classée espèce Vulnérable, Livre Rouge UICN 1996
- Protection nationale, arrêté du 17/04/1981
- Espèce prioritaire, Plan d'action Amphibiens-Reptiles, Ministère de l'Environnement, 1996

Statut biologique

Reproducteur régulier, sédentaire



G. POTTIER

Description et Habitats

- Petit lézard pesant de 2 à 5 g, et d'une longueur variant entre 11 et 15 cm (queue comprise), il a longtemps été confondu avec les autres espèces de lézards, et notamment le lézard des murailles. Sa petite taille, son écaillure dorée et lisse, sa queue lisse permettent à un œil averti de l'identifier.
- Habitats de l'espèce sur le site : Pelouses pyrénéennes siliceuses à *Festuca eskia* (36.314), éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (61.1).

Répartition géographique et localisation sur le site

- Présent sur la partie centrale de la chaîne pyrénéenne, il a été trouvé entre 1700 à 2500 mètres d'altitude. La répartition exacte de l'espèce est encore mal connue. Strictement endémique des Pyrénées, sa répartition ne dépasse pas l'Ariège et est limitée à l'ouest à la vallée d'Ossau.
- Sa présence a été mise en évidence à Maniportet, au-dessus des lacs d'Aubert et Aumar.

Facteurs en jeu et objectifs conservatoires

Compte tenu de la répartition des stations de l'espèce sur le Néouvielle, il y a peu d'enjeux par rapport à cette espèce. Il s'agit de veiller à ce que les pelouses à proximité des stations où vit l'espèce ne soient ni détruites (érosion du sol), ni ne se ferment (par sous-pâturage), veiller à respecter l'intégrité des éboulis dans lesquels l'espèce se reproduit. La faible abondance des populations trouvées sur le site, et la grande distance entre stations, (qui limite les possibilités d'un repeuplement naturel) doivent inciter à un principe de précaution.

Préconisations de gestion

Actions proposées :

Surveiller les sites de présence de l'espèce. Si besoin est, soit intervenir sur les parcours des troupeaux, soit accentuer la pression du pâturage.

→ cf. Actions (A1)

Acteurs concernés :

Les bergers/propriétaires de troupeaux, les communes propriétaires des estives, équipes de scientifiques.

Le DESMAN DES PYRENEES

Galemys pyrenaicus

CODE UE : 1301

Directive Habitats

Annexes II et IV

Autres statuts

- Annexe II de la Convention de Berne (19/09/1979)
- Classée espèce Rare, Livre Rouge de la Faune menacée de France, 1994
- Classée espèce Vulnérable, Livre Rouge UICN 1999
- Protection nationale, arrêté du 17/04/1981
- Plan d'action national en cours de rédaction, Ministère de l'Environnement 2001

Statut biologique

Reproducteur régulier, sédentaire



Description et Habitats

- Animal pesant 50 à 60 grammes, doté d'une fourrure très noire et très dense qui lui permet d'évoluer sous l'eau. Le Desman des Pyrénées possède une queue de rat, des pattes arrières très développées dotées de grandes griffes, les oreilles sont absentes et surtout l'animal est doté d'une trompe mobile. Il est quasiment aveugle et chasse en fouillant dans les graviers et en utilisant une sorte de sonar (bulles d'air émises et analysées par un organe situé dans sa trompe). Il ne chasse sa nourriture que dans l'eau mais sort à l'air libre pour la consommer. Il niche dans des trous le long de la berge des cours d'eau.
- Habitats de l'espèce sur le site : eaux oligotrophes pauvres en calcaire (22.11), zones à truites (24.12), cours d'eau intermittents (24.16)

Répartition géographique et localisation sur le site

- Présent sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne, il peut atteindre des altitudes très basses. Il est surtout limité par la pluviométrie qui doit être supérieure à 1000 mm, avec un régime torrentiel pluvio-nival. Même s'il est difficile de suivre les populations, on considère qu'elles sont en diminution, surtout par fragmentation de l'aire de répartition.
 - Sur le site, la présence du Desman des Pyrénées a pu être mise en évidence, par observations directes ou par relevés des fèces, sur les grands plans d'eau du Néouvielle : Aumar, Orédon, l'Oule et Aubert. Il a aussi été mis en évidence sur les Laquettes et Aygues-Cluzes, mais pas sur Estibère, Campana, Bastan, Dets Coubous et Maniportet.
- Les données en notre possession ne nous permettent pas de dire si ses populations ont connu une évolution

Facteurs en jeu et objectifs conservatoires

L'objectif prioritaire sera d'éviter les trop grands marnages sur les grands plans d'eau obligeant l'animal à aller trop loin chercher sa nourriture dans l'eau. De même, on veillera à maintenir un débit suffisant à la sortie des barrages pour permettre aux noyaux présents sur les cours d'eau en aval de bénéficier d'apport hydraulique et trophique suffisant. La destruction des berges par le piétinement du bétail sera à surveiller, ainsi que des problèmes éventuels de pollution ponctuelle par eaux usées ou apports organiques des troupeaux (pour l'instant, non constaté).

Préconisations de gestion

Actions proposées :

Suivi des populations de desman et de son habitat (= qualité des eaux ...)

Acteurs concernés :

Acteurs dont l'activité peut avoir une influence sur la quantité et/ou la qualité de l'eau de manière directe ou indirecte : EDF, SHEM, refuges, éleveurs, Fédération de pêche 65, sociétés de pêches, éleveurs

II-2 Synthèse des inventaires socio-économiques

Tous les terrains du site sont des propriétés publiques et sont de deux types (cf. carte 12) :

- Propriétés de collectivités locales : communes (Vielle-Aure, Aspin-Aure, Aragnouet, Campan) et Commission syndicale (Commission syndicale de la vallée de Barèges).
- Propriétés nationales

Le mode d'utilisation et de propriété des ressources naturelles est différent d'un bassin versant à l'autre. En effet, en Haute Vallée d'Aure (bassin de la Neste) et dans la partie appartenant au Bassin de l'Adour, des terrains présents sur le territoire administratif d'une commune peuvent être propriété d'une autre commune. En revanche, pour la partie appartenant au bassin des Gaves, la totalité des terrains et des ressources naturelles ainsi que leur gestion, appartient à la Commission syndicale de la vallée de Barèges.

Plusieurs types d'activités ont été recensées sur le site :

- L'activité pastorale
- Les activités relatives à la forêt
- La chasse et la pêche
- Les activités touristiques, notamment les activités de ski (randonnée et raquette)
- La production hydroélectrique

Les caractéristiques de ces activités sur le site sont présentées et synthétisées sous forme de cartes, tableaux, figures et/ou organigrammes dans les pages suivantes.

D'autres activités potentielles pourraient également concerner le site, telle que par exemple la pratique du ski alpin.



Pour en savoir plus ...

- « Aides-mémoire » utilisés et réalisés par l'opérateur pour réaliser les enquêtes auprès des acteurs.

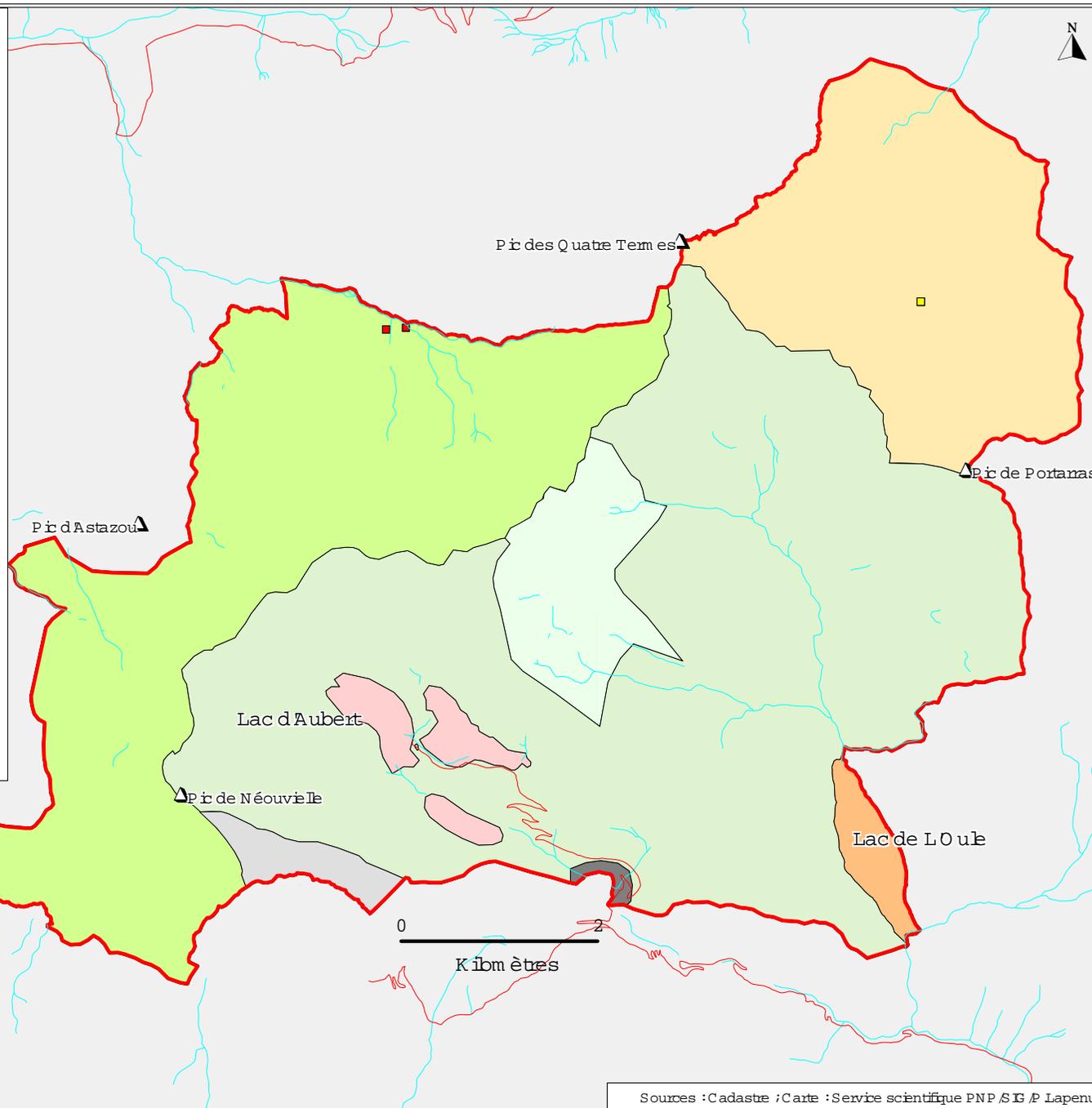
Légende

- Limites du site
- Réseau hydrographique principal
- Routes
- ▲ Pics

PROPRIETAIRES :

- Commune d'Aragnouet
- Commune d'Aspin-Aure
- BND Vêlle-Aure/Etat
- Commune de Campan
- Commission syndicale de la vallée de Barèges
- Commune de Vêlle-Aure
- Etat (par Ministère de l'Agriculture et Ministère de l'Industrie)
- Emphyteote du C A F
- EDF
- SNCF

Rq : Les limites reportées à partir du cadastre sont approximatives



II-2-1 Les caractéristiques de l'activité pastorale sur le périmètre du site

De façon synthétique, l'activité pastorale se caractérise par :

- Un passé pastoral mal connu. Très peu de chiffres précis concernant les effectifs des cheptels du périmètre du site existent.
- Une culture pastorale différente d'un bassin versant à l'autre avec des modes de gardiennage, un droit foncier et un droit d'usage propre à chacun d'eux (cf. organigramme ci-dessous).
- Des zones connues d'occupation de l'espace par chacun des troupeaux, mais les détails concernant les parcours journaliers et saisonniers à l'intérieur de ces « enveloppes » sont la plupart du temps non connues (cf. carte 13). Quatre types de bétail sont présents sur le site : ovins, bovins, équins et caprins.
- Deux modes de conduite des troupeaux. Le plus souvent, les troupeaux font l'objet d'une surveillance hebdomadaire. Un seul troupeau ovin est gardienné (bassin de la Neste).
- Des équipements globalement suffisants pour les pratiques actuelles. Le milieu permet de pallier certaines installations qui pourraient être nécessaires en montagne (multitude de lacs et laquets, nombreux emplacements pour la distribution du sel, abris dans la forêt ou les bosquets). Les cabanes sont bien réparties sur le site ; cependant, d'après certains acteurs, il manquerait un abri ou une cabane dans le vallon d'Estibère.

BASSIN VERSANT DES GAVES

ACTEURS :

- **Propriétaire + gestionnaire :** Commission Syndicale de la vallée de Barèges constituée d'une commission « élevage »
- **Éleveurs utilisateurs :** 8 éleveurs (en 2000), valléens + « extérieurs » à la vallée

TROUPEAUX :

- **Type de troupeaux :** ovins, bovins, équins, caprins
- **Occupation de l'espace :** vallon d'Aygues-Cluzes et Dets Coubous ; pas de troupeaux dans la zone de Maniportet

MODE DE CONDUITE DU TROUPEAU :

Surveillance, notamment par un « garde particulier ».
Pas de gardiennage.

SYNTHESE

Acteurs : ***propriétaires** : communes, ou Commission syndicale.

***gestionnaires** : fixent les règles de gestion des estives, organisent l'entretien et l'aménagement de l'espace en terme humain, de charge en bétail et des équipements.

***utilisateurs** : « éleveurs valléens » + « éleveurs extérieurs » à la vallée.

Type de troupeaux : ovins, bovins, équins, caprins.

Mode de conduite des troupeaux :

- *généralement, surveillance hebdomadaire
- *gardiennage

BASSIN VERSANT DE L'ADOUR

ACTEURS :

- **Propriétaire :** Commune de Bagnères de Bigorre
- **Gestionnaire :** Commission « montagne » du Conseil Municipal de Campan.
- **Éleveurs utilisateurs :** 1 éleveur, valléen.

TROUPEAUX :

- **Type de troupeaux :** ovin
- **Occupation de l'espace :** Gréziolles – Campana - Cloutou

MODE DE CONDUITE DU TROUPEAU :

Surveillance hebdomadaire

BASSIN VERSANT DE LA NESTE

ACTEURS :

- **Propriétaires :** communes de Vielle-Aure, Aragnouet, Aspin-Aure.
- **Gestionnaire :** Groupement pastoral de Vielle-Aure, Groupement pastoral d'Aspin-Aure, communes
- **Éleveurs utilisateurs :** 1 éleveur bovin valléen appartenant au Groupement Pastoral de Vielle-Aure,

1 éleveur ovin valléen appartenant au Groupement Pastoral d'Aspin-Aure
4 éleveurs ovins « extérieurs » à la vallée appartenant à l'Association

ASPIC et ayant un berger.

2 éleveurs ovins et 1 éleveur bovins (+ quelques caprins et équins)

TROUPEAUX :

- **Type de troupeaux :** bovins, ovins, caprins, équins
- **Occupation de l'espace :** Bastan, Port-Bielh, Estibère, Estoudou, Aumar, Madamète, Néouvielle, Hèche Castet, Passades d'Aumar.

MODE DE CONDUITE DU TROUPEAU :

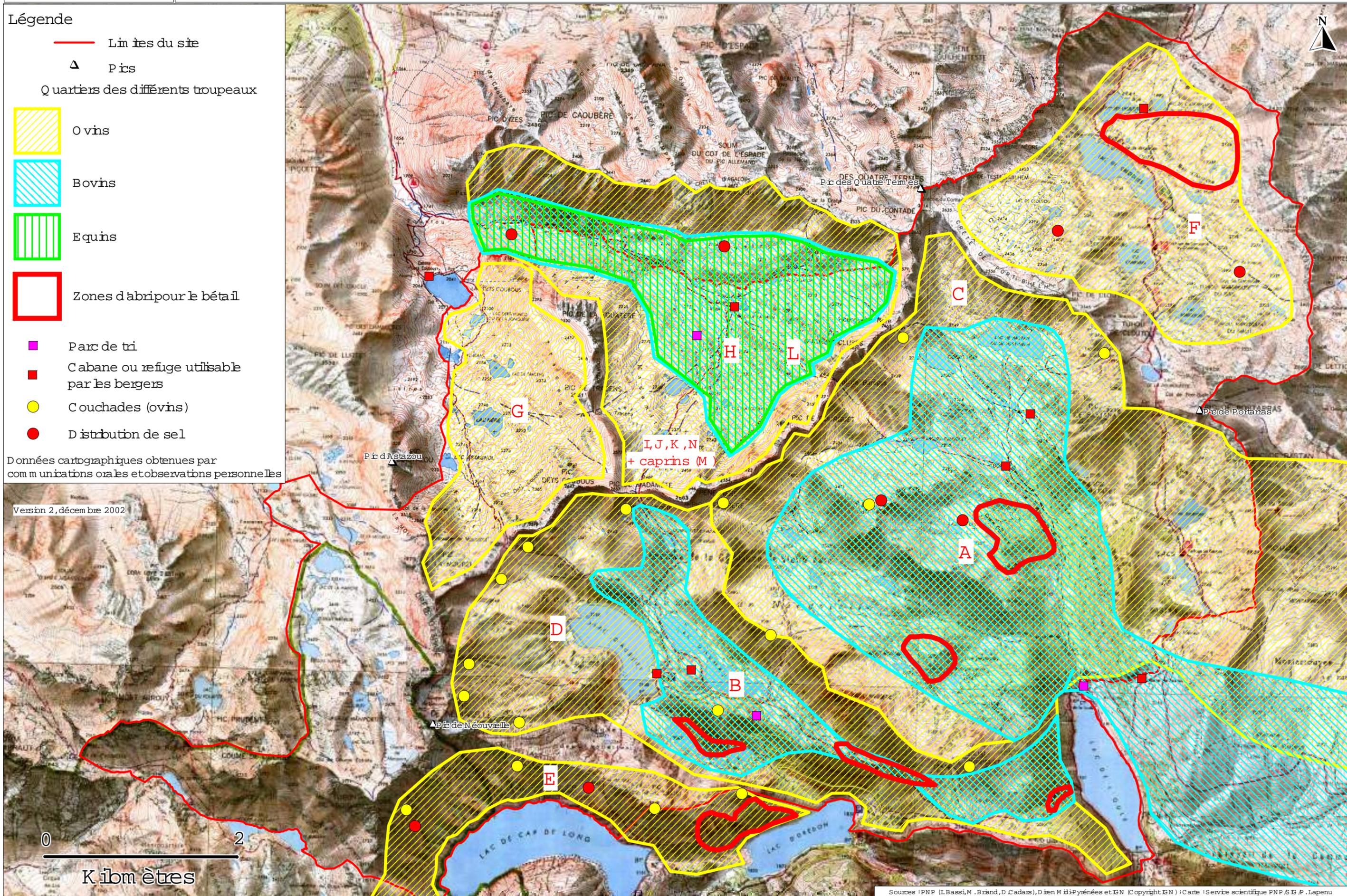
Surveillance hebdomadaire + gardiennage (= troupeau ovin de 1350 têtes)

Légende

- Limites du site
- ▲ Pîcs
- Quartiers des différents troupeaux
- Ovins
- Bovins
- Equins
- Zones d'abri pour le bétail
- Parc de tri
- Cabane ou refuge utilisable par les bergers
- Couchades (ovins)
- Distribution de sel

Données cartographiques obtenues par communications orales et observations personnelles

Versión 2, décembre 2002



II- 2-2 Les activités liées à la forêt

Les forêts ne font l'objet d'aucune exploitation. Le rôle des forêts est essentiellement un rôle de protection du sol et de protection contre les avalanches, notamment au dessus du lac de l'Oule. Elles constituent un site d'études scientifiques et de surveillance.

Un « observatoire de la forêt » a d'ailleurs été mis en place par le PNP et l'ONF dans le cadre du Plan de Gestion de la RNN.

II-2-3 Le tourisme

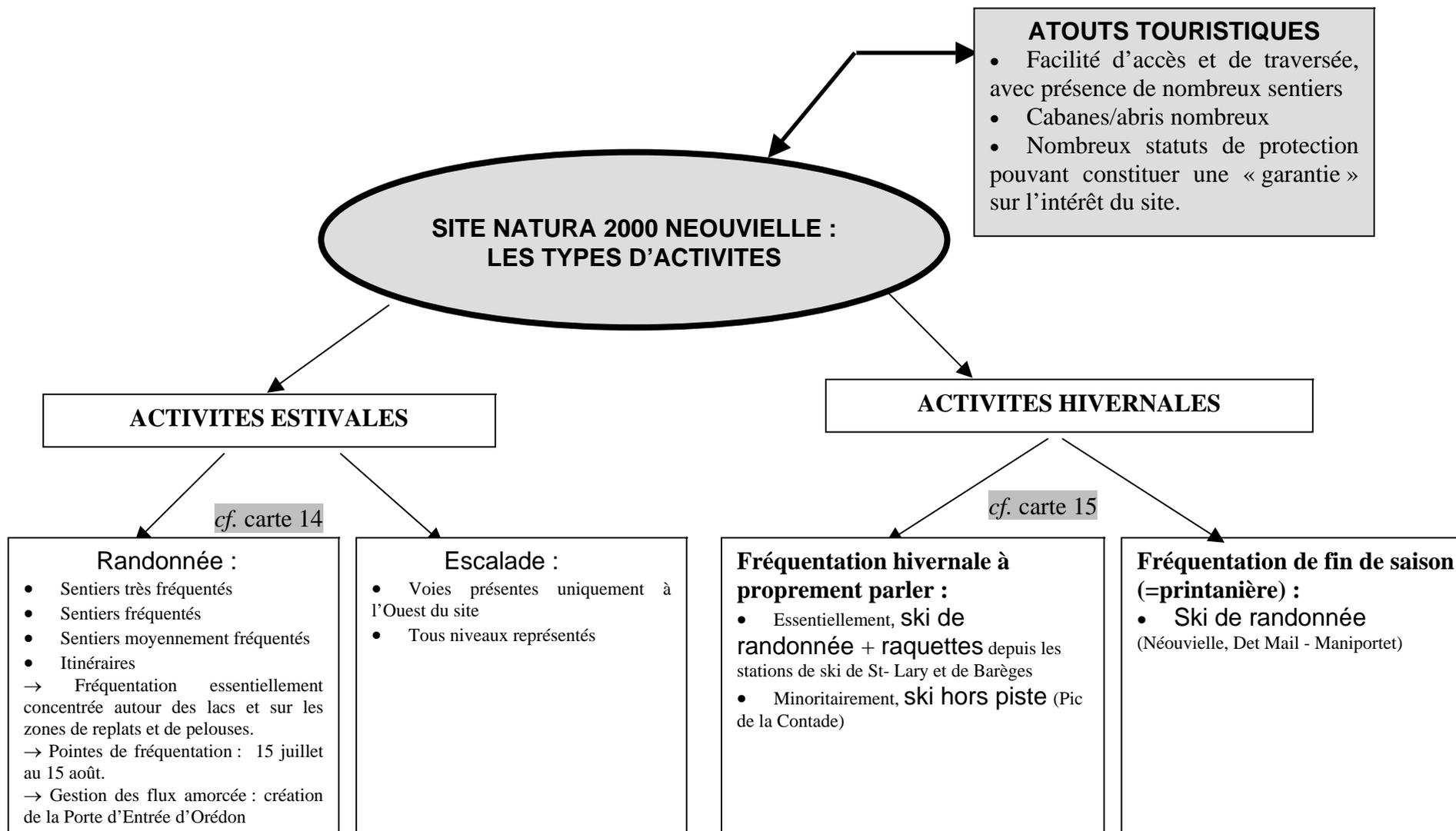
L'activité touristique est relativement bien développée sur le site. Sa répartition est différente dans l'espace et le temps. Il existe deux types de fréquentation : hivernale et estivale. Elles se caractérisent chacune par différents types d'activité (*cf figure* ci-dessous, cartes 14 et 15).

II-2-3-1 Les activités estivales

La gestion des flux touristiques a été amorcée par la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) AURE-NEOUVIELLE, dont l'objectif est de concilier protection du milieu et accueil du public. Ceci se traduit par une réorganisation de l'accès à la Réserve Naturelle du Néouvielle par la route départementale 177 (mis en place de navettes), par la réalisation d'équipements d'accueil et de stationnement d'Orédon.

II-2-3-1 Les activités hivernales

Elles concernent essentiellement la pratique du ski de randonnée et des raquettes à neige. Il convient d'indiquer qu'il existe deux domaines skiables limitrophes (Tourmalet et Saint Lary Soulan) à ce site pour lesquels une éventuelle extension de leur domaine pourrait se faire à l'intérieur de ce site. Dans une telle hypothèse, c'est l'étude d'évaluation des incidences relative au projet qui permettra de juger de sa faisabilité (article 6 de la Directive 92/43 CEE du Conseil du 21 mai 1992).



SITE NATURA 2000 'NEOUVELLE'

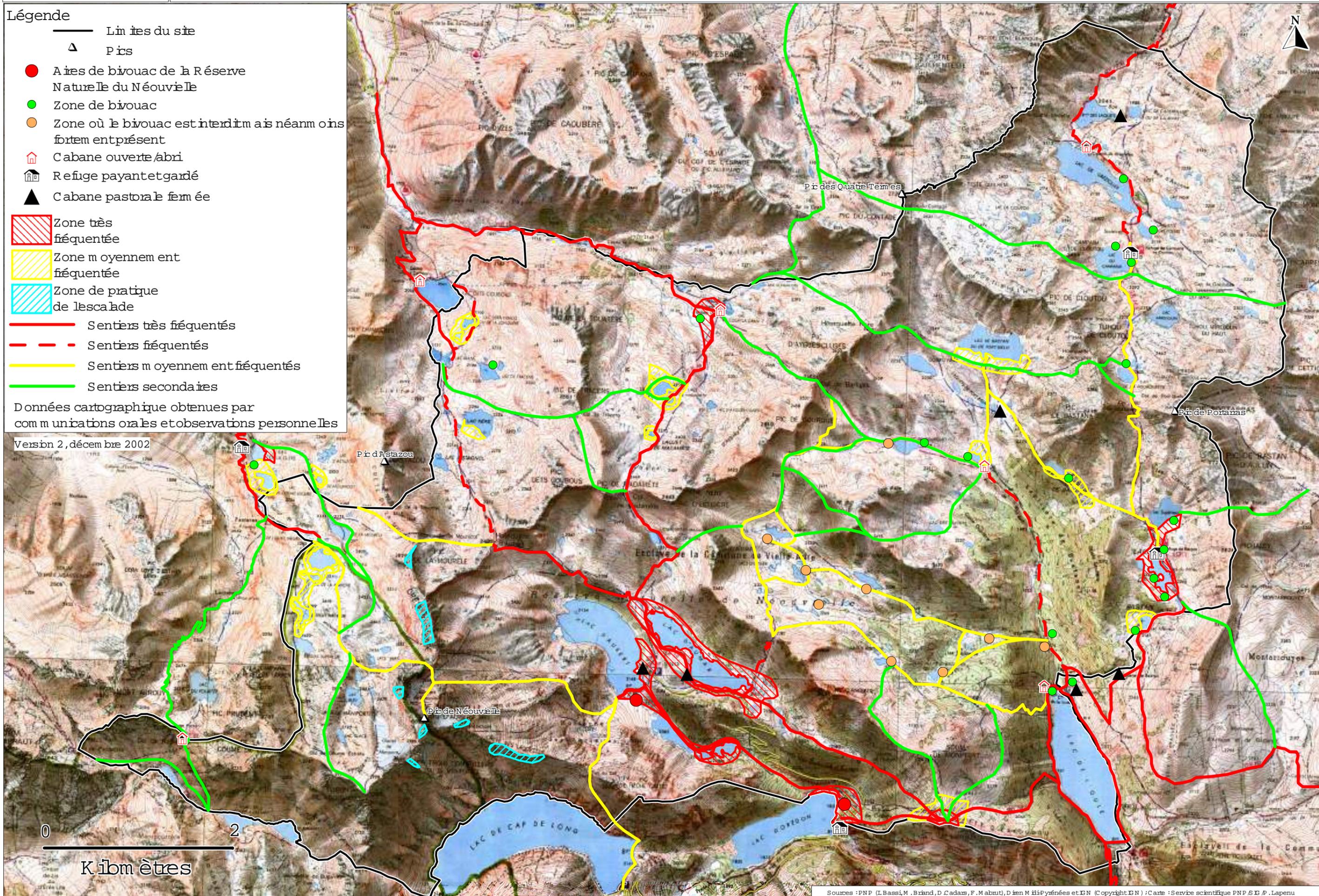
Fréquentation touristique estivale

Légende

- Limites du site
- ▲ Pics
- Aires de bivouac de la Réserve Naturelle du Néouvielle
- Zone de bivouac
- Zone où le bivouac est interdit mais néanmoins fortement fréquenté
- 🏠 Cabane ouverte / abri
- 🏠 Refuge payant et gardé
- ▲ Cabane pastorale fermée
- ▨ Zone très fréquentée
- ▨ Zone moyennement fréquentée
- ▨ Zone de pratique de l'escale
- Sentiers très fréquentés
- - - Sentiers fréquentés
- Sentiers moyennement fréquentés
- Sentiers secondaires

Données cartographiques obtenues par communications orales et observations personnelles

Version 2, décembre 2002



SIE NATURA 2000 'NEOUVVELLE'

Fréquentation touristique hivernale

Légende

— Limites du site

▲ Pîcs

🏠 Refuge d'hiver

Fréquentation :

Intensité :

--- Fréquentation faible

— Fréquentation forte

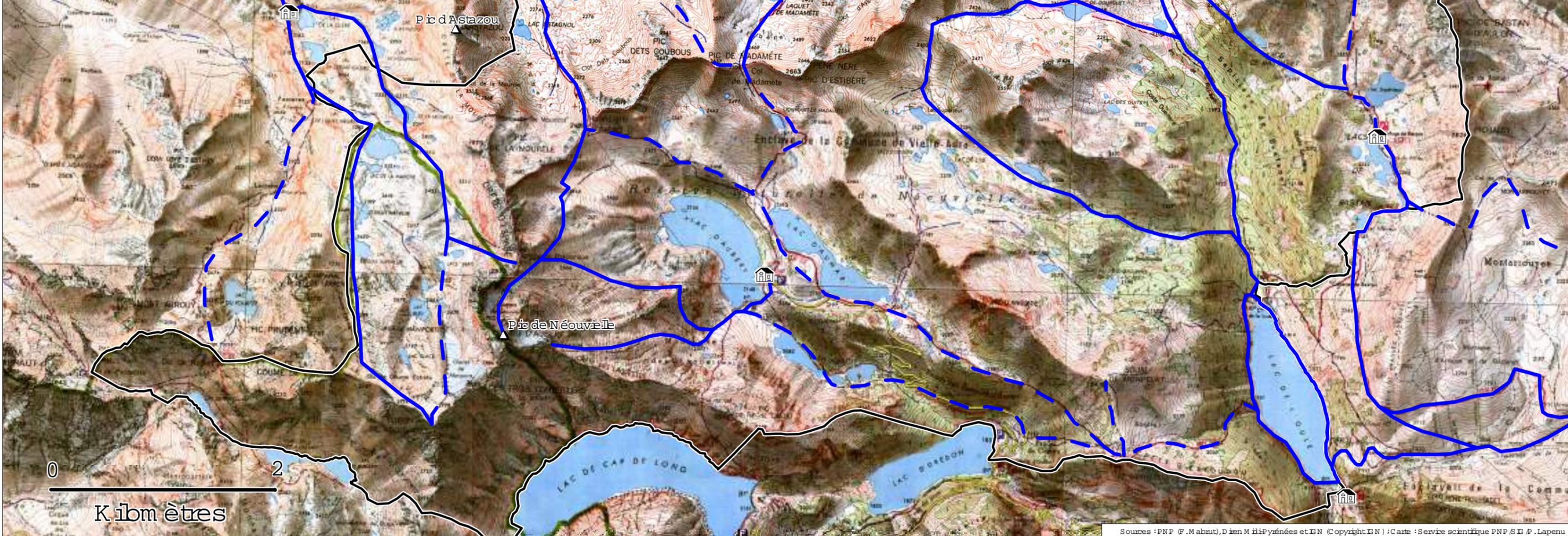
Type :

— Pratique du ski de randonnée et des raquettes

— Pratique du ski hors piste

Données cartographiques obtenues par
communications orales et observations personnelles

Version 2, décembre 2002



II-2-4 La production hydroélectrique

Certains lacs ont fait l'objet d'une surélévation dans le but de produire de l'électricité et/ou pour fournir de l'eau pour l'irrigation des terres agricoles du département du Gers. Les lacs ayant une retenue et compris dans le périmètre du site sont : Aumar, Aubert, Aygues-Cluzes (Aménagement de Pragnères), le lac de Campana, de Gréziolles, le réservoir des Laquets (Aménagement de Artigues), l'Oule (Aménagement de Eget). L'exploitation de ce dernier est réalisé par la SHEMA alors que les autres sont exploités par EDF.

Le débit et la quantité d'eau prélevée et passant par les canalisations sont modulés en fonction de la demande en électricité et/ou en eau pour l'agriculture. En revanche, les débits réservés* sont fixés.

Concernant les lacs de barrage deux aspects sont à considérer : les débits à la sortie de la retenue et les variations du niveau d'eau du lac.

Les débits réservés sont faibles. Leur valeur a été fixée avec les services de police et de contrôle concernés en application de la loi pêche. Ils sont tous inférieurs au 1/10^e du module des cours d'eau concernés.

Les phénomènes de marnage sont bien visibles mais ils ne semblent pas avoir de conséquences directes puisque tous ces lacs sont dépourvus ou presque de ceintures lacustres.

Au cours du temps, depuis la création des barrages, il n'y a pas eu de changements de pratiques d'utilisation.



Le site se caractérise donc par :

- **sa richesse et sa diversité biologique :**
 - sa richesse en habitats (18 communautaires dont 2 prioritaires selon le code UE) et sa complexité (1006 unités cartographiées dont 40% constituées de complexes d'habitats)
 - sa richesse en espèces d'intérêt européen (1 espèce végétale et 2 espèces animales DH II ; 11 espèces animales DH IV ; 3 espèces DO I).
- **sa diversité en termes d'activités humaines et d'utilisation de l'espace :**
 - six types d'activités : activité pastorale, activité forestière, chasse, pêche, activités touristiques, la production hydroélectrique
 - forte hétérogénéité en matière de propriété et d'usage.
 - intensité et répartition de chacune des activités différentes au cours d'une année, parfois d'une année à l'autre, et dans l'espace.

III- De l'analyse écologique aux propositions d'actions

III-1 Etat de conservation des habitats et des espèces

L'analyse quantitative de l'état de conservation par **type d'habitat naturel** selon le code UE permet de mettre en évidence les points suivants :

- 5 types d'habitats sur 16 possèdent 100 % des habitats élémentaires en bon état de conservation
- 9 types d'habitats sur 16, dont deux prioritaires, possèdent des habitats élémentaires en moyen et/ou mauvais état de conservation mais dans tous les cas plus de 68 % de ces habitats élémentaires sont en bon état.
- 1 seul type d'habitat sur 16 possède 100 % d'habitats élémentaires en mauvais état de conservation. Il s'agit de l'habitat de « glacier rocheux - 8340 ». Cet habitat, rencontré dans deux unités, a été systématiquement classé en mauvais état de conservation car une régression a été observée au cours du temps.

En l'absence de données passées pour connaître l'évolution des **populations d'espèces** de l'annexe II et IV de la DH, il est difficile d'estimer l'état de conservation actuel de ces populations. On ne dispose en effet que depuis très récemment d'un état de référence concernant ces espèces sur le site. L'absence de séries chronologiques ne permet donc pas de situer l'état de conservation de ces espèces sur des courbes d'évolution positives ou négatives.

III-2 Facteurs identifiés

Tous les types de facteurs ont été mis en évidence, qu'ils affectent des habitats relevant de la DH ou pas. Seuls les habitats de la DH concernés feront l'objet de mesures de gestion, d'action ou de suivi dans le cadre strict de l'application du DOCOB.

Trois types de phénomènes peuvent affecter les **habitats naturels** :

- *des phénomènes ponctuels pouvant être d'origine anthropique*, c'est le cas des phénomènes de piétinement de certaines zones humides par le bétail, de l'érosion des sentiers dans les zones les plus fréquentées du site, de la fragilisation de la végétation des falaises liées à l'activité d'escalade. Dans tous ces cas, les habitats concernés sont localement affectés mais non remis en cause sur l'ensemble du site.
- *des phénomènes ponctuels dont l'origine n'est pas connue*, c'est le cas des phénomènes de comblement et d'atterrissement des lacs et des zones humides, de la mortalité des pins et de la substitution d'espèces forestières ainsi que de la réduction des glaciers lié au réchauffement climatique.
- *un phénomène général* en liaison avec les activités humaines (pastoralisme), c'est le cas de l'extension des ligneux qui touche quasiment tous les habitats sur une grande partie du site. Ce phénomène est certainement lié à une diminution de la pression pastorale au cours du temps. Un maintien à minima de la pression pastorale est donc nécessaire ce qui suppose la création d'éventuels équipements ponctuels. La création d'une éventuelle cabane dans le vallon d'Estibère supposera la révision du Plan de Gestion de la RNN.

Concernant **les espèces relevant de la DH**, suite aux inventaires réalisés, le nombre de stations rencontrées est supérieur à celui qui était connu dans les références bibliographiques lorsqu'elles existent. Il n'y a pas de risque manifeste de dégradation des effectifs et des habitats d'espèces sauf pour les Amphibiens où les effectifs risquent de diminuer à cause notamment de la prédation par les truites alevinées.

Tableau 6 : Récapitulatif des types de facteurs en jeu, des habitats concernés et des propositions d'actions correspondantes

Types de facteurs en jeu		Quelques explications ...	Habitats et espèces concernés		Propositions d'actions correspondantes	Acteurs concernés
			Habitats naturels inscrits à l'annexe I et espèces inscrites à l'annexe II et IV de la DH	Autres habitats et espèces		
PHENOMENES PONCTUELS	Origine anthropique					
	Piétinement des zones humides	Le piétinement par les touristes reste peu fréquent et limité au bord des sentiers. En revanche, plusieurs habitats naturels, notamment des habitats prioritaires peuvent être affectés par le piétinement du bétail. Dans ce cas, la zone humide en question constitue soit une zone d'abreuvement pour le bétail, soit une zone de passage pour se rendre d'un point à l'autre de l'estive (exemple : du plateau d'Aumar à Estoudou (ZH3)). Le piétinement peut être également lié à l'abroustissement de certaines espèces caractéristiques d'habitats de zones humides (ex : <i>Carex davalliana</i> ...). Les conséquences de ces phénomènes ne sont pas les mêmes. En effet, l'abroustissement peut être positif puisqu'il permet de maintenir une végétation hétérogène. Par contre, le passage répété des troupeaux peut être néfaste à certains habitats comme les buttes à sphaigne. Ce piétinement est le plus souvent dû aux troupeaux bovins et équins mais il reste très limité. Pour certaines zones humides, il reste difficile de juger de l'effet du piétinement sur celles-ci (Vallon d'Estibère, Aygues-Cluzes) .	Communautés flottantes à <i>Sparganium</i> (22.3114-3130) Buttes, bourrelets et pelouses tourbeuses (51.11 ; 51.111-7110) Tourbière basse à <i>Carex davalliana</i> (54.23-7230) Bas marais à <i>Carex frigida</i> (54.28-7230) Desman (<i>Galemys pyrenaicus</i>) Crapaud accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>)	Caricaie à <i>Carex rostrata</i> et <i>Carex vesicaria</i> (53.214) Sources d'eau douces à bryophytes (54.111) Bas marais acides pyrénéens à Laiche noire (54.424) Bas marais à <i>Trichophorum cespitosum</i> (54.452)	Gestion P1 - Mise en place de plan de gestion pastorale Génie écologique/aménagement P3- Limiter l'impact du passage des bovins sur des zones sensibles (Aumar-Estoudou) Suivi-étude P4- Etude, suivi, test des zones humides et vulgarisation	Eleveurs, gestionnaires d'estives, Chambre d'agriculture, Service Pastoral Départemental - Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace (CRPGE), gestionnaire de la RNN (= PNP), communes, ONF, Conservatoire Botanique Pyrénéen, équipes de scientifiques.
	Erosion, mise à nu du sol et tassement de la végétation de certains habitats	Sur le site, les pelouses peuvent être soumises à deux types de dégradation physique : *L'érosion est généralement localisée aux bordures immédiates des sentiers. Elle se traduit généralement par un élargissement du sentier avec parfois création de sentiers adjacents. Des phénomènes de creusement peuvent également avoir lieu. Ils se rencontrent aussi bien pour des pelouses relevant de la DH (proximité du lac d'Aubert, Col d'Estoudou) que pour celles qui n'en relèvent pas (Hourquette d'Aubert, Col d'Aumar, Bastan ...). Parfois, il peut également être rencontré dans les habitats de landes et de forêts (Passades d'Aumar, Sapinière de Bastanet). Les portions d'habitats concernées par ce phénomène sont généralement minimales par rapport à la surface totale de l'habitat sur le site. *Des phénomènes de retournement du tapis herbacée par les sangliers ont été rencontrés au niveau de certains habitats prioritaires de pelouses. Ce phénomène est pour l'instant peu fréquent et de faible amplitude. * Des phénomènes de tassement et de piétinement de la végétation ont pu être mis en évidence au niveau des cols les plus fréquentés, au bord des lacs (ex : pique-nique à Aumar) et très marginalement aux emplacements de certaines zones de camping itinérants ou de bivouac, souvent situés à proximité des refuges (Campana, Bastan, Aygues-Cluzes). Deux zones peuvent être considérées comme affectées par l'activité de bivouac, il s'agit de l'aire de bivouac d'Orédon et de celle d'Aubert.	Gazons à Nard raides et groupements apparentés (36.31, 36.312-6230) Pelouses pyrénéennes fermées à <i>Festuca eskia</i> (36.314-6140) Landes à rhododendron (31.42-4060) Forêts pyrénéennes de pins de montagne à Rhododendron (42.413-9430) Forêts pyrénéennes de pins de montagne à Raisin d'ours (42.4242-9430)	Pelouses à <i>Festuca paniculata</i> 36.331 Pelouses en gradins à <i>Festuca eskia</i> 36.332 Pelouses à <i>Carex curvula</i> 36.341	Aménagement T3- Restauration des sentiers de randonnées Suivi/sensibilisation T4- Suivi de l'activité de bivouac, de camping itinérant du site et sensibilisation du public Génie écologique/aménagement (P3- Limiter l'impact du passage des bovins sur des zones sensibles)	SIVU Aure-Néouvielle, gestionnaire de la RNN, HPTE, communes, ONF
	"Fragilisation" ponctuelle de la végétation des falaises	L'activité d'escalade entraîne un décapage de la paroi rocheuse. Cependant, ce phénomène ne concerne pas l'Androsace des Pyrénées. En effet, les stations d'Androsace ne se trouvent pas sur les zones d'escalade. Seule une station est située à proximité d'une voie bien tracée et difficile. Cette difficulté rend les déviations des grimpeurs quasiment impossibles.	Végétation des falaises continentales siliceuses (62.2-8220) Androsace des Pyrénées (<i>Androsace pyrenaica</i>)		T1- Sensibilisation des grimpeurs A1- Suivi de la dynamique des populations et des habitats d'espèces : Androsace des Pyrénées, Lézard des Pyrénées, Desman.	FFME, CAF, Guides de montagne, communes, gestionnaire de la RNN (=PNP), Conservatoire Botanique Pyrénéen, Bureau des guides.
	Fréquentation touristique et Grand Tétrás	Pendant et surtout à la fin de la saison hivernale, les divagations des randonneurs à raquettes constituent une source de dérangement pour le Grand Tétrás. Pendant cette période, l'espèce est particulièrement vulnérable à tous types de dérangement.		Grand Tétrás (Annexe I DO)	<u>Espèce hors DH mais inscrite à l'annexe I de la DH- PISTES</u> D'ACTION : *Canaliser le flux de randonneur en raquette pendant la saison hivernale pour minimiser le dérangement du Grand Tétrás *Respect des aires de chant	
	Autre origine ou cause					
	Comblement, atterrissement des lacs et des zones humides	Des phénomènes de comblement ont pu être observés et confirmés par les personnes qui parcourent le site depuis longtemps (éleveurs, techniciens de la fédération des Hautes-Pyrénées pour la pêche et la protection du milieu aquatique, gardes moniteurs du PNP ...). Il s'agit d'un phénomène naturel qui se déroule apparemment rapidement puisque les changements ont pu être observés de mémoire d'Homme. Localisation : Vallon d'Estibère, vallon de Port Bielh, vallon d'Aygués-Cluzes, proximité du lac d'Aumar, Despax, Laquettes de Gréziolles.	Habitats des ceintures de végétation associés ou à proximité immédiate de lacs en voie de comblement : *Communautés flottantes à <i>Sparganium</i> (22.3114-3130) *Buttes, bourrelets et pelouses tourbeuses (51.11, 51.111-7110) *Tourbière basse à <i>Carex davalliana</i> (54.23-7230) *Bas marais à <i>Carex frigida</i> (54.28-7230)	Eaux oligotrophes (22.11), Colonie de grands potamots (22.421) Sources d'eau douces à Bryophytes (54.111) Bas marais acides pyrénéens à <i>Trichophorum cespitosum</i> (54.452) Caricaie à <i>Carex rostrata</i> et <i>Carex vesicaria</i> (53.214) Bas marais acides à <i>Eriophorum angustifolium</i> (54.46)	Suivis -Etude A2- Etude de l'impact de phénomènes naturels sur la diversité du site	Fédération des Hautes-Pyrénées pour la pêche et la protection du milieu aquatique, gestionnaire de la RNN (= PNP), Conservatoire Botanique Pyrénéen, équipes de scientifiques
Mortalité des pins	Sur certaines unités de forêt, il a été observé une forte mortalité des pins. Localisation : Passades d'Aumar, Soum de Montpelat, Pic d'Anglade, Boudigues et Sapinière de Bastanet	Forêts pyrénéennes de pins de montagne (42.4-9430)		Etude F1- Suivi spatialisé des phénomènes de dépérissement / renouvellement de la forêt	ONF, gestionnaire de la RNN (=PNP), communes propriétaires, universités	
Substitutions d'espèces forestières	De nombreux jeunes individus de sapins sont présents dans les habitats de forêts de pins à crochets de la Pinède de Lude et de la Sapinière de Bastanet. Progressivement, le sapin pourrait se substituer au pin à crochets. Ce phénomène pourrait se produire à condition qu'il n'y ait pas de perturbations telles que les avalanches qui engendrent une ouverture du milieu. Des phénomènes d'introgression* entre le pin à crochets et le pin sylvestre existent sur le site. Ils sont localisés essentiellement aux Passades d'Aumar (CANTEGREL, 1983) et des individus ont été signalés à la Pinède de Lude (BARTOLI et al., 1994). Actuellement, les limites géographiques de ce phénomène n'ont pas été déterminées. D'après Bartoli et al., 1994, ce type d'individu serait « fortement présent presque partout sur le Néouvielle ».	Forêts pyrénéennes de pins de montagne (42.4-9430)		Suivis -Etude F2- Suivi de phénomènes de substitution d'espèces	ONF, gestionnaire de la RNN (=PNP), communes, Conservatoire Botanique Pyrénéen, équipe de scientifiques	
Réduction puis disparition progressive des seuls glaciers du Néouvielle	Avec le réchauffement climatique, il semblerait que les glaciers du Néouvielle aient diminués au cours du temps. Actuellement, la quantité de glace est très faible.	Glaciers rocheux (63.2-8340)		Suivis -Etude A2- Etude de l'impact de phénomènes naturels sur la diversité du site	Gestionnaire de la RNN (= PNP), équipe de scientifiques	
PHENOMENES GENERAUX	Risque de diminution des effectifs d'amphibiens	Les amphibiens et notamment le crapaud accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i> – Annexe IV de la DH) sont soumis à la prédation des truites alevinées dans le Gourg de Rabas. Ce phénomène doit être évité dans les autres points d'eau. Le piétinement par le bétail de la zone humide (ZH3) située entre Aumar et Despax entraîne des modifications de l'écoulement de l'eau et la destruction des pontes.	Crapaud accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>)	Eaux oligotrophes (22.11), Zones à truite (24.12)	Gestion Extraction des truitelles du Gourg de Rabas Etude PE 2- Analyse des peuplements piscicoles Génie écologique/ aménagement P3- Limiter l'impact du passage des bovins sur des zones sensibles	Fédération des Hautes-Pyrénées pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Gestionnaire de la RNN (= PNP), communes
	Dynamique des ligneux et fermeture du milieu	Les habitats naturels cartographiés sont le résultat des fluctuations de l'utilisation passée du milieu par l'Homme et les animaux. Aucun élément précis n'existe pour connaître les évolutions et les changements passés. Par contre, il est certain que les habitats naturels cartographiés à la date de 2000 ne sont pas figés et vont évoluer. Des indicateurs de cette dynamique ont été notés lors des prospections de terrain. Des phénomènes de colonisation de certains habitats de pelouses, d'éboulis et de zones humides par les ligneux bas et les ligneux hauts ont été mis en évidence ainsi qu'une colonisation de certains habitats de lande par les pins (Mont Pelat, secteur de Campana, secteur d'Aubert, vallon Dets Coubous ...). Un maintien de la pression pastorale est nécessaire ce qui suppose la création d'éventuels équipements ponctuels.	*Gazons à Nard raides et groupements apparentés (36.31, 36.312-6230) *Pelouses pyrénéennes fermées à <i>Festuca eskia</i> (36.314-6140) *Eboulis siliceux alpins et nordiques (61.1-8110) *Landes subalpines et alpines (31.42,31.47, 31.431) *Buttes, bourrelets et pelouses tourbeuses (51.11, 51.111-7110)	Pelouses siliceuses thermophiles subalpines (36.33, 36.331, 36.332) Pelouses à <i>Carex curvula</i> (36.341) Bas marais acides pyrénéens à Laiche noire (54.424) Bas marais acides pyrénéens à <i>Trichophorum cespitosum</i> (54.452) Caricaie à <i>Carex rostrata</i> et <i>Carex vesicaria</i> (53.214) Bas marais acides à <i>Eriophorum angustifolium</i> (54.46) Grand Tétrás (Annexe I de la DO)	Gestion P1 - Mise en place de plan de gestion pastoral Génie écologique/ aménagement P2- Limiter l'extension des ligneux Suivis -Etude A2- Etude de l'impact de phénomènes naturels sur la diversité du site	Eleveurs, gestionnaires d'estives, Chambre d'agriculture, Service Pastoral Départemental - Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace (CRPGE), gestionnaire de la RNN (= PNP), communes administratives et propriétaires, ONF, Conservatoire Botanique Pyrénéen, équipes de scientifiques
AUTRES	Manque de connaissances sur les populations et les habitats d'espèces. Principe de précaution.	Androsace des Pyrénées, Desman des Pyrénées, Lézard des Pyrénées		Suivi-Etude A1- Suivi de la dynamique des populations et des habitats d'espèces : Androsace des Pyrénées, Lézard des Pyrénées, Desman.	Communes, gestionnaires de la RNN (=PNP), universités, *Conservatoire Botanique Pyrénéen (Androsace) ; *Propriétaires des troupeaux / berger, gestionnaires d'estives (Lézard), *EDF, SHEMA, refuges, éleveurs, fédération des Hautes-Pyrénées pour la pêche et la protection du milieu aquatique, sociétés de pêche (Desman)	

Bien que la phase de diagnostic écologique des habitats naturels présents sur le site du Néouvielle ait permis de mettre en évidence des causes de dégradation ponctuelles, une analyse plus globale conduit à considérer le bon état de conservation général de ces habitats.

L'objectif sera donc de maintenir en bon état de conservation les habitats naturels et habitats d'espèces qui le sont déjà, d'essayer de limiter les facteurs affectant les habitats et les espèces lorsque leurs effets sont bien identifiés, de mettre en place des mesures de suivi lorsque leurs effets ne sont pas identifiés ou peu connus.

III-3 Les objectifs généraux de conservation identifiés sur le site

Le principal but de la DH « *étant de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, elle contribue à l'objectif général d'un développement durable* », et tenant compte des facteurs identifiés sur le site, deux types d'objectifs seront à la base des propositions d'actions à mettre en œuvre :

➤ Objectifs d'ordre écologique

- Objectifs concernant les habitats naturels :

- « Maintenir la diversité en habitats et en espèces »
- « Préserver l'équilibre général entre milieux ouverts et fermés sur le site »
- « Approfondir les connaissances concernant d'une part, le fonctionnement des habitats et d'autre part, la définition des conditions régissant l'équilibre entre l'utilisation du milieu par des activités humaines et les caractéristiques des habitats ».

- Objectifs concernant les habitats d'espèces

- « Maintenir la qualité structurelle et fonctionnelle des habitats d'espèces »

➤ Objectifs d'ordre socio-économique

La vocation du site est également d'accueillir un certain nombre d'activités. Dans un souci de développement durable les objectifs seront de :

- « Maintenir l'activité pastorale » en maintenant la richesse pastorale et en maintenant l'utilisation des estives, qui constituent un patrimoine culturel et écologique fort du site. Cette activité présente avant tout un rôle économique, mais également de gestion raisonnée de l'espace récemment souligné par BALENT et al. (1998) : « *aujourd'hui, le pâturage des animaux domestiques doit assurer le maintien de la biodiversité et de l'intégrité des paysages pastoraux* ».
- « Gérer les flux et activités touristiques »

III-4 Les propositions d'actions

Le tableau 6 présente de façon synthétique le lien entre les types de facteurs en jeu et les propositions d'actions.

Les différentes actions ont été déclinées par politique sectorielle (pastoralisme, tourisme, forêt, autres), en mentionnant l'entité concernée, le type d'action (gestion, aménagement, suivi ...) et le type de phénomène (local ou étendu).

III-4-1 Le pastoralisme

Gestion

P1- Mise en place de plan de gestion pastorale

Phénomènes locaux (piétinement) et étendus (dynamique)

Rappel des raisons de la mise en place de cette action : Mettre en place une réflexion globale de gestion pastorale

➤ **Entités concernées, localisation du facteur en jeu et acteurs concernés :**

Toutes les entités du site sont concernées. Elles peuvent être subdivisées en sous entités lorsqu'il existe plusieurs gestionnaires :

- Entité "Neste" :
 - sous-entité "groupement pastoral de Vielle-Aure" (Vallon de Bastan, Estibère, Port Bielh),
 - sous-entité "groupement d'Aspin-Aure",
 - sous-entité "sans appartenance à un groupement" (Aubert-Estoudou),
- Entité "Adour" = commune de Campan,
- Entité "Gaves" = Commission Syndicale de la vallée de Barèges.

Acteurs concernés : éleveurs, gestionnaires d'estives, Chambre d'Agriculture, Service Pastoral Départemental – Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace (CRPGE), gestionnaire de la RNN (=PNP), ONF 65, communes, Conservatoire Botanique Pyrénéen.

➤ **Habitats relevant de la DH**

Tous les habitats

➤ **Objectif**

D'une entité à l'autre et au sein d'une même entité les modes de conduite des troupeaux sont différents. De plus, le manque d'informations sur l'activité pastorale passée, le manque actuel de précision des parcours des troupeaux par rapport à la carte des habitats, et enfin le manque d'éléments concernant la valeur pastorale des estives ne nous permettent pas de formuler d'éléments techniques de réponse.

L'objectif est de définir ces éléments en fonction des exigences de l'activité d'élevage, en intégrant les problématiques liées au maintien et à la conservation des habitats et des espèces relevant de la DH :

- limiter l'extension des ligneux,
- préserver les zones humides.

Cette action nécessitera la définition préalable d'indicateurs de qualité et d'action.

➤ **Contenu :**

Ce plan de gestion sera réalisé par entité ou sous-entité et préconisera avec les acteurs concernés le chargement, le mode de gardiennage et de parcours adaptés. Leur application pourrait s'effectuer par la réalisation de CTE (=Contrat Territoriaux d'Exploitation), possible pour les groupements pastoraux, ou de mesures de soutien spécifique. Le diagnostic éco-pastoral en cours de réalisation par le PNP, la DDAF 65, le Cemagref et C. Braun-Nogué (consultant) pourra être utilisé.

Remarque : les entités de gestion pastorale citées précédemment peuvent dépasser les limites du site.

➤ **Mise en œuvre**

La mise en œuvre globale pourrait être réalisée par le Service Pastoral Départemental – Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace (CRPGE) et la Chambre d'Agriculture, en collaboration avec les gestionnaires d'estives, les éleveurs, l'ONF 65 et les communes propriétaires ainsi que le Conservatoire Botanique Pyrénéen pour son appui technique et scientifique.

➤ **Coût estimatif et financement envisagé**

*Financement et coût de l'action :

Le plan de gestion de la RNN prévoit déjà la mise en place d'un plan de gestion pastoral (GH02). La partie correspondant à la RNN (1/3 de la surface) pourrait donc être financée sur les crédits affectés à celle-ci.

Coût : 27 000 € à 31 000 € pour la totalité du site. La proposition est faite sachant que :

- l'état des lieux de l'activité a déjà été fait (localisation des cabanes, parcours, modes de conduite...) dans le cadre de la phase d'inventaire des activités humaines de ce DOCOB.
- l'estimation de la valeur pastorale sera en partie établie par l'étude du CEMAGREF (résultats prévus : fin 2002)
- le diagnostic écologique a été effectué (zones sensibles (zh), zones à fort risque de colonisation ..) dans le cadre de ce DOCOB. Des tests peuvent être à réaliser en supplément pour affiner les connaissances concernant l'effet de différentes pressions pastorales sur un type d'habitat donné (ex : cas des nardaies/richeesse spécifique)
- il reste à mettre en place **le volet animation, coordination pastorale, discussion et réflexion avec l'ensemble des éleveurs sur les possibilités d'évolution des pratiques en tenant compte des exigences de l'activité d'élevage (exigences agronomiques, économiques...)**

*Application du plan de gestion : coût à définir suivant les actions à mettre en place. Le financement pourra provenir des fonds liés à la mise en place du réseau Natura 2000 lorsque l'action envisagée concerne les habitats ou les espèces relevant de la DH. Le financement pourra également être effectué dans le cadre de la contractualisation des CTE.

La nature des travaux (création d'éventuels équipements ponctuels tels que cabanes ou abris) visant à maintenir et/ou à renforcer l'activité pastorale, la localisation, les surfaces concernées restent à définir.

➤ **Echéancier prévisionnel**

Dès 2002-2003 : réalisation du plan de gestion pastorale.

Début de mise en œuvre : 2004

Génie écologique / Aménagement

P2- Limiter l'extension des ligneux

Phénomène étendu (dynamique)

Rappel des raisons de la mise en place de cette action : Aucun élément ne permet pour l'instant de répondre à ce problème concernant le site.

L'enjeu majeur est la colonisation des pelouses par les ligneux, puisque ce phénomène concerne les aspects pastoraux, paysager, et les habitats. Il est important de rappeler que la dynamique à ces altitudes est très lente.

➤ **Entités concernées, localisation du facteur en jeu et acteurs concernés :**

Toutes les entités du site sont concernées par les phénomènes de dynamique :

- Entité "Neste",
- Entité "Adour",
- Entité "Gaves".

Les entités "Neste" et "Gaves" essentiellement, sont concernées par des pelouses relevant de la DH risquant d'être colonisées par les ligneux. L'entité "Adour" est également affectée par ce phénomène mais comporte peu d'habitats de pelouse relevant de la DH.

Acteurs concernés : Service Pastoral Départemental – Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace (CRPGE), Chambre d'Agriculture, gestionnaires d'estives, communes administratives et propriétaires, éleveurs, gestionnaire de la RNN (=PNP), Conservatoire Botanique Pyrénéen.

➤ **Habitats relevant de la DH**

Tous les habitats de pelouses et landes ouvertes.

➤ **Objectif**

Le manque d'éléments concernant la dynamique des ligneux à ces altitudes, le manque de connaissances sur l'activité pastorale passée sur le site, la diversité du bétail et des modes de conduite sur une même unité ne nous permettent pas de disposer des éléments techniques qui contribuent à limiter ce phénomène.

L'objectif est de définir une solution technique adaptée aux conditions physiques et biologiques du milieu et aux conditions de conduite des troupeaux.

Cette action nécessitera la définition préalable d'indicateurs de qualité et d'action.

➤ **Contenu et choix des zones :**

Les propositions sont réalisées au vu des connaissances actuelles sur les habitats et les pratiques pastorales qui s'exercent sur le site.

***Zone test d'ouverture.** Elimination par débroussaillage manuel de ligneux dans une zone pouvant servir de test comme le vallon de Port Bielh (pelouse colonisée par les ligneux ou lande ouverte). Le vallon d'Estibère se prêterait également à cette expérimentation s'il ne figurait pas dans le périmètre de la RNN. Cette zone peut être choisie car :

- la pression de pâturage appliquée suite au débroussaillage pourra être contrôlée puisqu'il y a gardiennage du troupeau ovin (il ne faut pas omettre la présence d'un troupeau bovin non gardienné).
- elle constitue également une zone favorable au Grand Tétrás (Directive Oiseaux), et pourrait donc servir de zone test dans le cadre de la problématique de préservation de cette espèce.

Les résultats de ces tests pourront être étendus à d'autres zones risquant d'être colonisées.

***Maintien de façon indirecte de la pression pastorale par la réalisation d'un point d'eau au Col d'Estoudou.** Il s'agit d'utiliser le filet d'eau de la source d'Estoudou pour réaliser un abreuvoir pour le bétail. En effet, contrairement au reste du site cette zone d'estive est dépourvue de point d'eau ; pour s'abreuver les animaux sont obligés de se déplacer vers Despax ou Aumar. La réalisation du point d'eau pourrait être un moyen indirect de maintenir plus longtemps les animaux sur les secteurs d'Estoudou et du Mont-Pelat, où la colonisation par les ligneux est très visible et déjà bien avancée.

➤ **Mise en œuvre**

La mise en œuvre de la première action pourrait être réalisée par le Service Pastoral Départemental – Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace (CRPGE) et la Chambre d'Agriculture. La deuxième pourrait être réalisée par le gestionnaire de la RNN (=PNP). Ces actions correspondent à une collaboration entre le Service Pastoral Départemental – CRPGE, le gestionnaire de la RNN, la Chambre d'Agriculture, les gestionnaires d'estives, les éleveurs et les communes propriétaires. Le Conservatoire Botanique Pyrénéen apportera son appui technique et scientifique.

➤ **Coût estimatif et financement envisagé**

*Volet animation : ce coût est à intégrer à l'action « P1-Mise en place de plan de gestion pastorale »

*Actions proprement dites :-Ouverture : Elimination des arbustes sur 2 à 3 ha, avec en moyenne un coût de 1220 €/ha. Soit 2400 € à 3700 €.

-Réalisation d'un point d'eau : 3300 €

*Suivi de la végétation, mise en place du protocole et interprétation des relevés : 1500 €/ha.

La totalité des financements pourrait provenir des crédits Natura 2000.

Total des coûts : 7000 € + 1500 €/an

➤ **Echéancier prévisionnel**

A partir de 2002-2003

Génie écologique / Aménagement

P3- Limiter l'impact du passage des bovins sur des zones sensibles (Aumar-Estoudou)

Phénomène local – Causes anthropiques

Rappel des raisons de la mise en place de cette action : Piétinement très important de la zone humide d'Aumar, dégradation importante d'une portion du GR10, ces phénomènes sont liés essentiellement au passage du troupeau bovin se rendant d'un bout à l'autre de l'estive

La portion du GR10 située entre Aumar et Estoudou est utilisée simultanément par les randonneurs et le bétail. Cette portion de sentier est un passage obligatoire pour les troupeaux se rendant d'un bout à l'autre de l'estive.

➤ **Entité concernée, localisation du facteur en jeu et acteurs concernés :**

- Entité "Neste" : entre le plateau d'Aumar et Estoudou, portion du GR10.

Acteurs concernés : éleveurs (Mr Louis et Pierre FORGUES, Mr VERDOT), Service Pastoral Départemental – Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace (CRPGE), Chambre d'Agriculture, Gestionnaire de la RNN (=PNP), ONF, communes administratives et propriétaires.

➤ **Habitats et espèces relevant de la DH**

Buttes, bourrelets et pelouses tourbeuses (51.11-7110) - 1 unité/29 (ZH3) est concernée

Gazons à Nard et groupements apparentés (36.31-6230) – 1 unité/76 est concernée

Pelouse à Nard hygrophile (36.312-6230) – 2 unités/82 sont concernées

Eboulis siliceux alpins et nordiques (61.1-8110) – 1 unité/176 est concernée

Forêts pyrénéennes de pins de montagne à Rhododendron (42.413-9430) - 2 unités/133 sont concernées

Forêts pyrénéennes de pins de montagne à Raisin d'ours (42.4242-9430) – 2 unités/90

Forêts pyrénéennes de pins de montagne à Raisin d'ours (42.4242-9430)* Forêts pyrénéennes de pins de montagne à Véronique (42.4241-9430)

Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*) – annexe IV de la DH

Remarque : il s'agit de phénomènes très ponctuels qui n'affectent en rien l'état général de l'habitat car les zones dégradées représentent une surface infime, au vu de la surface et du nombre d'unités où l'habitat est présent.

➤ **Objectif**

1) Eviter le passage du troupeau bovin sur la zone humide (ZH3), sans éviter l'abrutissement.

2) Restaurer la portion de sentier situé aux alentours de la Fontaine de l'Hermitte, qui est traversée par des ruisselets, afin de limiter les glissements de terrain engendrés par le passage des bovins.

La portion du GR10 située entre Aumar et Estoudou est utilisée simultanément par les randonneurs et le bétail. Cette portion de sentier est un passage obligatoire pour les troupeaux qui se rendent d'un bout à l'autre de l'estive.

L'action a pour but de maintenir de bonnes conditions d'exercice de l'activité pastorale, et permet de protéger directement les habitats traversés et indirectement les autres habitats. Il existe donc un surcoût lié à l'utilisation touristique du sentier.

Cette action nécessitera la définition préalable d'indicateurs de qualité et d'action.

➤ **Contenu :**

1) Préserver la zone humide (ZH3). Le passage des troupeaux au niveau de la zone humide (ZH3) située entre Aumar et Despax entraîne la création de trous sur certaines buttes à sphaigne et la destruction des pontes d'amphibiens. Actuellement, les bovins sont obligés de traverser la zone humide. En effet, la partie haute de celle-ci se caractérise par la présence de gros blocs pierreux (éboulis) qui empêchent leur passage. Pour remédier à ce problème, des petits blocs de pierre pourraient être disposés à plat de telle sorte que le bétail puisse passer dans la partie haute de la zone humide. Ce système permettrait de laisser s'écouler l'eau librement, comme c'est le cas actuellement, et permettrait le passage des animaux sans encombrement.

Un suivi de la zone humide (photo, suivi de la végétation, observation du troupeau) devra être effectué afin d'évaluer les effets de l'action engagée. Les sphaignes pourraient être utilisées comme indicateur du milieu car leur cortège constitue les meilleures caractéristiques des types d'habitats élémentaires, du niveau hydrique et trophique et de la dynamique.

2) Restauration de la portion de sentier. La restauration consistera notamment à réaliser des passages d'eau, à déplacer les chablis existants pour éviter la déambulation du bétail dans les mouillères* et à dévier une portion du sentier actuellement existant. Les aménagements seront réalisés de telle sorte qu'il n'y ait pas de problèmes de croisement des randonneurs et du bétail sur les portions de sentiers étroites et à forte pente.

➤ **Mise en œuvre**

Le gestionnaire de la RNN ainsi que l'ONF pourraient être les maîtres d'œuvre.

➤ **Coût estimatif et financement envisagé**

*Coût de réalisation : 35 000 €. Le financement pourrait provenir en totalité des crédits Natura 2000.

*Coût d'entretien : 1200 €/an

*Coût du suivi : 1524 €/an. Le financement pourrait provenir des crédits destinés à l'action « Préserver les tourbières » (GH01) du Plan de Gestion de la RNN.

Total des coûts : 35 000 € + 2700 €/an.

➤ **Echéancier prévisionnel**

2002.

Suivi-Etudes

P4- Etude, suivi, test des zones humides et vulgarisation

Phénomène local – Causes anthropiques

Rappel des raisons de la mise en place de cette action : Conséquences non connues du piétinement des zones humides par les bovins ou les équins

Bien que des dégradations ponctuelles et plus ou moins importantes aient été identifiées, l'essentiel des habitats de zones humides se trouve en bon état de conservation.

➤ **Entités concernées, localisation du facteur en jeu et acteurs concernés :**

- Entité "Neste" : Vallon d'Estibère
- Entité "Gaves" : Vallon d'Aygues-Cluzes.

Acteurs concernés : Commission Syndicale de la vallée de Barèges, Groupement pastoral de Vielle-Aure, éleveurs concernés, Service Pastoral Départemental – Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace (CRPGE), Chambre d'Agriculture, Gestionnaire de la RNN (=PNP), communes, Conservatoire Botanique Pyrénéen, équipes de scientifiques.

➤ **Habitats relevant de la DH**

Buttes, bourrelets et pelouses tourbeuses (51.11,51.111, 51.113-7110) – (2 unités/66 sont fortement affectées et 2 unités/66 sont moyennement affectées).

Pelouse à Nard hygrophile (36.312-6230)

Bas marais à *Carex frigida* (54.28-7230) – (1 unité/19 est moyennement affectée sur Estibère).

Remarque : Une unité peut présenter plusieurs sous-unités correspondant à un même habitat.

➤ **Objectif**

Il s'agit de lever les incertitudes concernant le comportement de la végétation de zones humides vis à vis de différents types et intensités d'utilisation par le bétail. L'objectif est de pouvoir donner des éléments de réponses aux gestionnaires d'estives en termes de préconisations de gestion de ces milieux.

Cette action nécessitera la définition préalable d'indicateurs de qualité et d'action.

➤ **Contenu et choix des zones :**

Même s'il a été constaté un fort piétinement sur quelques unités de zones humides, quel est l'effet réel de la présence du bétail sur celles-ci ?

Le diagnostic ne nous apporte pas d'éléments de réponse. En effet, il a été réalisé au cours de l'année 2000, à une date donnée. Or, certains paramètres peuvent changer d'une année à l'autre (conditions météorologiques, comportement du troupeau différent suivant les conditions environnementales, etc.). On peut donc supposer que les observations effectuées sur plusieurs années pourraient être différentes et certainement plus exactes que celles réalisées sur une année.

L'étude et le suivi consistera à étudier le comportement du troupeau (périodes et conditions d'utilisation, chargement instantané, etc.) et la réponse du milieu et de la végétation (temps de « cicatrisation » du milieu, substitution éventuelle d'habitats, etc.) sur du moyen terme.

L'étude et le suivi pourront donc être réalisés de la manière suivante :

- **Localisation* : -sur les unités du vallon d'Aygues-Cluzes (ZH66,68) sur lesquelles a été noté un piétinement très important. Les animaux qui les traversent sont des chevaux lourds.
- sur les unités du vallon d'Estibère (ZH29,30,47,48) sur lesquelles a été noté un piétinement important. Les animaux qui les traversent sont des bovins (race locale, rustique).
- **Objet* : répondre à l'interrogation précédente. Les éleveurs pourraient être directement impliqués dans la démarche, en tenant un cahier d'utilisation pastorale qui permettrait de reporter les renseignements sur le comportement du troupeau.
- **Durée* : sur plusieurs années (4-5 ans)

Un volet « information, vulgarisation » pourrait être mis en place afin de présenter l'état d'avancement et les résultats de l'étude. Les explications pourraient avoir lieu sur le terrain et elles pourraient être accompagnées de plaquettes techniques.

➤ **Mise en œuvre**

Associer le Service Pastoral Départemental – Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace (CRPGE), Chambre d'Agriculture, les gestionnaires : Commission Syndicale de la vallée de Barèges, GP de Vielle-Aure, Gestionnaire de la RNN (=PNP), les éleveurs et ainsi que le Conservatoire Botanique Pyrénéen pour son appui technique et scientifique et des équipes de scientifiques.

➤ **Coût estimatif et financement envisagé**

**Etude, suivi* : Coût : 23 000 €. Ce coût tient compte de la mise en place de la méthodologie, des recueils des données, de l'analyse, et de l'indemnité qui pourrait être donnée aux éleveurs qui tiennent le cahier pastoral. Financement pouvant provenir en totalité des crédits Natura 2000.

**Information* : -Journées d'information sur le terrain : 3 ou 4 jours en 5 ans soit 1500 € .
-Plaquettes : 760 €

Total des coûts : 25 300 €

➤ **Echéancier prévisionnel**

A partir de 2002. Suivi sur 4 à 5 ans minimum.

III-4-2 La forêt

Etudes

F1- Suivi spatialisé des phénomènes de mortalité / renouvellement de la forêt

Phénomène local – Causes naturelles

Rappel des raisons de la mise en place de cette action : Manque de connaissances concernant l'évolution de la forêt. Suivi de celle-ci.

➤ **Entités concernées, localisation du facteur en jeu et acteurs concernés :**

La majorité des forêts se trouvent dans l'entité "Neste".

Acteurs concernés : ONF, gestionnaire de la RNN (=PNP), Conservatoire Botanique Pyrénéen, communes propriétaires, universités

➤ **Habitats relevant de la DH**

Forêts pyrénéennes de pins de montagne à Rhododendron (42.413-9430)

Forêts pyrénéennes de pins de montagne à Raisin d'ours (42.4242-9430)

Forêts pyrénéennes de pins de montagne à Raisin d'ours (42.4242-9430)* Forêts pyrénéennes de pins de montagne à Véronique (42.4241-9430)

➤ **Objectif**

Etudier le devenir des forêts (équilibre entre mortalité et renouvellement) et éventuellement le "déplacement spatial" de ces habitats.

➤ **Contenu:**

Il s'agit de réaliser :

* des suivis spatialisés concernant ces phénomènes et d'évaluer l'évolution de la forêt (déplacement dans l'espace, surface). Ce suivi pourra être effectué au moyen de photos aériennes numérisées.

* des suivis de la composition de chaque type d'habitat (végétation, structuration,...) au moyen de placettes permanentes dans différentes phases de la sylvigénèse et dans des zones de dépérissement.

➤ **Mise en œuvre**

Cette action peut être intégrée à l'opération "Observatoire forestier du Néouvielle" (SE02) du plan de la gestion de la RNN et elle peut être étendue à l'ensemble des zones boisées du site. Donc les maîtres d'œuvre pourront être l'ONF et le gestionnaire de la RNN (=PNP) en liaison avec le Conservatoire Botanique Pyrénéen et des équipes de scientifiques.

➤ **Coût estimatif et financement envisagé**

Coût : 7600 €

Financement assuré en totalité par les crédits de l'action "Observatoire forestier du Néouvielle" (SE02) du Plan de Gestion de la RNN.

➤ **Echéancier prévisionnel**

A partir de 2003

Suivi – Etude

F2- Suivi de phénomènes de substitution d'espèce

Phénomène local – Causes naturelles

Rappel des raisons de la mise en place de cette action : - Phénomène de substitution du pin à crochets par un hybride
- Risque de substitution du pin à crochet par le sapin
⇒ Changement du type d'habitat

➤ **Entités concernées, localisation du facteur en jeu et acteurs concernés :**

La majorité des forêts se trouvent dans l'entité "Neste"

Acteurs concernés : ONF, gestionnaire de la RNN (=PNP), communes propriétaires et gestionnaires, Conservatoire Botanique Pyrénéen, équipe de scientifiques.

➤ **Habitats relevant de la DH**

Forêts pyrénéennes de pins de montagne à Rhododendron (42.413-9430)

Forêts pyrénéennes de pins de montagne à Raisin d'ours (42.4242-9430)

Forêts pyrénéennes de pins de montagne à Raisin d'ours (42.4242-9430)* Forêts pyrénéennes de pins de montagne à Véronique (42.4241-9430)

➤ **Objectif**

*Qualifier et quantifier le phénomène d'introgression entre les deux espèces de pins, évaluer sa dynamique en fonction de paramètres bioclimatiques.

*Suivre la dynamique du sapin

➤ **Contenu :**

Tous les pins du Néouvielle sont susceptibles d'être introgressés. Le phénomène est visible aux Passades d'Aumar et noté dans la Pinède de Lude. De plus, il semblerait qu'il y ait une substitution du pin par le sapin, notamment dans la Pinède de Lude.

Mise en place d'un protocole d'étude et de suivi des différents types d'habitats forestiers concernés par les phénomènes décrits. Etude phytosociologique à mettre en place afin de qualifier plus précisément le ou les habitat(s) caractérisant l'unité F102.

Evaluer et suivre les surfaces de chacun des types d'habitats et suivre la composition de chacun d'eux (végétation, structuration).

➤ **Mise en œuvre**

Les maîtres d'œuvre pourraient être l'ONF et le gestionnaire de la RNN (=PNP) en liaison avec le Conservatoire Botanique Pyrénéen et des équipes de scientifiques (INRA).

➤ **Coût estimatif et financement envisagé**

-Action concernant l'étude des phénomènes d'introgression prévue sur le périmètre de la RNN : 23 000 €. (2002-2003)

Financée en totalité par les crédits attribués à l'opération "Observatoire forestier du Néouvielle"(SE02) du Plan de Gestion de la RNN.

-Action concernant la dynamique du sapin : à mettre en place.

Coût : 4500 €.

La totalité de l'action pourrait en conséquence être couverte par les crédits Natura 2000.

Total des coûts : 27 500 €

➤ **Echéancier prévisionnel**

Démarré en 2002. A poursuivre en 2003-2004

III-4-3 La chasse et la pêche

En l'état actuel des connaissances, les pratiques actuelles des activités de chasse et de piégeage ainsi que les activités de pêche n'occasionnent pas de perturbations aux habitats de l'annexe I, ni aux espèces de l'annexe II de la DH recensés sur le site.

Il a cependant été mis en évidence que les amphibiens, et notamment le crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*) inscrit à l'annexe IV de la DH, étaient soumis à la prédation des truites issues d'alevinage. Ce phénomène a été constaté au Gourg de Rabas mais il pourrait bien se produire sur d'autres lacs et cours d'eau.

Les actions proposées ci-dessous peuvent s'inscrire dans le Plan de gestion piscicole du Plan de gestion de la RNN (GH03). La première action (PE 1) est d'ailleurs en cours et elle est à poursuivre :

- Extraction des truitelles du Gourg de Rabas pour préserver les amphibiens (=Plan de Gestion de la RNN, GH04) (Cf. action PE 1). Ces extractions ont débuté en 1996, se poursuivent et sont à poursuivre.
- Analyse des peuplements piscicoles des cours d'eau dans le cadre de la préservation des populations d'amphibiens, notamment l'Euprocte (*Euproctus asper*) et le crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*) qui relèvent de l'annexe IV (Cf. action PE 2).

Il est important de préciser que parallèlement aux actions ci-dessus, une étude concernant les lacs de montagne est réalisée par le Parc National des Pyrénées et l'Université de Vigo. Une autre étude concernant le phénotype des truites Fario est réalisée sous forme d'un partenariat entre la Fédération des Hautes-Pyrénées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, le Parc National des Pyrénées, l'Université de Montpellier et ECOGEA consultant.

Gestion

PE 1- Extraction des truitelles du Gourg de Rabas

Phénomène local – Causes anthropique

Rappel des raisons de la mise en place de cette action : prédation des amphibiens par les truitelles

➤ **Entités concernées, localisation du facteur en jeu et acteurs concernés :**

Entité "Neste"

Acteurs concernés : Fédération des Hautes-Pyrénées pour la pêche et la protection du milieu aquatique, gestionnaire de la RNN (=PNP), communes propriétaires et gestionnaires.

➤ **Habitats et/ou espèces relevant de la DH**

Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*) (annexe IV)

➤ **Objectif**

Limiter les populations de truitelles afin de réduire la prédation exercée sur les populations de crapaud accoucheur.

➤ **Contenu :**

Pêche au filet, pose de nasses, établissement et maintien de zones d'abri pour les stades juvéniles d'amphibiens.

➤ **Mise en œuvre**

Les maîtres d'œuvre sont la Fédération des Hautes-Pyrénées pour la pêche et la protection du milieu aquatique et le gestionnaire de la RNN (= PNP)

➤ **Coût estimatif et financement envisagé**

2500 €

Financé en totalité par les crédits attribués à l'opération "Plan de gestion piscicole" (GH04) du Plan de Gestion de la RNN.

➤ **Echéancier prévisionnel**

Cette action est en cours depuis 1996 et elle est à poursuivre

Etude

PE 2- Analyse des peuplements piscicoles

Rappel des raisons de la mise en place de cette action : manque d'éléments scientifiques permettant de connaître la capacité des cours d'eau à accueillir des truites tout en maintenant l'équilibre de la faune aquatique existante.

➤ **Entités concernées, localisation du facteur en jeu et acteurs concernés :**

Toutes les entités du site sont concernées :

- Entité "Neste"
- Entité "Adour"
- Entité "Gaves"

Acteurs concernés : Fédération des Hautes-Pyrénées pour la pêche et la protection du milieu aquatique, gestionnaire de la RNN (=PNP), communes propriétaires et gestionnaires.

➤ **Habitats et/ou espèces relevant de la DH**

Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*) (annexe IV)

Euprocte des Pyrénées (*Euproctus asper*) (annexe IV)

➤ **Objectif**

Disposer des bases scientifiques solides permettant d'orienter la gestion piscicole des cours d'eau.

➤ **Contenu :**

Réaliser des inventaires piscicoles par pêche électrique sur certains cours d'eau du site Natura 2000 « Néouvielle » dont les peuplements piscicoles ne sont pas connus notamment le ruisseau des Agalops, le ruisseau de Bastan, le ruisseau du lac Blanc, le ruisseau de la Mourelle, le ruisseau des Estallats. Les inventaires seraient réalisés à l'aide d'un appareil de pêche électrique portable de type « Martin Pêcheur ».

➤ **Mise en œuvre**

Les maîtres d'œuvre pourraient être la Fédération des Hautes-Pyrénées pour la pêche et la protection du milieu aquatique et les sociétés de pêche concernées, en partenariat avec le Parc National des Pyrénées et le gestionnaire de la RNN.

➤ **Coût estimatif et financement envisagé**

Coûts : 8000 € environ pour les cours d'eau concernés

Cette action pourrait être financée en partie sur les crédits de la RNN et sur les crédits Natura 2000 (selon localisation des cours d'eau)

➤ **Echéancier prévisionnel**

2003

III-4-4 Le tourisme

Information/sensibilisation

T1- Sensibilisation des grimpeurs

Phénomène local – Causes anthropiques

Rappel des raisons de la mise en place de cette action : Proximité de voies d'escalade et des coussinets d'Androsace des Pyrénées. L'ouverture des voies d'escalade de haute montagne relève la plupart du temps d'initiatives personnelles.

L'Androsace des Pyrénées est répandue, aucun enjeu n'est à signaler concernant sa préservation

➤ Entités concernées, localisation du facteur en jeu et acteurs concernés :

- Entité "Neste" : Ramoun, Néouvielle, Trois Conseillers,
- Entité "Gaves" : Néouvielle, Crête d'Espade, Mourèle.

Acteurs concernés : FFME, CAF; Guides de montagne, communes administratives : Saint Lary-Soulan, Aragnouet, Barèges ; communes propriétaires : Aspin-Aure, Barèges, gestionnaire de la RNN (= PNP), Conservatoire Botanique Pyrénéen.

➤ Habitat et espèce relevant de l'annexe I et II de la DH

Végétation des falaises continentales siliceuses (62.2-8220)

Androsace des Pyrénées (= *Androsace pyrenaica*)

➤ Objectif

Informers les grimpeurs, guides afin qu'ils ne portent pas atteinte aux populations d'Androsace des Pyrénées.

➤ Contenu :

La sensibilisation se fera au moyen :

- D'explications réalisées par les moniteurs lors des formations sur les rochers école ;
- De plaquettes explicatives concernant l'Androsace des Pyrénées et son habitat, le statut et la réglementation en vigueur. La diffusion pourra s'effectuer par les bureaux des guides et par la FFME ;
- Du site internet de la FFME 65, en intégrant une page supplémentaire concernant ces informations ;
- Du Topo-Guide départemental des sites d'escalades (en cours d'élaboration) en intégrant une page concernant cette espèce ;
- De la diffusion d'articles dans les revues spécialisées de sports de montagne.

➤ Mise en œuvre

La mise en œuvre pourra être effectuée sous forme d'un partenariat entre la FFME, le CAF, les bureaux des guides, le gestionnaire de la RNN (=PNP) ainsi que le Conservatoire Botanique Pyrénéen.

➤ Coût estimatif et financement envisagé

- Coût de personnel pour former moniteurs et guides de montagne : 2 journées de formation : 600 € .
- Coût des plaquettes explicatives : 1500 €
- Coût pour l'ajout d'une page supplémentaire dans le Topo-guide : 300 €
- Aucun coût direct supplémentaire pour l'ajout d'une page internet, ni pour la diffusion d'articles dans des revues spécialisées.

Total des coûts : 2400 €

Financements pouvant provenir en totalité des crédits Natura 2000.

N.B : Cette action n'est pas propre au site du Néouvielle.

➤ Echéancier prévisionnel

2002-2003

Information/sensibilisation

T2- Réalisation de supports d'information et de recommandation

Phénomène local – Causes anthropiques

Rappel des raisons de la mise en place de cette action : -information concernant "Natura 2000" à développer auprès du public.

-informations et recommandations concernant la présence de troupeaux à développer auprès du public

➤ **Entités concernées, localisation du facteur en jeu et acteurs concernés :**

Toutes les entités sont concernées :

- Entité "Neste"
- Entité "Adour"
- Entité "Gaves"

Acteurs concernés : HPTE, SIVU Aure-Néouvielle, gestionnaire de la RNN (=PNP), toutes les communes administratives et propriétaires, éleveurs, bergers, Service Pastoral Départemental – (CRPGE), Chambre d'Agriculture.

➤ **Habitats et espèces relevant de l'annexe I et II de la DH**

Tous les habitats et toutes les espèces du site relevant de la DH.

➤ **Objectifs**

* Informer les randonneurs et les touristes afin qu'ils aient connaissance de l'existence du site Natura 2000 et de l'intérêt des habitats et des espèces qu'il renferme.

* Informer le public de la présence de l'activité pastorale et mettre en place des recommandations concernant son respect.

➤ **Contenu et choix de l'emplacement :**

* Tout d'abord, il s'agit de montrer l'existence du site Natura 2000 (carte) et d'expliquer de quoi il s'agit. Ensuite, des informations concernant l'intérêt de ce site pourraient être données. Enfin, des recommandations concernant les habitats sensibles seraient décrites.

Pour cela, quatre panneaux muraux d'intérieur pourraient être placés aux entrées du site. Ils pourraient être placés : dans la Maison du Parc National à Saint-Lary, au point d'accueil d'Orédon, à la « Porte de la Vallée de Fabian » et à la Maison du Parc National de Luz.

* Le maintien de l'activité pastorale est indispensable au maintien des habitats en bon état de conservation. Ainsi, des recommandations pourraient être faites aux visiteurs en ce qui concerne le respect de l'activité pastorale et les exigences de cette activité. Ces recommandations seraient effectuées sous forme de panneaux et de plaquettes d'information.

Concernant les *panneaux de recommandation*, le « projet de signalétique pastorale » de la DDAF 65 est entrain de se mettre en place dans le département. Pour des raisons de cohérence, cette signalétique pourrait être utilisée pour l'ensemble du site. Un certain nombre d'éleveurs ont fait part de ce besoin d'information du public vis-à-vis de l'activité pastorale. Il reste cependant à mettre en place un volet « animation » auprès de l'ensemble des gestionnaires d'estives du site, ainsi qu'auprès de ceux dont les estives sont situées à proximité du site afin qu'ils s'impliquent dans la démarche et qu'un choix définitif concernant le type de panneaux et leur localisation soit fixé. De nouveaux pictogrammes pourraient être mis en place selon les besoins du site (« ne pas toucher un animal naissant et le laisser à son emplacement », information concernant l'utilisation des chiens par les éleveurs comme outil de travail). Plusieurs panneaux et localisations peuvent d'ores et déjà être proposés (cf. tableau 7).

Remarque : Concernant le périmètre de la RNN et la partie du site située en zone centrale du PNP, éviter la redondance des panneaux et faire attention aux contradictions possibles entre les panneaux du PNP, de la RNN et ces panneaux pastoraux.

Les *plaquettes d'information* reprendraient les pictogrammes et les expliciteraient, elles permettraient également de donner des informations concernant la signification et les raisons pour lesquelles ils ont été mis en place.

➤ **Mise en œuvre**

* Panneaux muraux au sujet du site Natura 2000 : les maîtres d'œuvre pourraient être le gestionnaire de la RNN (=PNP), le SIVU Aure-Néouvielle, communes avec l'appui technique de HPTE.

* Panneaux de signalétique et plaquettes : le coordinateur et maître d'œuvre pourrait être le Service Pastoral Départemental – Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace (CRPGE). Le travail serait effectué avec les partenaires déjà existants.

➤ **Coût estimatif et financement envisagé**

*Information Natura 2000 :

Coûts des panneaux muraux : 6100 €. Financement provenant en totalité de Natura 2000.

*Information, recommandation concernant l'activité pastorale (volet animation inclus) :

- Coût des panneaux de signalétique : 4600 €. Financement des panneaux à 60 % (cette opération n'est pas uniquement applicable à la problématique Natura 2000).

- Coût plaquettes : 3000 € - 4600 €. Concernant les plaquettes, le site Natura 2000 « Néouvielle » pourrait être un site pilote et donc le financement pourrait provenir en totalité des crédits Natura 2000.

Total des coûts : 15 300 € dont 12 500 € provenant des financements Natura 2000.

➤ **Echéancier prévisionnel**

Dès 2002.

Tableau 7 : SUGGESTION DE TYPES DE PANNEAUX ET LOCALISATION
(d'après "projet de signalétique pastorale" - DDAF 65)

	LOCALISATION	NOMBRE ET TYPES DE PANNEAUX		COÛTS
		Nombre	Type	
Entité NESTE	Parking Orédon	1	Panneau d'entrée dans une zone pastorale (A2)	490 €
	Parking d'Aubert	1	Panneau reprenant les pictogrammes qui seront rencontrés sur le cheminement (B)	600 €
	Parc de tri d'Aumar	1	Panneau d'indication sur le respect des équipements (J)	35 €
	Estoudou	Totem à 4 picto.	*Panneau zone pastorale (20/20 cm) (A1) *Distance à respecter par rapport aux animaux (C1) * 2 autres picto; à mettre en place : ne pas toucher, ni déplacer les animaux naissants (20/20)	45 €
	Haut d'Estibère	Totem à 4 picto.	*Panneau zone pastorale (20/20 cm) (A1) *Distance à respecter par rapport aux animaux (C1) * 2 autres picto; à mettre en place : ne pas toucher, ni déplacer les animaux naissants (20/20)	45 €
	Oule	1	Panneau d'entrée dans une zone pastorale (A2)	490 €
	Parc de l'Oule	1	Panneau d'indication sur le respect des équipements (J)	35 €
Entité ADOUR	Port Bielh (proximité de la cabane rouge)	1 totem	*Panneau zone pastorale (20/20 cm) (A1) *Distance à respecter par rapport aux animaux (C1) * 2 autres picto; à mettre en place : ne pas toucher, ni déplacer les animaux naissants (20/20)	45 €
	Pont du Garet (! Hors site)	1	Panneau d'entrée dans une zone pastorale (A2)	490 €
	Gréziolles	2 totems	*2 Panneaux zone pastorale (20/20 cm) (A1) * Redescendre ses déchets (G1) *Tenir les chiens en laisse (H1) *"Respectez la flore et la faune"(I2) * 2 autres picto; à mettre en place : ne pas toucher, ni déplacer les animaux naissants (20/20)	90 €
	Parc de tri Gréziolles, Caderolle	1	Panneau d'indication sur le respect des équipements (J)	35 €
Entité GAVES	Pont de la Gaubie (! hors site)	1	Panneau reprenant les pictogrammes qui seront rencontrés sur le cheminement (B)	610 €
	Aygues-Cluzes	1 totem	*Panneau zone pastorale (20/20 cm) (A1) *Distance à respecter par rapport aux animaux (C1) * Redescendre ses déchets (G1) *Tenir les chiens en laisse (H1) *"Respectez la flore et la faune"(I2) * 2 autres picto; à mettre en place : ne pas toucher, ni déplacer les animaux naissants (20/20)	60 €
	Parc de tri	1	Panneau d'indication sur le respect des équipements (J)	35 €
	Dets Coubous	1 totem	*Panneau zone pastorale (20/20 cm) (A1) *Distance à respecter par rapport aux animaux (C1) * Redescendre ses déchets (G1) *Tenir les chiens en laisse (H1) *"Respectez la flore et la faune"(I2) * 2 autres picto; à mettre en place : ne pas toucher, ni déplacer les animaux naissants (20/20)	60 €

N.B. : Il s'agit uniquement de suggestion, d'autres panneaux peuvent être intégrés et les localisations pourraient être discutées.
Il est important de signaler, dès le début de la randonnée, que les chiens sont interdits dans la RNN

Aménagements

T3- Restauration des sentiers de randonnées

Phénomène local – Causes anthropiques

Rappel des raisons de la mise en place de cette action : Existence de zones fortement érodées ou de zones de multiplication des sentiers.

➤ **Entités concernées, localisation du facteur en jeu et acteurs concernés :**

Essentiellement l'entité "Nestes" et de façon très ponctuelle l'entité "Gaves" et l'entité "Adour".

Acteurs concernés : SIVU Aure-Néouvielle, gestionnaire de la RNN (=PNP), HPTE, communes, ONF

➤ **Habitats relevant de la DH**

Gazons à Nard raide et groupements apparentés 36.31-6230 – 6 unités / 76 sont concernées

Nardaie pyrénéo-hygrophiles 36.312-6230 – 1 unité / 82 est concernée

Pelouses pyrénéennes fermées à *Festuca eskia* 36.314-6140 – 3 unités / 19 sont concernées

Lande à Raisin d'ours 31.47-4060-1 unité/51 est concernée

Forêts pyrénéennes de pins de montagne à Rhododendron 42.413-9430 – 5 unités / 133 sont concernées

Forêts pyrénéennes de pins de montagne à Raisin d'ours 42.4242-9430 – 1 unité est concernée

N.B : Ces habitats affectés par des phénomènes d'érosion relèvent de la DH, ils sont cependant fortement représentés sur le site et leur dégradation est très localisée, elle n'en affecte qu'une faible surface.

➤ **Objectif**

Remettre en état les portions de sentiers érodés et éviter la multiplication des voies de cheminement en les réhabilitant.

➤ **Contenu et choix des zones :**

Il s'agit de réaliser des travaux de rehaussement ou de soutènement des sentiers érodés, de canaliser les personnes sur les sentiers principaux.

L'objectif est double : - restaurer en priorité les portions détériorées d'habitats relevant de la DH sachant que la dégradation est très ponctuelle et que ces habitats sont très représentés sur le site.

- améliorer le confort des randonneurs car certaines portions de sentiers deviennent difficile à pratiquer.

La portion du GR10 entre Aumar et Estoudou fait l'objet d'une action particulière (P3).

➤ **Mise en œuvre**

La fréquentation touristique étant principalement concentrée dans la RNN, cette action entre dans les "Objectifs relatifs à l'accueil du public – contrôler la fréquentation touristique pour préserver les milieux" (Obj. A1) du plan de gestion de la RNN. De plus, le réseau de sentiers est en cours de restauration. Le maître d'œuvre pourrait donc en être le gestionnaire de la RNN (= PNP).

Pour information, des actions ont déjà été entreprises ou sont en projet sur le périmètre de la RNN :

-action entreprise en 2000 : restauration du sentier Orédon-Estoudou,

-action entreprise en 2001 : restauration du sentier Aumar-Madamète,

-actions à entreprendre de 2002 à 2004 : *restauration de la portion de GR10 allant d'Estoudou à l'Oule,

*restauration du tronçon Aubert-Hourquette d'Aubert,

*entretien de l'itinéraire Aumar-Col d'Aumar-Col d'Estibère-Lac du Gourguet,

*entretien de l'itinéraire Lac de l'Oule-Gourguet-Col de Barèges.

Une action supplémentaire d'aménagement et de travaux sur les zones sensibles situées sur le GR10 entre Aumar et Estoudou est proposée dans le cadre des actions Natura 2000 concernant l'activité pastorale (cf. action P3- « Limiter l'impact du passage des bovins sur des zones sensibles »).

Ces phénomènes d'érosion ont été observés également sur trois unités (P281, P142, P106) comprenant des habitats de la DH et se situant hors RNN. La dégradation est modérée.

Attention ! Ces travaux seront efficaces seulement si la gestion des flux touristiques, actuellement amorcée par la mise en place de la « Porte d'Orédon », se poursuit parallèlement sur l'ensemble du site.

➤ **Coût estimatif et financement envisagé**

*Coût de restauration : 76 300 €. Le financement pourrait provenir des crédits Natura 2000

*Coût d'entretien annuel de ces sentiers : 6100 €/an, soit 36 600 € sur 6 ans. Le financement pourrait provenir des crédits attribués à la RNN (Obj. A1).

Total des coûts : 76 300 € + 6100 €/an

➤ **Echéancier prévisionnel**

En cours et à poursuivre.

Suivi

T4- Suivi de l'activité de bivouac, de camping itinérant du site et sensibilisation du public

Phénomène local – Causes anthropiques

Rappel des raisons de la mise en place de cette action : Les zones de bivouac potentielles sont présentes sur l'ensemble du site et elles sont localisées autour des lacs. Il s'agit donc de zones potentielles de dégradation des habitats (tassement, mise à nu du sol, déchets, feu...). Il est important de rappeler que le bivouac dans la RNN est interdit sauf à deux endroits : Orédon et Aubert.

➤ **Entités concernées, localisation du facteur en jeu et acteurs concernés :**

Toutes les entités sont concernées :

- Entité "Neste"
- Entité "Adour"
- Entité "Gaves"

Acteurs concernés : SIVU Aure-Néouvielle, gestionnaire de la RNN (=PNP), HPTE, communes, ONF.

➤ **Habitats relevant de la DH**

Gazons à Nard raide et groupements apparentés 36.31-6230 (36.312 inclus) : Bivouac/camping présent dans 15 unités / 162

Landes à Rhododendron 31.42-4060 : Bivouac/camping présent dans 6 unités / 194

Forêts pyrénéennes de pins de montagne à Rhododendron 42.413-9430 : Bivouac/camping présent dans 8 unités / 133

N.B : Une unité sur laquelle s'exerce le bivouac peut contenir plusieurs habitats. Donc la somme des unités recensées précédemment ne correspond pas au total des zones de bivouac et de camping.

➤ **Objectif**

Connaître les évolutions au cours du temps des points de bivouac pour mettre en évidence les évolutions et concentrer un effort important sur le suivi et la surveillance des deux zones de bivouac autorisées (Orédon et Aubert) ainsi que le vallon d'Estibère.

Informé et/ou intervenir lorsque cela s'avère nécessaire.

➤ **Contenu et choix des zones :**

*Mettre en place un suivi en quantifiant l'intensité de l'activité dans l'espace et le temps. Concentrer l'effort sur les aires de bivouac d'Orédon et d'Aubert en termes de suivi, de surveillance et de gestion.

*Sensibiliser le public au comportement à adopter lors de la randonnée (éviter de « couper » les lacets du sentier ...) grâce à des panneaux d'information. Les panneaux devront être mis en place sur le site sur des points stratégiques tels que : le parking d'Orédon, l'aire de bivouac d'Aubert et le parking d'Artigusse. Ce dernier est situé à l'extérieur du site mais constitue une de ses entrées.

➤ **Mise en œuvre**

Associer les structures locales existantes intervenant dans la gestion des flux touristiques : SIVU Aure-Néouvielle, gestionnaire de la RNN (=PNP), communes, ONF, HPTE (= appui technique).

➤ **Coût estimatif et financement envisagé**

*Coût du suivi : 3000 €

*Coût des panneaux : 4600 €

Total des coûts : 7600 €

Financement en totalité par les crédits Natura 2000.

➤ **Echéancier prévisionnel**

-Panneaux à mettre en place dès 2002.

-Le suivi pourrait être effectué une fois tous les 3 ou 4 ans dès l'application du DOCOB.



III-4-5 La production hydroélectrique

Le mode de fonctionnement de cette activité sur le site n'a pas changé depuis la création des barrages. De plus, EDF confirme que ses pratiques ne doivent pas être modifiées par rapport au passé à moins que la réglementation en vigueur ne soit modifiée. Les projets de soutien d'étiage et autres usages de la rivière peuvent donner lieu à une modification des ouvrages et de leur exploitation lors du renouvellement de titre de concession.

Actuellement, aucune incidence de cette activité sur les habitats et les espèces n'a été mise en évidence. Les perturbations majeures ont certainement eu lieu lors de la création des barrages.

Il est à signaler que si des vidanges de barrages doivent être réalisées, une concertation devra avoir lieu avec le gestionnaire de la RNN pour les barrages situés à l'intérieur de la RNN. Ceci pourra être coordonné par un éventuel comité de suivi de la mise en application du DOCOB pour le reste du site Natura 2000 « Néouvielle ».

III-4-6 Autres : actions non liées à une activité particulière

Suivi

A1- Suivi de la dynamique des populations et des habitats d'espèces : Androsace des Pyrénées, Lézard des Pyrénées, Desman

Phénomène local

Rappel des raisons de la mise en place de cette action :

-**Androsace des Pyrénées** : Les stations d'Androsace sont très nombreuses mais rien ne nous permet pour l'instant de connaître l'évolution des populations (= déclin ou augmentation). Le nombre d'individus d'Androsace est très important et les voies d'escalades sont très localisées, il n'apparaît donc à priori pas de problèmes particuliers.

-**Lézard des Pyrénées** : Compte tenu de la répartition des stations de l'espèce, il n'y a pas d'enjeu majeur concernant sa conservation. Cependant, la faible abondance des populations trouvées sur le site et la grande distance entre stations doivent inciter à un principe de précaution.

-**Desman des Pyrénées** : pour l'instant, peu de connaissances sur l'évolution et la répartition de l'espèce sur le site, ni sur les éventuelles causes d'évolution

➤ **Entités concernées, localisation du facteur en jeu et acteurs concernés :**

- Entité "Neste",
- Entité "Adour",
- Entité "Gaves".

Seule l'Androsace des Pyrénées ne concerne pas l'entité « Gaves » du site.

- Acteurs concernés par les trois espèces : communes, gestionnaire de la RNN (=PNP), universités.

- Acteurs concernés par l'Androsace des Pyrénées : Conservatoire Botanique Pyrénéen.

- Acteurs concernés par le Lézard des Pyrénées : propriétaires de troupeaux / bergers, gestionnaires d'estives.

- Acteurs dont l'activité peut avoir une influence sur la quantité et/ou la qualité de l'eau de manière directe ou indirecte : EDF, SHEM, refuges, éleveurs, Fédération des Hautes-Pyrénées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, sociétés de pêche.

➤ **Espèces relevant de la DH**

Androsace des Pyrénées (= *Androsace pyrenaica*)

Lézard des Pyrénées (= *Iberolacerta bonnali*)

Desman des Pyrénées (= *Galemys pyrenaicus*)

➤ **Objectif**

Pour les trois espèces, il s'agit de suivre les populations et les habitats d'espèces en mettant en évidence les phénomènes naturels ou anthropiques liés à d'éventuelles évolutions ou changements de leur caractéristiques. L'objectif est de pouvoir maintenir les effectifs en bon état de conservation, et éventuellement intervenir si cela s'avérait nécessaire.

* **Androsace des Pyrénées** : Evaluer l'évolution des populations

* **Lézard des Pyrénées** : Veiller au bon état de conservation de l'habitat de l'espèce et au maintien de ses populations, et ainsi pouvoir intervenir ponctuellement si cela s'avérait nécessaire.

* **Desman des Pyrénées** : Connaître l'évolution des populations au cours du temps dans chaque bassin versant, et suivre la qualité de l'eau. *A posteriori*, en rechercher les causes.

➤ **Contenu et choix des zones :**

* **Androsace des Pyrénées** : Suivi de quelques populations échantillons pour connaître leur évolution démographique à moyen et long terme. En outre, un suivi particulier des populations qui se trouvent à proximité des voies d'escalade sont à prévoir.

* **Lézard des Pyrénées** : 1) Terminer l'inventaire de la répartition fine de l'espèce

2) Suivi des sites de présence de l'espèce en réalisant une veille écologique de l'habitat d'espèce :

- Veiller à ce que les pelouses à proximité des stations où vit l'espèce ne soient ni détruites (érosion du sol), ni ne se ferment (par sous-pâturage). Si besoin est, soit intervenir sur les parcours des troupeaux, soit accentuer localement la pression de pâturage.
- Veiller à respecter l'intégrité des éboulis dans lesquels l'espèce se reproduit

* **Desman des Pyrénées** : Sélectionner 3 à 5 tronçons de 300 (minimum) à 500 m (maximum) par bassin versant sur lesquels, une fois tous les 5 ans, des indices de présence du Desman sont à rechercher à raison d'un passage (minimum), 3 passages (maximum).

➤ **Mise en œuvre**

Le maître d'œuvre pourrait être le PNP car il réalise des inventaires et des suivis de ces espèces. De plus, des études ont déjà lieu avec des équipes de scientifiques, comme c'est le cas pour le Lézard des Pyrénées.

Cette action peut être intégrée aux opérations en cours : "Suivi Desman des Pyrénées" (SE07), "Inventaire-Suivi botanique" (SE03) du plan de gestion de la RNN.

➤ **Coût estimatif et financement envisagé**

Le coût de ces trois opérations entre totalement dans les crédits prévus pour les opérations correspondantes du Plan de Gestion de la RNN et du Programme d'Aménagement du PNP.

De plus, ces problématiques vont dans ce cas se retrouver sur d'autres sites Natura 2000. Il n'est donc pas possible d'afficher un coût pour les opérations réalisées uniquement sur le site du Néouvielle. Il serait plus intéressant de faire une estimation sur l'ensemble des sites concernés.

➤ **Echéancier prévisionnel**

En cours et à poursuivre

Suivi - étude

A2- Etude de l'impact de phénomènes naturels sur la diversité du site

Phénomène local – Causes naturelles ; Phénomène étendu (dynamique)

Rappel des raisons de la mise en place de cette action : Des phénomènes naturels pouvant se produire à court, moyen ou long terme ont été mis en évidence sur le site sans que l'on ne dispose d'éléments techniques de réponses concernant l'évolution du milieu.

Phénomènes naturels constatés: *Phénomènes de comblement, atterrissement des lacs et zones humides

- *Dynamique des ligneux
- *Réduction du glacier du Néouvielle

➤ **Entités concernées et localisation du facteur en jeu :**

*Toutes les entités sont concernées par le comblement :

- Entité "Neste": Lac près d'Aumar, Despax, Lac de l'Ile, Lac inférieur, lacs situés à l'est du lac du Gourguet,
- Entité "Adour" : Laquettes de Gréziolles
- Entité "Gaves" : Lac de Coueyla Grand, Lac d'Agalops, Lac de la Jonquère.

⇒ Dispersé sur tout le site.

*Toutes les entités sont concernées par la dynamique des ligneux

*Les entités « Neste » et Gaves » du site sont concernées par la fonte du glacier.

➤ **Habitats relevant de la DH**

*Habitats concernés par les phénomènes de comblement :

Buttes, bourrelets et pelouses tourbeuses (51.11-7110) – 10 unités concernées / 66

Communautés flottantes à *Sparganium* (22.3114-3130) – 5 unités concernées / 36

Tourbière basse à *Carex davalliana* (54.23-7230) – 1 unité concernée / 8

Bas marais à *Carex frigida* (54.28-7230) – 2 unités concernées / 19

Radeaux de *Menyanthes trifoliata* et *Potentilla palustris* (54.59-7140) – 1 unité / 3

Radeaux de sphaignes et de linaigrettes (54.58-7140) – 1 unité / 3

N.B : Il s'agit du nombre d'unités contenant l'habitat en question et pour lesquelles il a été observé un phénomène de comblement, on ne sait cependant pas si ce phénomène est positif ou négatif pour l'habitat en question.

*Habitats concernés par la dynamique des ligneux :

Zones humides : **Buttes, bourrelets et pelouses tourbeuses (51.11-7110)**

Radeaux de sphaignes et de linaigrettes (54.58-7140)

Radeaux à *Menyanthes trifoliata* et *Potentilla palustris* (54.59-7140)

Autres : Landes alpines et subalpines (31.42, 31.47, 31.431-4060)

Eboulis siliceux alpins et nordiques (61.1,8110)

Pelouses acidiphiles alpines et subalpines (6230)

*Habitat concerné par la fonte du glacier :

Glacier rocheux (62.2-8220)

➤ **Objectif**

Il s'agit d'étudier l'impact de ces phénomènes par : -Des méthodes de quantification des phénomènes sous forme de suivis dans le temps grâce à l'utilisation d'indicateurs.

-La caractérisation des espèces et des habitats (apparition/disparition)

➤ **Contenu et choix des zones :**

*Habitats concernés par les phénomènes de comblement : Effectuer des suivis photographiques terrestres et des relevés phytosociologiques permettant respectivement de suivre et de quantifier les changements de composition floristique. Exemple de zone de suivi : Lac situé sous le lac du Gourguet (cabane rouge), lac de l'Ile, Lac de la Jonquère. Il semblerait en effet que ces zones humides soient particulièrement affectées par le comblement.

*Habitats concernés par la dynamique des ligneux : Aucune intervention n'est à réaliser concernant la colonisation de certaines zones humides (bas du Vallon d'Estibère : ZH42-43-44-46-49) et de certaines landes par les pins. Il en est de même pour la colonisation des éboulis par les ligneux bas et pour les pelouses (cf. test d'ouverture-P2, + P1). En effet, il s'agit de phénomènes très lents. Le but est de ne pas omettre ces phénomènes et de visualiser les changements sous forme de suivis photographiques terrestres et/ou aériennes. Les fréquences de suivi pourront être larges (5 à 10 ans).

*Habitat concerné par la fonte du glacier : Sachant qu'aucune action à l'échelle locale ne permettra d'enrayer le phénomène, des suivis peuvent être réalisés dans le but de connaître l'impact du retrait des glaciers sur les espèces endémiques cryophiles, ainsi que la colonisation de la partie nouvellement libérée par le glacier.

➤ **Mise en œuvre**

Collaboration de plusieurs partenaires : Fédération des Hautes-Pyrénées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (en ce qui concerne les phénomènes de comblement), gestionnaire de la RNN (= PNP), Conservatoire Botanique Pyrénéen et équipe de scientifiques.

N.B : A la demande du PNP, une thèse concernant la dynamique du Rhododendron ferrugineux est en cours de réalisation par le Laboratoire d'Ecologie Terrestre de Toulouse.

➤ **Coût estimatif et financement envisagé**

Ces phénomènes ne sont pas propres au site du Néouvielle. L'action est donc à chiffrer en fonction des besoins sur les autres sites.

➤ **Echéancier prévisionnel**

A mettre en place lorsqu'une réflexion plus globale, dépassant les limites du site du Néouvielle aura été réalisée.

III-4-7 Facteurs et actions ne concernant pas les habitats et les espèces de la DH

Il conviendra, dans le cadre des programmes d'étude et d'action de gestion conservatoire, de conserver une vigilance à l'égard des espèces inscrites à la Directive Oiseaux (DO) ainsi que pour celles bénéficiant d'un statut de protection national, régional, bien que ces dernières ne nécessitent pas, dans la stricte application de la DH, la définition de mesures propres de conservation.

Concernant le Grand Tétras (DO), trois pistes de propositions d'actions peuvent être proposées :

- Canaliser le flux de randonneurs en raquettes pendant la saison hivernale pour minimiser le dérangement du Grand Tétras – A réaliser.
- Respecter les aires de chant et protection en période de reproduction.
- Suivi du Grand Tétras (= Poursuite des inventaires) – Plan de gestion de la RNN (SE04) – Action en cours.

III-4-8 Récapitulatif des actions, des coûts et des financements

Pour des raisons de clarté, l'ensemble des actions à réaliser sont présentées sous la forme de plusieurs documents :

- Une carte récapitulative de localisation des actions (*cf.* carte 16)
Seules les actions ponctuelles sont représentées sur la carte. En plus des actions localisées, il existe des actions s'appliquant à l'ensemble du site :
 - Mise en place de plan de gestion pastorale (P1),
 - Sensibilisation des grimpeurs (T1),
 - Suivi de l'activité de bivouac et de camping itinérant (T4),
 - Suivi de la dynamique des populations et des habitats d'espèces (Lézard des Pyrénées, Desman des Pyrénées (A1),
 - Suivi spatialisé des phénomènes de dépérissement/renouvellement (F1),
 - Qualifier et quantifier le phénomène d'introgression, évaluer son degré d'équilibre et sa dynamique (F2).
- Deux tableaux récapitulatifs des actions, de leur coût et de leur financement (*cf.* tableaux 8 et 9).
- Un tableau récapitulatif des maîtres d'œuvre ou des acteurs concernés par chacune des actions (*cf.* tableau 10).
- Un tableau récapitulatif des habitats naturels et des espèces concernés par chacune des actions sont présentées (*cf.* tableau 11).

SIE NATURA 2000 "NEOUVIELLE "

Propositions d'action

Légende

— Limites du site

▲ Pîcs

Aménagement/travaux de génie écologique

— Restauration des sentiers de randonnée (T3)

— Restauration de passages obligatoires de bétail pour le passage obligatoire du bétail (P3)

● Préserver la zone humide (ZH3) en aménageant un passage "à sec" pour le bétail (P3)

● Réalisation d'un point d'eau (P2)

Actions d'information/sensibilisation

■ Panneau de sensibilisation du public (T4)

■ Panneau d'information intérieur concernant le site N2000 (T2)

■ Panneau de signalétique pastorale (exemples) (T2)

■ Suivi, surveillance et gestion des aires de bivouac à forte fréquentation (T4)

Etude/suivi/expérimentation

● Etude, suivi des zones humides et vulgarisation (P4)

● Exemple de zones de suivi des phénomènes de complément des zones humides (A2)

● Suivi photographique des phénomènes de dynamique des ligneux sur les zones humides (A2)

● Exemple de zone test d'ouverture (P2)

● Suivi de la dynamique du sapin (F2)

● Exemple de zone de suivi de populations échantillons d'Androsace des Pyrénées (A1)

● Suivi du glacier rocheux (A2)

Rq1 : Le code entre parenthèses fait référence à la "fiche-action" correspondante

Rq2 : Pour les actions à réaliser sur l'ensemble du site, se référer au texte

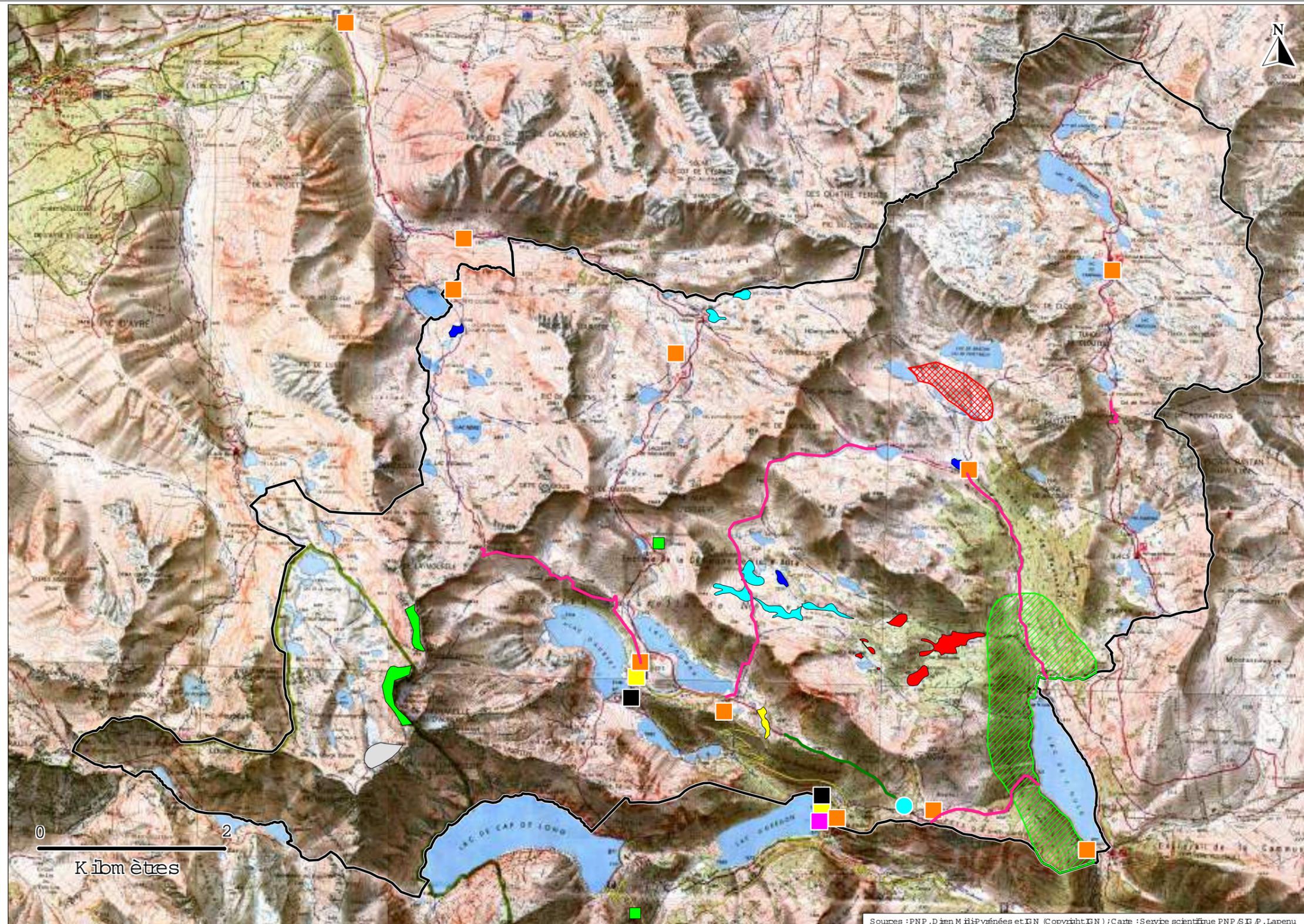


Tableau 8: RECAPITULATIF DES COÛTS PAR TYPE D'ACTION

Type d'action	Secteur d'activité	Type de phénomène	Action	Etat d'avancement	Coût estimatif	Source de financement		TOTAL DES COÛTS PAR TYPE D'ACTION SUR 6 ANS - Crédits N2000
						Crédits Natura 2000	Autres (dont RNN)	
Information/ sensibilisation	Tourisme	Local-Causes anthropiques	T1- Sensibilisation des grimpeurs	A mettre en place	2400 €	2400 €, soit 100%		15 000 €
			T2- Réalisation de supports d'information et de recommandation.	A mettre en place	15 300 €	12 500 € soit 80 %		
Gestion	Pastoralisme	Local et étendu	P1- Mise en place de plan de gestion pastoral	A mettre en place	27 000 - 31 000 €	18 000 - 20 000 € soit 65%	9000 - 11 000 € soit 35%	20 000 €
	Pêche	Local-Causes anthropiques	PE 1- Extraction des truitelles du Gourg de Rabas	Démarré en 1996	2500 €		2500 € =Crédits action (GH04) RNN Soit 100%	
Génie écologique / Aménagement	Pastoralisme	Etendu	P2- Limiter l'extention des ligneux		7000 € + 1500 €/an	7000 € +1500 €/an soit 100%		58 200 €
			a) Zone test d'ouverture	A mettre en place	2400 € -3700 € +Suivi de la végétation 1500 €			
			b) Maintien, de façon indirecte, de la pression pastorale par la réalisation d'un point d'eau au col d'Estoudou	Réflexion amorcée	3300 €			
	Pastoralisme	Local-Causes anthropiques	P3- Limiter l'impact du passage des bovins sur des zones sensibles (Aumar-Estoudou)	Montage dossier en cours	35 000 € + 2700 €/an Coût de réalisation : 35 000 € Coût d'entretien : 1200 €/an Coût du suivi : 1500 €/an	35 000 € + 1200 €/an Soit 85%	1500 €/an Soit 15%	
Aménagement	Tourisme	Local-Causes anthropiques	T3- Restauration des sentiers de randonnées	En cours de réalisation	76 300 € + 6100 €/an Coûts de restauration : 76 300 € Coûts d'entretien : 6100 €/an	76 300 €	6100 €/an	76 300 €
Etude	Pastoralisme	Local-Causes anthropiques	P4- Etude, suivi , test des zones humides et vulgarisation	A mettre en place	25 300 € Etude, suivi : 23 000 € Information : 2260 €	25 300 € soit 100%		29 800 €
	Forêt	Local-Causes naturelles	F1- Compréhension des phénomènes de dépérissement / renouvellement de la forêt	A mettre en place	7600 €		7600 € =Crédits action (SE02) RNN Soit 100%	
			F2- Suivi de phénomènes de substitution d'espèce	Démarré en 2002	27 500 €	4500 € =Dynamique du sapin	23 000 € =Phénomène d'introgession	
	Pêche	Local	PE 2- Analyse des peuplements piscicoles	A mettre en place	8000 €	7000 €	1000 €	7000 €
Suivi	Tourisme	Local-Causes anthropiques	T4- Suivi de l'activité de bivouac, de camping du site et sensibilisation du public	A mettre en place	7600 € Coût du suivi : 3000 € Coût des panneaux : 4600 €	7600 € soit 100%		7600 €
	Autres : Action n'étant pas lié à une activité particulière	Local	A1- Suivi de la dynamique des populations et des habitats d'espèces : Androsace des Pyrénées, Lézard des Pyrénées, Desman	En cours de réalisation	Non estimé (Coût ne pouvant pas être affecté seulement au site Natura 2000 Néouvielle)		100% =Crédits actions (SE07),(SE03) RNN + actions PNP	
		Local-Causes naturelles; Etendu (dynamique)	A2- Etude de l'impact de phénomènes naturels sur la diversité du site	A mettre en place	Non estimé (Coût ne pouvant pas être affecté seulement au site Natura 2000 Néouvielle)			
						Total des coûts : "autres" :	83 100	
TOTAL DES COÛTS POUR LE DOCOB du SITE "NEOUVIELLE" SUR 6 ANS - crédits N2000								213 900 €
TOTAL DES COÛTS "crédits N2000" + "autres"								297 000 €

Tableau 9 : RECAPITULATIF DES COÛTS DES ACTIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Coûts Hors Taxes

Secteur d'activité	Type de phénomène	Type d'action	Action	Etat d'avancement de l'action	Coût estimatif	Source de financement		TOTAL DES COÛTS PAR ACTIVITE SUR 6 ANS - Crédits N2000
						Crédits Natura 2000	Autres (dont RNN)	
Pastoralisme	Local et étendue	Gestion	P1- Mise en place de plan de gestion pastoral	A mettre en place	27 000 - 31 000 €	18 000 - 20 000 € soit 65%	9000-11 000 € soit 35%	103 500 €
	Etendu (dynamique)	Génie écologique /aménagement	P2- Limiter l'extention des ligneux		7000 € + 1500 €/an	7000 €+ 1500 €/an soit 100%		
			a) Zone test d'ouverture	A mettre en place	2400 € - 3700 € +Suivi de la végétation 1500 €/an			
			b) Maintien, de façon indirecte, de la pression pastorale par la réalisation d'un point d'eau au col d'Estoudou	Réflexion amorcée	3300 €			
	Local-Causes anthropiques	Génie écologique /aménagement	P3- Limiter l'impact du passage des bovins sur des zones sensibles (Aumar-Estoudou)	Montage dossier en cours	35 000 € + 2700 €/an Coût de réalisation : 35 000 € Coût d'entretien : 1200 €/an Coût du suivi : 1500 €/an	35 000 € + 1200 €/an Soit 85%	1500 €/an Soit 15%	
	Local-Causes anthropiques	Suivi-étude-information	P4- Etude, suivi, test des zones humides et vulgarisation	A mettre en place	25 300 € Etude, suivi : 23 000 € Information : 2260 €	25 300 € soit 100%		
Tourisme	Local-Causes anthropiques	Information/sensibilisation	T1- Sensibilisation des grimpeurs	A mettre en place	2400 €	2400 € soit 100%		98 900 €
	Local-Causes anthropiques	Information/sensibilisation	T2- Réalisation de supports d'information et de recommandation.	A mettre en place	15 300 €	12 500 € soit 80 %		
	Local-Causes anthropiques	Aménagement	T3- Restauration des sentiers de randonnées	En cours de réalisation	76 300 € + 6100 €/an Coûts de restauration : 76 300 € Coûts d'entretien : 6100 €/an	76 300 €	6100 €/an	
	Local-Causes anthropiques	Suivi-sensibilisation	T4- Suivi de l'activité de bivouac, de camping du site et sensibilisation du public	A mettre en place	7600 € Coût du suivi : 3000 € Coût des panneaux : 4600 €	7600 € soit 100%		
Forêt	Local-Causes naturelles	Etude	F1- Compréhension des phénomènes de dépérissement / renouvellement de la forêt	A mettre en place	7600 €		7600 € =Crédits action (SE02) RNN Soit 100%	4500 €
	Local-Causes naturelles	Etude	F2- Suivi de phénomènes de substitution d'espèce	Démarré en 2002	27 500 €	4500 € =Dynamique du sapin	23 000 € =Phénomène d'introgression	
Chasse	Aucune action à mettre en place concernant cette activité vis à vis des espèces et des habitats d'intérêt communautaire							0 €
Pêche	Local-Causes anthropiques	Gestion	PE 1- Extraction des truitelles du Gourg de Rabas	Démarré en 1996	2500 €		2500 € =Crédits action (GH04) RNN Soit 100%	7000 €
	Local	Etude	PE 2- Analyse des peuplements piscicoles	A mettre en place	8000 €	7000 €	1000€	
Autres : Action n'étant pas liée à une activité particulière	Local	Suivi	A1- Suivi de la dynamique des populations et des habitats d'espèces : Androsace des Pyrénées, Lézard des Pyrénées, Desman	En cours de réalisation	Non estimé (Coût ne pouvant pas être affecté seulement au site Natura 2000 Néouvielle)		100% =Crédits actions (SE07),(SE03) RNN + actions PNP	Non estimé
	Local-Causes naturelles; Etendu (dynamique)	Suivi-étude	A2- Etude de l'impact de phénomènes naturels sur la diversité du site	A mettre en place	Non estimé (Coût ne pouvant pas être affecté seulement au site Natura 2000 Néouvielle)			
TOTAL DES COÛTS POUR LE DOCOB du SITE "NEOUVIELLE" - crédits N2000								213 900 €
TOTAL DES COÛTS "crédits N2000" + "autres"								297 000 €

Tableau 10 : RECAPITULATIF DES ACTIONS PAR MAITRE D'ŒUVRE OU ACTEURS CONCERNES

Maître d'œuvre ou acteurs concernés par le partenariat de mise en œuvre	PASTORALISME				TOURISME				FORET		PÊCHE		AUTRES	
	P1- Mise en place de plan de gestion pastoral	P2- Limiter l'extention des ligneux	P3- Limiter l'impact du passage des bovins sur des zones sensibles (Aumar-Estoudou)	P4- Etude, suivi, test des zones humides et vulgarisation	T1- Sensibilisation des grimpeurs	T2- Réalisation de supports d'information et de recommandation.	T3- Restauration des sentiers de randonnées	T4- Suivi de l'activité de bivouac, de camping du site et sensibilisation du public	F1- Compréhension des phénomènes de déperissement / renouvellement de la forêt	F2- Suivi de phénomènes de substitution d'espèce	PE 1- Extraction des truitelles du Gourg de Rabas	PE 2- Analyse des peuplements piscicoles	A1- Suivi de la dynamique des populations et des habitats d'espèces : Androsace des Pyrénées, Lézard des Pyrénées, Desman	A2- Etude de l'impact de phénomènes naturels sur la diversité du site
Service Pastoral Départemental - (CRPGE)														
Gestionnaire de la RNN (= PNP)														
ONF 65														
Fédération de pêche 65														
Conservatoire Botanique Pyrénéen														
HPTE														
FFME														
CAF														
Chambre d'Agriculture														
Communes														
SIVU Aure-Néouvielle														
Gestionnaires d'estives														
Equipes de scientifiques / Université														
Bureaux des guides														
Eleveurs														

Tableau 11 : RECAPITULATIF DES ACTIONS PAR TYPE D'HABITATS (code UE) ET ESPECES

	PASTORALISME				TOURISME				FORET	PECHE	AUTRES			
	P1- Mise en place de plan de gestion pastoral	P2- Limiter l'extension des ligneux	P3- Limiter l'impact du passage des bovins sur des zones sensibles (Aumar-Estoudou)	P4- Etude, suivi, test des zones humides et vulgarisation	T1- Sensibilisation des grimpeurs	T2- Réalisation de supports d'information et de recommandation.	T3- Restauration des sentiers de randonnées	T4- Suivi de l'activité de bivouac, de camping du site et sensibilisation du public	F1- Compréhension des phénomènes de déperissement / renouvellement de la forêt	F2- Suivi de phénomènes de substitution d'espèce	PE 1- Extraction des truitelles du Gourg de Rabas	PE 2- Analyse des peuplements piscicoles	A1- Suivi de la dynamique des populations et des habitats d'espèces : Androsace des Pyrénées, Lézard des Pyrénées, Desman	A2- Etude de l'impact de phénomènes naturels sur la diversité du site
HABITATS														
EBOULIS ET FALAISES														
Eboulis siliceux alpins et nordiques (61.1) - 8110														
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophile (61.3) - 8130														
Végétation des falaises continentales siliceuses (62.2) - 8220														
Dalles rocheuses (62.3) - 8230														
Glaciers rocheux (63.2) - 8340														
ZONES HUMIDES														
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoetes-Nanojuncetea</i> (22.12*(22.31 et 22.32) - 3130														
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i> (24.224) - 3240														
Tourbières hautes actives (51.1) - 7110														
Tourbières basses alcalines (54.2) - 7230														
Tourbière de transition et tremblantes (54.5) - 7140														
PELOUSES														
Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i> (36.314) - 6140														
Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riche en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes (36.31) - 6230														
Mégaphorbiaies subalpines et alpines (37.8) - 6432														
LANDES														
Landes alpines et boréales (31.4) - 4060														
Landes sèches européennes (31.2) - 4030														
FORETS														
Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> - 9430														
ESPECES														
<i>Androsace pyrenaica</i> (Androsace des Pyrénées)														
<i>Lacerta monticola</i> (lézard de montagne)														
<i>Galemys pyrenaicus</i> (Desman)														
<i>Espèces de l'Annexe IV : Alytes obstetricans</i> (Crapaud accoucheur), <i>Euproctus asper</i> (Euprocte des Pyrénées)														

Habitat directement concerné par l'action

Habitat pouvant être indirectement concerné par l'action

CONCLUSION - PERSPECTIVES

Le site du Néouvielle est un site de haute montagne qui s'étend de l'étage subalpin à l'étage nival. Il se caractérise par son originalité climatique, à tendance ibérico-méditerranéenne, favorable à un relèvement des limites altitudinales de la végétation. Il constitue donc une particularité de la chaîne pyrénéenne.

Comme ce document a permis de le préciser, le site Natura 2000 « Néouvielle » se caractérise par un grand intérêt patrimonial, que l'on peut définir à travers :

- son intérêt écologique, qui se traduit par un nombre important d'habitats et d'espèces relevant de la DH et par une forte complexité en termes de répartition spatiale sur le site ;
- son intérêt culturel et social : le site accueille en effet plusieurs types d'activités humaines telles que le pastoralisme, le tourisme, la production hydroélectrique, la pêche et la chasse.

Les études menées dans le cadre de la réalisation du présent DOCOB ont conduit à identifier un bon état général de conservation des habitats et des espèces. Divers types de facteurs peuvent cependant les affecter :

- des facteurs concernant ponctuellement les habitats naturels et les habitats d'espèces : piétinement de certaines zones humides par le bétail, comblement de certains lacs, décapage ponctuel de l'habitat de falaise par l'activité d'escalade, érosion et multiplication des sentiers, substitution d'espèces forestières, dépérissement des pins.
- des facteurs concernant l'ensemble du site : il s'agit essentiellement des phénomènes de colonisation des milieux ouverts par les ligneux.

Face à ces phénomènes, des objectifs en matière d'amélioration des connaissances et de conservation d'habitats et d'espèces ont pu être proposés. A partir de ces objectifs plusieurs types d'actions ont été définis. Il s'agit d'actions ponctuelles de restauration ou d'aménagement ou d'actions globales de gestion, d'information et sensibilisation. Lorsque les causes des facteurs identifiés ne sont pas connues, des actions de suivis et d'études préalables ont été proposées.

Ce document a été réalisé afin de contribuer à la constitution du réseau Natura 2000. Les éléments d'inventaire, de diagnostic et d'actions à mettre en place tiennent donc compte des habitats et des espèces inscrites à la DH. Dans chacune des phases de réalisation du DOCOB, d'autres éléments ont pu être soulignés sans être développés. En effet, il est apparu judicieux de mettre en évidence tous les éléments permettant de juger des différents intérêts et points sensibles du site et d'en comprendre le fonctionnement. L'objectif principal est de détenir l'ensemble des éléments permettant de mettre en place de la façon la plus pertinente et le plus rapidement possible les actions proposées. Il s'agit également de disposer d'un document pouvant servir d'état de référence pour la révision de ce DOCOB ou pour la réalisation d'autres projets.

Le présent DOCOB doit en effet s'inscrire dans une analyse temporelle. Il a en ce sens été souligné de nombreuses lacunes concernant la connaissance des habitats, des espèces, des facteurs qui influencent leur évolution, des relations qui les lient aux activités humaines actuelles et passées.



Ce document peut donc être considéré comme une première étape dans la connaissance de l'état et du fonctionnement des habitats et des espèces (essentiellement ceux relevant de la DH) présents sur le site. La deuxième étape correspond aux 6 années de mise en application de ce DOCOB. Une troisième étape sera certainement nécessaire, tout d'abord pour poursuivre les actions qui s'inscrivent dans une perspective de long terme, et ensuite pour mettre en place les nouvelles actions découlant des résultats provenant des suivis, des études et des réflexions proposées dans le cadre de ce DOCOB.

Le nécessaire enrichissement des connaissances, préalable à l'établissement d'une démarche de conservation du patrimoine naturel et culturel du site dans le respect des principes de la DH, devra concerner l'ensemble des activités et acteurs présents sur le site. Il devrait également contribuer à améliorer la définition des indicateurs d'action et de qualité pour lesquels une réflexion est d'ores et déjà en cours.

GLOSSAIRE

A

A.A.P.P.M.A : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
ATEN : Atelier Technique des Espaces Naturels

D

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
DH : Directive Habitats
DO : Directive Oiseaux
DOCOB : Document d'Objectifs

H

HPTE : Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement

G

GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique

M

MEDD : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

O

ONF : Office National des Forêts

P

PNP : Parc National des Pyrénées
POS : Plan d'Occupation des Sols

R

RNN : Réserve Naturelle du Néouvielle

S

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SIC : Site d'Importance Communautaire
SIG : Système d'information Géographique
SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

Z

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique
ZPS : Zone de Protection Spéciale.
ZSC : Zone Spéciale de Conservation

LEXIQUE

ASPECTS REGLEMENTAIRES

- **CAHIERS D'HABITATS** : il s'agit d'un document établi au niveau national, portant sur les habitats (annexe I) et les espèces (annexe II) de la directive. C'est un document à caractère informatif au plan scientifique qui est élaboré par des scientifiques et des gestionnaires.

- **CORINE BIOTOPES** : Typologie européenne publiée officiellement en 1991 par la Direction générale XI de la Commission européenne. L'objectif était de produire un standard européen de description hiérarchisée des milieux naturels (ou « habitats » au sens de la directive communautaire « HABITATS-FAUNE-FLORE »)
Suite à l'élaboration de diverses variantes concernant l'Europe de l'Ouest, le travail a été étendu à l'ensemble des pays d'Europe. Cette dernière version qui couvre un champ géographique beaucoup plus vaste que les précédentes, a été publiée en 1996 par le Conseil de l'Europe sous le nom de « CLASSIFICATION DES HABITATS DU PALEARCTIQUE », nouveau concept qui devra se substituer progressivement à celui de « typologie CORINE BIOTOPES ». (extrait de la préface (H MAURIN) du Manuel CORINE Biotopes)

- **DIRECTIVE EUROPEENNE** : Texte adopté par les Etats membres de l'Union européenne prévoyant une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque Etat le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir. Chaque Etat doit rendre son droit national conforme à une directive européenne (site Internet : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/>).

- **DIRECTIVE « HABITATS »** : Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels (ne pas confondre avec les habitations) ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la constitution d'un réseau de sites (le réseau Natura 2000) abritant les habitats naturels et les habitats d'espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Elle comprend notamment une annexe I (habitats naturels), une annexe II (espèces animales et végétales) pour lesquels les Etats membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation et une annexe III relative aux critères de sélection des sites (site Internet : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/>).

- **DIRECTIVE « OISEAUX »** : Directive 79-409 / CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle organise la protection des oiseaux dans les Etats membres et celle de leurs habitats (site Internet : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/>).

- **ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE** : Espèces en *danger* ou *vulnérables* ou *rares* ou *endémiques* (c'est à dire propres à un territoire bien délimité) énumérées à l'annexe II de la directive et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation (site Internet : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/>).
La végétation, par son caractère indicateur, sa structure, sa physionomie, est considérée comme l'identifiant de la plupart des types d'habitats (d'où l'importance donnée au système de classification phytosociologique).
La notion d'habitat ainsi définie correspond très exactement à la notion de « biotope » utilisée dans le manuel de typologie européenne « CORINE Biotopes ».

- **FORMULAIRE STANDARD POUR LES ZPS, LES SIC ET ZSC** : document d'expertise listant les espèces et les habitats d'intérêt communautaire au vu des connaissances existantes pour chacun des sites Natura 2000. Ce document est établi préalablement à la réalisation des inventaires dans le cadre strict de l'application des Directives Habitats ou Oiseaux.

- **HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE** : Habitats en *danger* ou ayant une *aire de répartition réduite* ou constituant des *exemples remarquables* de caractéristiques propres à une ou plusieurs des six régions biogéographiques, énumérés à l'annexe I de la directive et pour lesquels doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation (site Internet : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/>).

- **HABITATS OU ESPECES PRIORITAIRES** : Habitats ou espèces en *danger* de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une

responsabilité particulière. Ils sont signalés par un " * " aux annexes I et II de la directive " Habitats " (site Internet : <http://natura2000.environment.gouv.fr/>).

➤ **MANUEL D'INTERPRETATION DES HABITATS (EUR 15) :** la version Eur 15 actualise les définitions des types d'habitats pour lesquelles la typologie CORINE 1991 a été utilisé.

➤ **REGION BIOGEOGRAPHIQUE :** Région qui s'étend sur le territoire de plusieurs Etats membres et qui présente une faune, une flore et un milieu biologique conditionnés par des facteurs écologiques tels que le climat (précipitations, température...) et la géomorphologie (géologie, relief, altitude...) (site Internet : <http://natura2000.environment.gouv.fr/>).

➤ **RESEAU NATURA 2000 :** Réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciales et les Zones Spéciales de Conservation. Dans les zones de ce réseau, les Etats Membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés. Pour ce faire, ils peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles (site Internet : <http://natura2000.environment.gouv.fr/>).

➤ **SITE CLASSE :** L'objectif est la protection et la conservation d'un espace naturel ou bâti, quel que soit son étendu. Cette procédure est beaucoup utilisée dans le cadre de la « protection d'un paysage ». Les activités n'ayant pas d'emprise sur le sol continuent à s'exercer librement. Les intérêts du classement sont la garantie de la pérennité des lieux et d'éviter toute opération d'aménagement et la réalisation de travaux lourds et dégradants. (D'après, ATEN- SRPN, 1991).

➤ **SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE (SIC) :** Un site qui contribue de manière significative à maintenir ou à rétablir un type d'habitat ou une espèce d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable et/ou qui contribue au maintien de la diversité biologique dans la ou les régions biogéographiques concernées (site Internet : <http://natura2000.environment.gouv.fr/>).

➤ **ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE (Z.N.I.E.F.F.) :** Ce sont des zones naturelles de grand intérêt biologique référencées dans une banque de données nationales qui a été élaborée à l'initiative du Ministère de l'Environnement dans chaque région de France.

Cet inventaire a pour but « d'identifier, de localiser et de décrire par région administrative de France métropolitaine, les portions de territoire comportant le patrimoine biologique le plus riche, nécessitant donc les mesures de préservation et de suivi les plus urgentes » (Instruction du Secrétariat de la Faune et de la Flore n°305).

Ces zones n'ont aucune valeur réglementaire, mais elles constituent une source d'information sur le patrimoine naturel français à partir de laquelle peuvent être argumentés les dossiers de protection ou de négociations concernant un projet d'aménagement (choix de site, mesure compensatoires) ou Plan d'Occupation des Sols (POS).

Cet inventaire est réalisé par des équipes scientifiques régionales qui définissent :

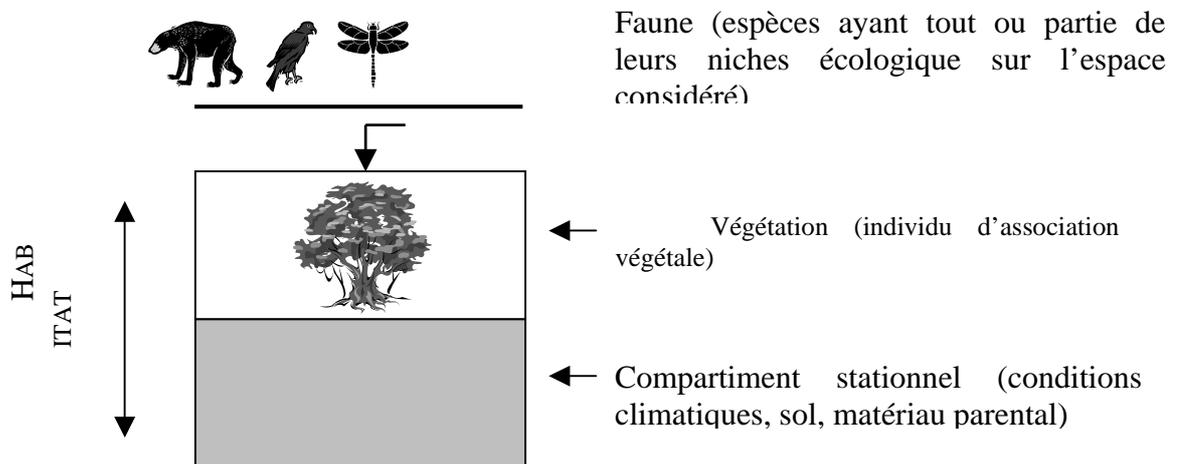
- A l'échelle régionale, des ensembles de milieux les plus riches ou ZNIEFF de type II, dans lesquels toute modification des conditions écologiques doit être évitée et dont l'exploitation éventuelle doit être limitée.
- A l'échelle locale, des sous-ensembles ou ZNIEFF de type I, inclus dans les précédents, correspondant à des types de milieux d'intérêt remarquable, notamment du fait de la présence d'espèces rares ou menacées, caractéristiques ou indicatrices, nécessitant des mesures de protection renforcées.

➤ **ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS) :** Sites désignés par les Etats membres de l'Union européenne au titre de la directive 79-409 / CEE dite directive "Oiseaux" (site Internet : <http://natura2000.environment.gouv.fr/>).

➤ **ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC) :** Sites désignés par les Etats membres de l'Union européenne au titre de la directive 92-43 / CEE dite directive "Habitats" (site Internet : <http://natura2000.environment.gouv.fr/>).

NOTIONS ECOLOGIQUES

- **ABONDANCE-DOMINANCE** : le coefficient d'abondance-dominance utilisé en phytosociologie permet de définir l'importance d'une espèce dans un groupement en tenant compte du nombre d'individus (abondance) et de son recouvrement (dominance) (TOUFFET, 1982).
- **ASSOCIATION VEGETALE** : C'est une combinaison originale d'espèces dont certaines, dites *caractéristiques*, lui sont plus particulièrement liées, les autres étant qualifiées *compagnes* (GUINOCHET, 1973).
- **BAS MARAIS (= tourbière basse, marais bas)** : Il s'agit d'un marais détrempé jusqu'à la surface par affleurement de la nappe phréatique, d'origine diverse, souvent confondu avec les marais plat. (MANNEVILLE *et al.*, 1999)
- **DIVERSITE BIOLOGIQUE** : Expression de la variété de la vie sur la planète à tous ses niveaux d'organisation. Elle comprend notamment les microorganismes, les espèces sauvages végétales et animales. Ce sont aussi des milieux comme les eaux douces, les eaux marines, les forêts, les tourbières, les prairies, les marais, les dunes,... (site Internet : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/>).
- **DYNAMIQUE DES POPULATIONS** : étude de la structure et de l'évolution des populations végétales et animales en relation avec les facteurs du milieu. (TOUFFET, 1982)
- **ENDEMIQUE** : Présent uniquement dans une région déterminée (MANNEVILLE *et al.*, 1999).
- **HABITATS ELEMENTAIRES** : il s'agit d'une portion d'espace homogène du point de vue du compartiment stationnel (conditions climatiques et édaphiques) et de la végétation, correspondant à un type d'habitat unique tel qu'il est défini dans la directive (Cahier des charges DIREN).
- **HABITAT NATUREL** :
Selon le référentiel français des habitats forestiers ou associés, la notion d'habitat peut se décrire par l'unité présentée décrite ci-dessous :



- **HYGROPHYTE** : plante dite **HYGROPHILE** qui croît dans les milieux humides mais non inondés (TOUFFET, 1982)
- **HYPNACEE** : Grandes mousses ramifiées latéralement, typiques des tourbières basiques contrairement aux sphagnes (MANNEVILLE *et al.*, 1999).
- **INTROGRESSION** : infiltration progressive de gènes d'une espèce dans le génome d'une autre espèce par succession d'hybridations et de croisements en retour, c'est-à-dire croisements entre individu hybride et l'un de ses parents (TOUFFET, 1982)

- **LITHOSOL** : Les lithosols sont des sols très minces, limités en profondeur par la présence d'une roche dure et continue à moins de 10 cm de profondeur (Site de l'INRA : <http://websol.orleans.inra.fr/fr/lithosol.htm>)
- **MELANGE D'HABITAT** : il s'agit d'une portion d'espace où les habitats élémentaires ne sont pas individualisables.
- **MOSAÏQUE D'HABITAT** : une mosaïque d'habitat correspond à une zone constituée par un ensemble d'habitats élémentaires distincts et identifiables. Ce terme est utilisé lorsque les habitats élémentaires ont une taille inférieure à 2500 m². L'échelle utilisée (10 000^e) ne permettant donc pas de les cartographier indépendamment les uns des autres.
- **OLIGOTROPHE** : concerne un milieu très pauvre en substances nutritives (TOUFFET, 1982)
- **PHYTOSOCIOLOGIE** : étude des associations végétales (GUINOCHET, 1973).
- **RADEAU FLOTTANT** : Structure élaborée par les végétaux supérieurs ou les sphaignes et colonisant les plans d'eau (MANNEVILLE et al., 1999)
- **REGOSOL** : Les régosols sont des sols non évolués sur roche. Ces sols ne sont pas différenciés et ne possèdent donc pas d'horizons diagnostiques. (Site de l'INRA : <http://websol.orleans.inra.fr/fr/lithosol.htm>)
- **ROCHE MERE** : qualifie la roche située à la base d'un profil pédologique qui a donné naissance au sol (TOUFFET, 1982)
- **TYPE D'HABITAT** : un type d'habitat regroupe un ensemble d'habitats élémentaires
- **TYPICITE** : elle est évaluée par comparaison à la définition du type d'habitat aux plans floristique, écologique et biogéographique (cahier des charges, 07/2001)
- **UNITE** : il s'agit du objet géographique pouvant contenir :
 - un habitat élémentaire,
 - plusieurs habitats en mélange
 - plusieurs habitats élémentaires en mosaïque
 La plus petite unité cartographiable possède une surface égale à 2500 m².

AUTRES

- **DEBIT MINIMAL** : Valeur de débit maintenu à l'aval d'un ouvrage localisé de prise d'eau (rivière court-circuitée,...) en application de l'article L-232-5 du code rural (loi "Pêche"). Cet article vise explicitement les "ouvrages à construire dans le lit d'un cours d'eau", et les "dispositifs" à aménager pour maintenir un certain débit. Il oblige à laisser passer un débit minimal garantissant la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui peuplent les eaux. Ce débit minimal est au moins égal au dixième du module (au 1/40ème pour les installations existantes au 29/06/84) ou au débit entrant si ce dernier est inférieur. Le débit minimal est souvent appelé, à tort, débit réservé. Article L-232-5 du code rural (Extrait du Glossaire du SDAGE RMC, http://www.environnement.gouv.fr/rhone-alpes/bassin_rmc/rdbrmc/glossaire/Debmin.htm)
- **DEBIT RESERVE** : Débit minimal éventuellement augmenté des prélèvements autorisés sur le tronçon influencé. Il est exprimé notamment dans les cahiers des charges et les règlements d'eau. Souvent utilisé à tort à la place de débit minimal (Extrait du Glossaire du SDAGE RMC, http://www.environnement.gouv.fr/rhone-alpes/bassin_rmc/rdbrmc/glossaire/Debmin.htm)



LISTE DES CARTES

- Carte 1 : Localisation générale du site
- Carte 2 : Le périmètre du site Natura 2000 Néouvielle
- Carte 3 : Les communes et bassins versants
- Carte 4 : Carte des habitats naturels selon le code UE (hors zones humides)
- Carte 5 : Carte des habitats naturels de zones humides selon le code UE
- Carte 6 : Carte des unités cartographiées (hors zones humides)
- Carte 7 : Carte des unités de zones humides
- Carte 8 : Carte des habitats naturels rencontrés sur le site (hors zones humides)
- Carte 9 a-b-c : Carte des habitats naturels de zones humides rencontrés sur le site
- Carte 10 : Carte des statuts des habitats de zones humides sur le site
- Carte 11 : Carte des statuts des habitats sur le site (hors zones humides)
- Carte 12 : Le foncier
- Carte 13 : Carte de l'utilisation pastorale du site
- Carte 14 : Carte de la fréquentation estivale du site
- Carte 15 : Carte de la fréquentation hivernale du site
- Carte 16 : Carte de localisation des propositions d'actions



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les réunions du comité de pilotage et des groupes de travail

Tableau 2 : Récapitulatif des statuts de protection, inventaires et des documents d'aménagement et de gestion présents sur le site

Tableau 3 : Récapitulatif des habitats naturels communautaires, selon le code UE

Tableau 4 : Habitats rencontrés sur le terrain (selon le code CORINE Biotopes)

Tableau 5 : Les espèces inscrites à l'annexe I de la DH ou bénéficiant d'un autre statut de protection

Tableau 6 : Récapitulatif des types de facteurs en jeu, des habitats concernés et des propositions d'actions correspondantes

Tableau 7 : Suggestions de types de panneaux et localisation

Tableau 8 : Récapitulatif des coûts par type d'action

Tableau 9 : Récapitulatif des actions et des coûts par secteur d'activité

Tableau 10 : Récapitulatif des actions par maître d'œuvre et acteurs concernés

Tableau 11 : Récapitulatif des actions par types d'habitats (code UE) et espèces (DH)